



W E N D E L

2022

Document d'Enregistrement Universel

incluant le rapport financier annuel

Investir *pour le long terme*

INFORMATION EXTRA-FINANCIÈRE

AVANT-PROPOS	175	4.4 TAXONOMIE VERTE EUROPÉENNE	267
4.1 GROUPE WENDEL	175	4.4.1 Alignement à la taxonomie du chiffre d'affaires consolidé	268
4.1.1 Modèle d'affaires	175	4.4.2 Alignement à la taxonomie des CapEx consolidés	271
4.1.2 Temps forts de l'engagement ESG de Wendel	178	4.4.3 Exemption sur le périmètre des OpEx	271
4.1.3 Récapitulatif des notations extra-financières de Wendel	179	4.4.4 Tableaux réglementaires des informations liées à la Taxonomie	272
4.1.4 Les principaux enjeux extra-financiers de Wendel	180	4.5 PLANS DE VIGILANCE	275
4.1.5 Stratégie ESG du groupe Wendel	183	Wendel SE	275
4.2 PERFORMANCE ESG DES PARTICIPATIONS CONTRÔLÉES	201	Stahl	276
4.2.1 Bureau Veritas	202	Constantia Flexibles	279
4.2.2 Constantia Flexibles	214	Crisis Prevention Institute	283
4.2.3 Stahl	226	ACAMS	284
4.2.4 Crisis Prevention Institute	238	4.6 TABLE DE CONCORDANCE ET NOTE MÉTHODOLOGIQUE	285
4.2.5 ACAMS	243	4.6.1 Table de concordance	285
4.3 ENJEUX SPÉCIFIQUES À WENDEL SE	249	4.6.2 Précisions méthodologiques	286
4.3.1 Performance RH de Wendel : favoriser l'engagement, le bien-être, l'accompagnement, l'employabilité et l'inclusion	250	4.7 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT	287
4.3.2 Mesurer et piloter notre empreinte environnementale	260		
4.3.3 Gouvernance et éthique des affaires	262		

Avant-propos

En 2022, Wendel a décidé de faire évoluer sa Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) de manière significative.

L'objectif de cette restructuration est de mettre davantage en avant le rôle et l'activité d'investisseur de long terme de Wendel au regard de ses enjeux ESG. Ce chapitre est donc recentré autour de la stratégie du Groupe et des principaux enjeux ESG des sociétés en portefeuille sur le périmètre consolidé. Par ailleurs, dans une démarche de renforcement de son information extra-financière, Wendel a volontairement fait auditer en assurance raisonnable quatre KPIs consolidés : pourcentage de femmes en position de management, émissions de CO2 scope 1 et 2, taux de fréquence des accidents du travail et pourcentage de femmes administratrices dans les conseils d'administration au sein desquels Wendel a un pouvoir de proposition.

Sont ainsi présentés dans le chapitre ci-après :

1. les enjeux extra-financiers et la stratégie ESG en tant qu'investisseur (Groupe Wendel) ;
2. la performance ESG des sociétés en portefeuille * ;
3. les enjeux extra-financiers en tant qu'entreprise responsable (au niveau de Wendel SE).

* La performance ESG des sociétés en portefeuille est présentée sur le périmètre des sociétés contrôlées, incluant :

- Bureau Veritas ;
- Constantia Flexibles ;
- Stahl ;
- Crisis Prevention Institute (CPI) ;
- ACAMS (ayant intégré le périmètre consolidé en 2022).

Les états financiers de l'ensemble de ces entreprises font l'objet d'une intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe. La Déclaration de Performance Extra-financière se situe sur le périmètre des sociétés contrôlées de Wendel et est revue par un organisme tiers indépendant (OTI), conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce.

4.1 Groupe Wendel

4.1.1 Modèle d'affaires

Le modèle d'affaires de Wendel est décrit ci-après, à travers sa mission, ses valeurs, ses ressources et la valeur créée avec et pour les parties prenantes.

Mission

S'engager auprès d'équipes entrepreneuriales pour construire des leaders durables

Valeurs

Engagement
Excellence
Esprit d'entrepreneuriat

Gouvernance

Conseil de surveillance⁽¹⁾

12 membres, dont 6 membres de la famille Wendel et 2 représentantes des salariés

40 % d'indépendants⁽²⁾

40 % de femmes⁽³⁾

Comité d'audit, des risques et de la conformité

Comité de gouvernance et du développement durable

Directoire

2 membres nommés par le Conseil de surveillance pour une durée de quatre ans

Comités

Comité de gestion

Comité d'investissement et de développement

Comité Wendel Growth

Comité de coordination

Comité de pilotage ESG

Stratégie ESG

Bâtir des entreprises durables

Wendel en tant qu'investisseur

100 % des sociétés contrôlées ont formalisé une feuille de route ESG

100 % des CEO des sociétés contrôlées⁽⁴⁾ ont une part de leur rémunération liée à l'atteinte d'objectifs ESG

55 % des émissions du portefeuille sont issues de sociétés ayant des trajectoires approuvées par la Science Based Targets initiative

- 17,2 % en intensité carbone par rapport au chiffre d'affaires consolidé (scopes 1, 2 et 3) par rapport à 2021

Favoriser l'excellence et l'engagement

Wendel en tant qu'entreprise

16,9 % de la rémunération totale du Directoire de Wendel est liée à l'ESG

90 % des collaborateurs formés à l'ESG en 2022

96 % de collaborateurs formés à l'éthique des affaires

40 % de femmes occupent des fonctions de management

Mécénat

Le fonds de dotation Wendel Cares poursuit ses engagements historiques, la culture et l'éducation, auprès du Centre Pompidou-Metz et de l'Insead, et complète son champ d'action avec trois nouveaux piliers : l'égalité des chances et l'insertion professionnelle, la recherche médicale et la santé, et la protection de l'environnement

Ressources

Capitaux permanents

39,6 %

Actionnariat familial du capital détenu par Wendel-Participations SE et affiliés⁽⁵⁾, actionnaire familial de référence

1,1 %

Actionnariat salarié du capital détenu par plus d'une centaine de salariés et anciens salariés du Groupe

2,2 %

Auto-détention

21,6 %

Investisseurs individuels du capital détenu par 30 315 personnes physiques

35,5 %

Investisseurs institutionnels dans plus de 30 pays

Investisseurs obligataires

représentant ~ **1,4 Md€** d'emprunts

Capital humain

89

collaborateurs localisés à Paris, Luxembourg et New York

82 %

de salariés actionnaires

Répartition femmes / hommes dans l'effectif total



(1) La composition du Conseil de surveillance est au 31.12.2022.

(2) Pourcentage hors membres représentant les salariés. Au-delà des exigences du code Afep-Medef.

(3) Pourcentage hors membres représentant les salariés; en incluant ces membres le pourcentage s'élève à 50 %. Au-delà des exigences légales et du code Afep-Medef.

(4) Présentes sur l'ensemble de l'exercice.

(5) Conformément à l'article L. 233-10 du Code de commerce, les données incluent Wendel-Participations SE, sa Présidente, Priscilla de Moustier, et Société Privée d'Investissement Mobiliers (SPIM).

Emploi des ressources

Wendel investit ses capitaux propres, généralement comme actionnaire majoritaire ou de premier rang, dans des sociétés leaders de leur secteur ou qui ont le potentiel de le devenir. Lors de l'accompagnement de ses sociétés, Wendel privilégie une croissance responsable et durable pour le long terme.

Sociétés contrôlées



ACAMS

Services de formation et de certification dans la lutte anti-blanchiment et la prévention de la criminalité financière
Depuis 2022



Bureau Veritas

Services d'évaluation de conformité et de certification
Depuis 1995



Constantia Flexibles

Emballage flexible
Depuis 2015



Crisis Prevention Institute

Services de formation
Depuis 2019



Stahl

Revêtements de spécialité et traitements de surface pour matériaux flexibles
Depuis 2006

Sociétés non contrôlées



IHS Towers

Infrastructures télécoms
Depuis 2013



Tarkett

Revêtements de sol et surfaces sportives
Depuis 2021



Wendel Growth

Investissements de croissance
Depuis 2013

Autres

Trésorerie, actions propres, etc.

Valeur créée avec et pour les parties prenantes



Mesure de la création de valeur

Près de 9 Md€ d'actif brut

Près de 4 Md€ de capitalisation boursière

Actif Net Réévalué (ANR) à 167,9 €/action au 31.12.2022, en baisse de 9,2% ⁽⁶⁾ en 2022

Rendement global (dividendes réinvestis) de 8,7%/an depuis le 13.06.2002 ⁽⁷⁾

Dividende de **3,20 €/action**, en hausse de 6,7%, proposé à l'Assemblée générale du 15.06.2023

Plus de **6 M€** versés à une vingtaine d'associations depuis 2010



Accompagnement des sociétés et partage de la valeur

Soutien actif et constant, partage de la prise de risques et partage d'expérience et des compétences financières et techniques

Représentation dans les Conseils d'administration et Comités clés des entreprises

Partage de la valeur au moment de la sortie avec les équipes des participations, chaque fois que possible



Dialogue avec les actionnaires

Investisseurs institutionnels : **280 rencontres**

Comité consultatif des actionnaires de Wendel : **3 réunions**

Lettre aux actionnaires : **2 éditions**

Roadshows gouvernance

Administrateur indépendant référent



Développement des collaborateurs et partage de la valeur

95,5% des salariés ⁽⁸⁾ formés sur l'année

Accord d'intéressement, PEG, PERECOL

88% des salariés bénéficient de l'attribution de stock-options et/ou d'actions de performance

Prise en charge des frais de crèche

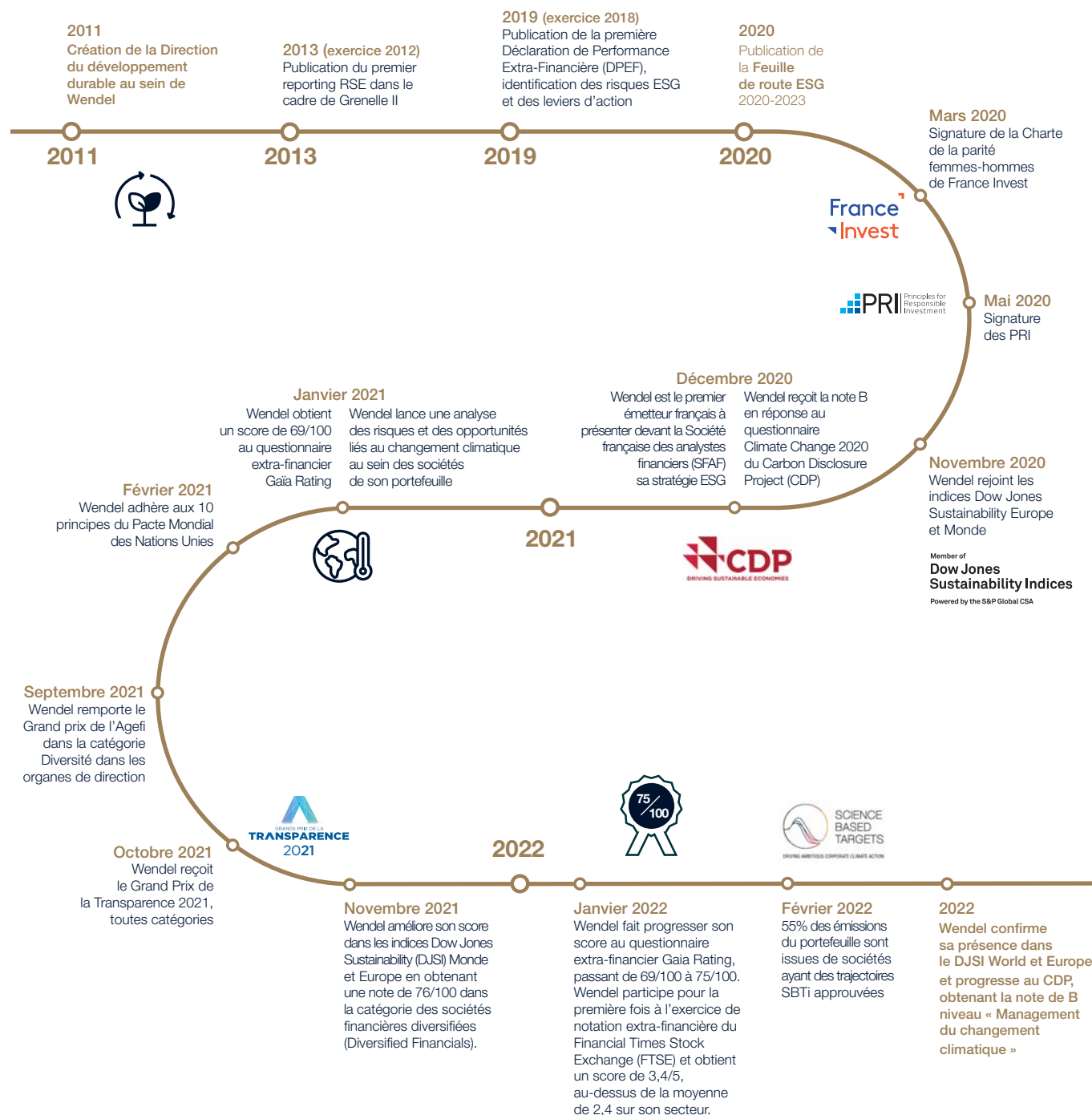
Mutuelle, prévoyance

(6) Ajusté du dividende par action de 3 euros payé en juin 2022, l'ANR est en baisse de 9,2% sur l'année 2022. En données publiées, l'ANR est en baisse de 10,8%.

(7) Le rendement global est arrêté au 31.12.2022.

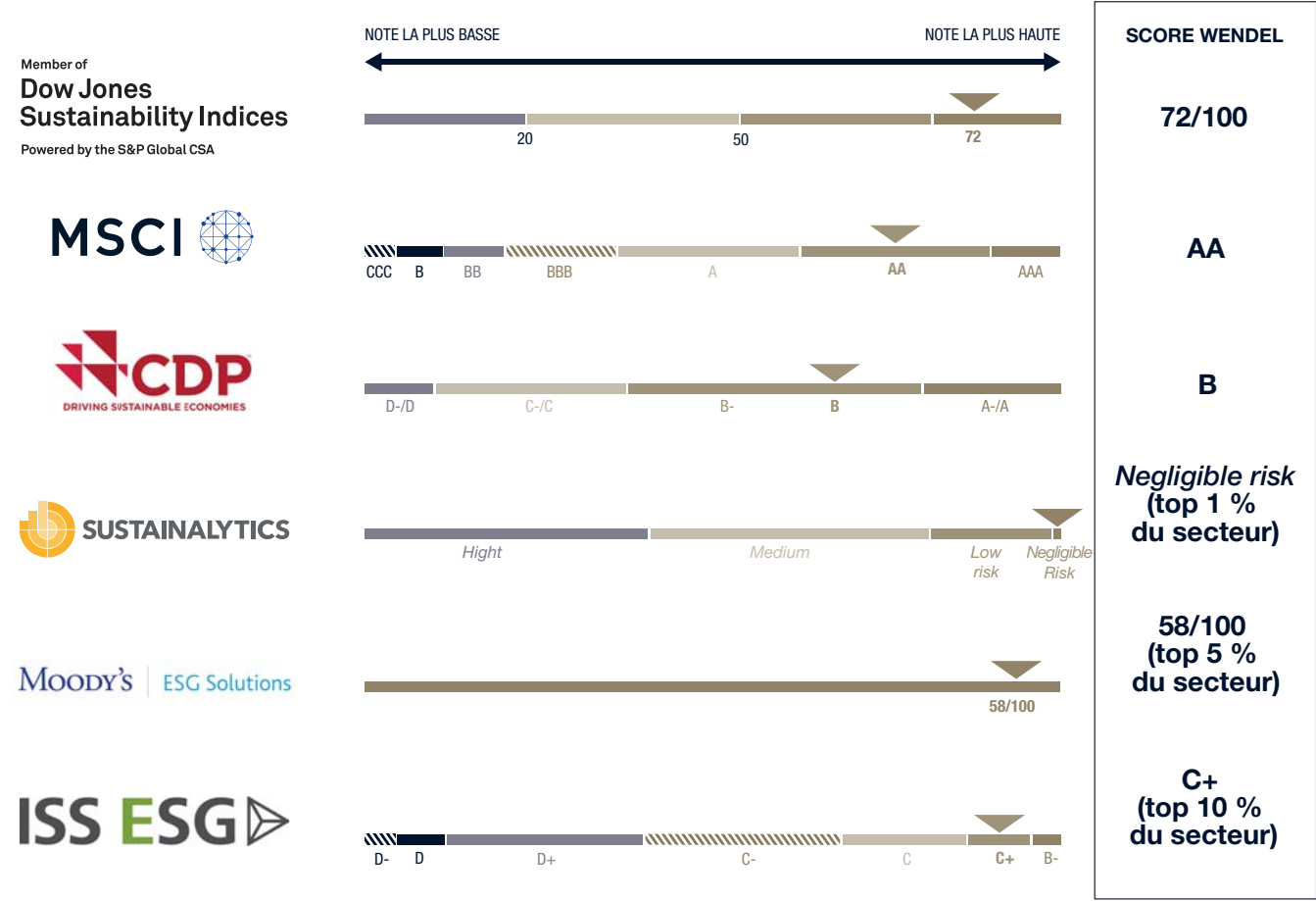
(8) Présents au 31.12.2022.

4.1.2 Temps forts de l'engagement ESG de Wendel



4.1.3 Récapitulatif des notations extra-financières de Wendel

Notations extra-financières de Wendel par rapport aux classements des entreprises de son secteur



Wendel a par ailleurs obtenu la note de 81/100 dans le cadre de la campagne Gaïa Research conduite par Ethifinance. Le score moyen de l'industrie est de 55/100. Enfin, Wendel est évalué 81/100 par Refinitiv, en 5^e position sur 63 entreprises évaluées sur son secteur d'activité.

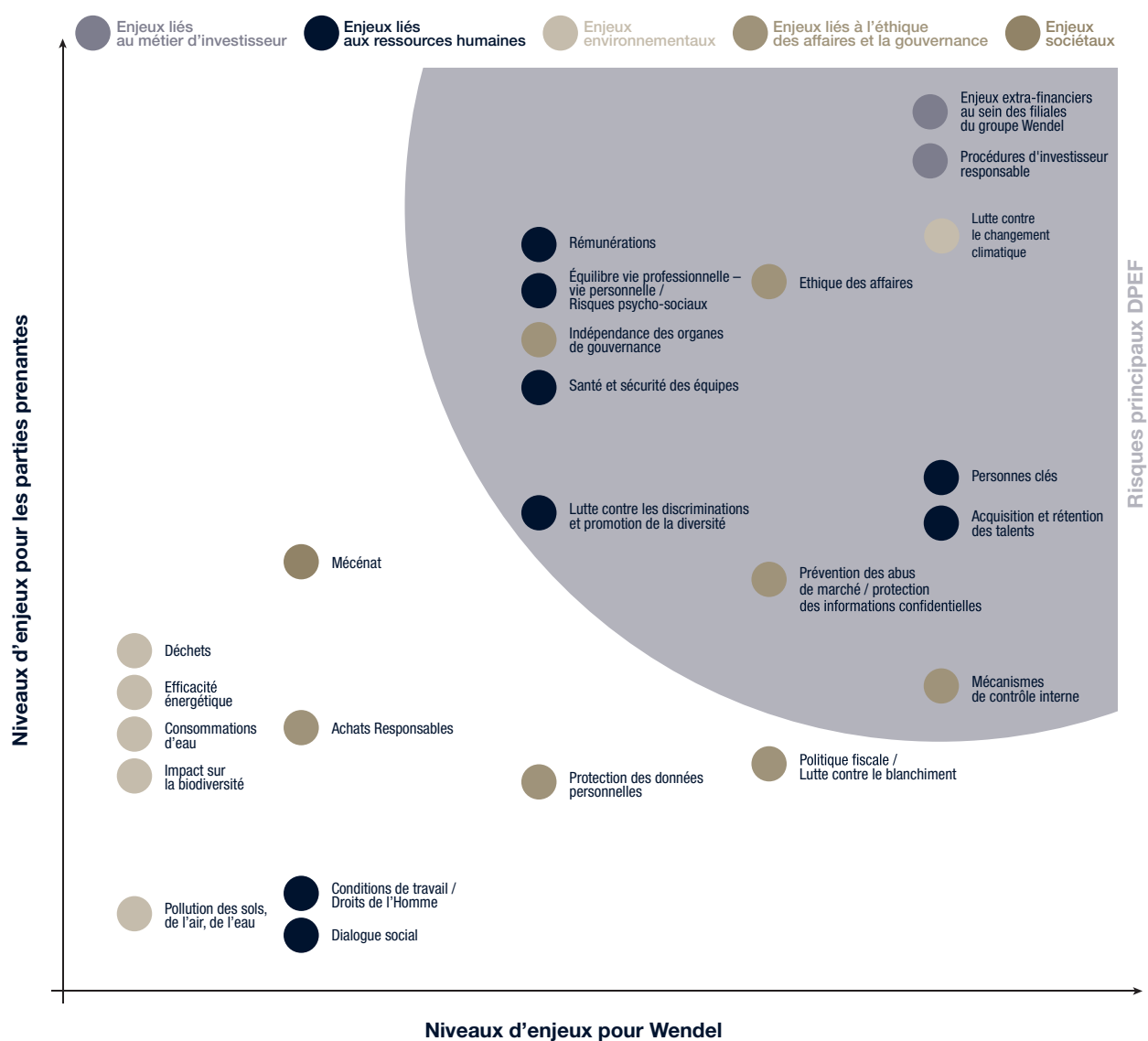
4.1.4 Les principaux enjeux extra-financiers de Wendel

Les principaux enjeux extra-financiers de Wendel concernent son activité d'investissement et ses sociétés en portefeuille. Chaque année, la matrice de matérialité des risques, établie selon les standards SASB, est revue à la lumière de l'activité opérationnelle de Wendel, de l'évolution des réglementations et des mutations sociétales.

Depuis 2021, une importance croissante est accordée à la lutte contre le changement climatique qui fait l'objet d'un suivi attentif de la part du Directoire et du Conseil de surveillance.

Cette thématique fait l'objet d'un chapitre dédié au sein du paragraphe 4.1.5.5 - Plan Climat.

Les risques principaux qui ont été identifiés sont ceux présentés dans le cercle supérieur de la matrice suivante :



Les principaux risques extra-financiers issus de la matrice de matérialité Wendel se décomposent ainsi :

- Enjeux ESG au niveau du Groupe Wendel et procédures d'investissement
- Enjeux ESG au niveau des sociétés en portefeuille
- Enjeux liés au changement climatique
- Enjeux liés aux ressources humaines des équipes Wendel : Attractivité et rétention des talents, rémunérations, promotion de la diversité et lutte contre les discriminations
- Enjeux liés à l'éthique des affaires
- Enjeux liés à la prévention des abus de marché et à la protection des informations confidentielles

La table de concordance ci-dessous fait le lien entre les principaux risques extra-financiers et les politiques mises en œuvre, décrites dans chacune des sections de la DPEF ci-après :

Principaux risques liés à l'activité de Wendel

Enjeux ESG du Groupe Wendel et procédures d'investissement responsable	Partie 4.1.5 Stratégie ESG du Groupe Wendel
Enjeux ESG des sociétés en portefeuille	Partie 4.2 Performance ESG des sociétés en portefeuille
Risques liés au changement climatique	Partie 4.1.5 et 4.2 (intégrés dans les risques ESG Wendel et la performance ESG des sociétés en portefeuille)
Risques liés aux ressources humaines des équipes Wendel	Partie 4.3.1 Performance liée aux ressources humaines : <i>favoriser l'employabilité, l'inclusion, le bien-être et l'engagement au travers d'actions concrètes</i>
Risque de non-indépendance des organes de gouvernance et mécanismes de contrôle	Partie 4.3.3 Gouvernance et éthique des affaires
Risques liés à l'éthique des affaires	Partie 4.3.3 Gouvernance et éthique des affaires

Les enjeux extra-financiers au sein des filiales du Groupe Wendel

- Au 31 décembre 2022, Wendel est l'actionnaire majoritaire de Bureau Veritas, Constantia Flexibles, Stahl, CPI, et ACAMS ⁽¹⁾. Ces sociétés sont par conséquent couvertes par la DPEF Wendel. Wendel a fourni une méthodologie d'identification et de priorisation des principaux risques extra-financiers aux sociétés du périmètre concerné (hors Bureau Veritas ⁽²⁾) : Constantia Flexibles, Stahl, CPI et ACAMS. Les résultats de ces travaux ont été validés par l'instance de gouvernance appropriée (Conseil d'administration ou Comité d'audit selon les cas) et la méthodologie d'analyse des risques utilisée a fait l'objet d'une revue par un OTI. Les principaux risques sont présentés pour chacune des sociétés contrôlées (chapitre 4.2 - Performance ESG des sociétés en portefeuille).
- Bureau Veritas, première société contrôlée de Wendel ⁽³⁾, publie sa propre DPEF, disponible dans son document d'enregistrement universel 2022 dont certains éléments sont publiés dans le présent document.
- Wendel n'étant pas une société d'investissement sectorielle, les participations du Groupe sont de ce fait appelées à développer une politique ESG répondant à leurs enjeux spécifiques. Wendel n'estime donc pas pertinent de consolider tous les risques et tous les indicateurs utilisés dans la mesure où, dans certains cas, ces informations n'auraient aucune signification opérationnelle.
- Toutefois, dans le cadre de sa stratégie ESG, Wendel encourage ses sociétés à prendre en compte quatre priorités : la lutte contre le changement climatique, la sécurité des employés et des consommateurs, la parité de genre et la performance ESG de l'offre de produits et services pour lesquels sont publiés des indicateurs consolidés reflétant l'influence de Wendel dans son rôle d'investisseur responsable.

(1) Les états financiers de l'ensemble de ces entreprises font l'objet d'une intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe. La déclaration de performance extra-financière se situe sur le périmètre consolidé de Wendel et est revue par un organisme tiers indépendant (OTI), conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce.

(2) Bureau Veritas en tant que société cotée est soumise à la DPEF.

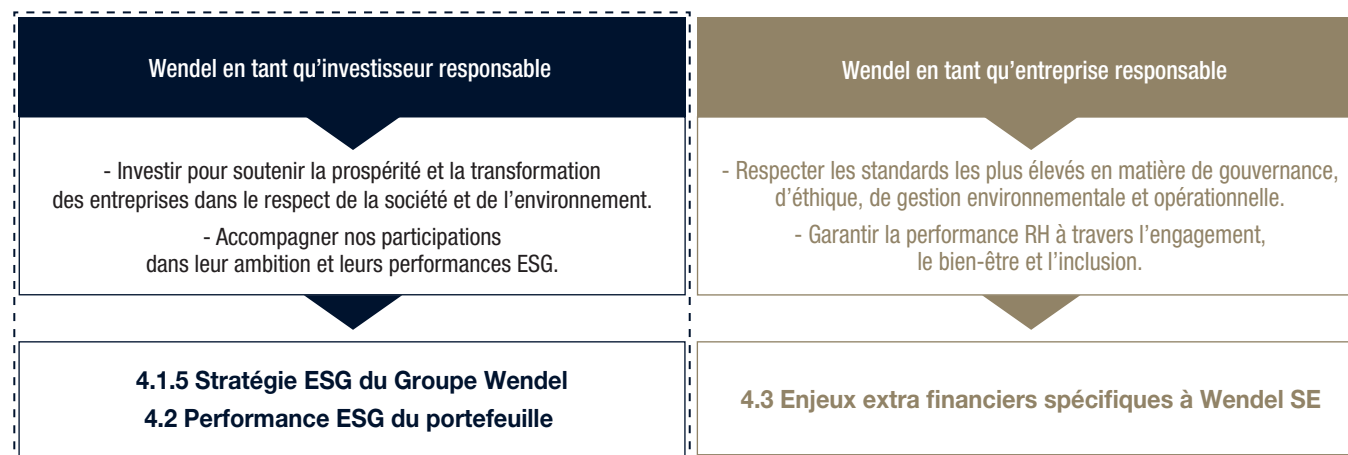
(3) Cotée sur Euronext Paris et faisant partie de l'indice Next 20 (Compartment A, code ISIN, FR0006174348, mnémonique : BVI).

L'approche ESG de Wendel est fondée sur des valeurs fondamentales que sont l'engagement, l'excellence et l'esprit d'entrepreneuriat.

Ces valeurs guident le comportement de Wendel à la fois en tant qu'entreprise et en tant qu'investisseur afin d'accomplir sa mission qui est de s'associer avec des équipes entrepreneuriales pour bâtir des *leaders* durables dont les performances à long terme créeront de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

À cette fin, et dans le cadre de la stratégie ESG publiée début 2020 et dont l'essentiel des orientations est fixé à horizon 2023, Wendel a défini deux principaux leviers :

- (1) **son comportement en tant qu'investisseur.** En tant qu'actionnaire professionnel investissant pour le long terme, Wendel veut avoir un impact positif dans la société et contribuer à un avenir durable, en soutenant ses entreprises dans leur transformation pour devenir des *leaders* durables ;
- (2) **son comportement en tant qu'entreprise, et son engagement envers ses collaborateurs et ses communautés.**



Wendel a défini des engagements assortis d'objectifs clairs et mesurables. Le Groupe a déployé les ressources nécessaires pour permettre l'atteinte de ces objectifs.

L'année 2022 représente la troisième année de déploiement de cette feuille de route. Au deuxième semestre 2023, une nouvelle feuille de route sera définie.

4.1.5 Stratégie ESG du groupe Wendel

4.1.5.1 Organisation de la gouvernance ESG

Wendel considère que les sujets ESG (environnement, social, gouvernance) au sein des entreprises sont un moteur de croissance pour celles-ci et de progrès pour le Groupe. Wendel encourage par son action de long terme ses sociétés dans la mise en œuvre de pratiques ESG, tout en définissant pour elle-même une politique ESG adaptée à son rôle d'investisseur, exercée par une équipe resserrée de professionnels.

Les sujets ESG sont traités à tous les niveaux de la gouvernance.

Au niveau de Wendel

Gouvernance exécutive – Directoire

- Le Directoire décide des orientations stratégiques et de la feuille de route ESG du Groupe.
- Créée en 2011, la Direction du développement durable, rattachée au Directoire coordonne la démarche de Wendel dans ce domaine. Elle s'appuie sur un **Comité de pilotage ESG**. Le comité est présidé par David Darmon, membre du Directoire, et est constitué des deux *Operating Partners* de la Société et de représentants des Directions opérationnelles et fonctionnelles de Wendel : Direction de l'audit interne, Secrétariat général, Direction du développement durable et de la communication, Direction de la communication financière, Direction des ressources humaines et des ressources opérationnelles. Il se réunit toutes les six semaines afin de réaliser un suivi des notations ESG du Groupe, des progrès réalisés sur le déploiement de la feuille de route ESG 2023 et celles des sociétés du portefeuille.
- Le déploiement des feuilles de route ESG au sein des sociétés du portefeuille est suivi par l'équipe ESG et les *Operating Partners* de Wendel qui interviennent en support opérationnel des grands projets ESG qui y sont mis en œuvre (suivi des moyens financiers et humains, anticipation des réglementations, définition et suivi des objectifs de rémunérations variables des équipes de management liés à des conditions de performance ESG, etc.).

Chiffres clés

- **100 % des CEO des sociétés contrôlées** ont une part de leur rémunération variable liée à l'atteinte d'objectifs ESG
- **23 %** des effectifs de Wendel ont une part de leur rémunération variable conditionnée à l'atteinte d'objectifs ESG.
- **16,9 %** de la rémunération totale du Président du Directoire de Wendel est liée à l'ESG.

Gouvernance non exécutive – Conseil de surveillance

Au sein du Conseil de surveillance, l'ESG est traité régulièrement, tant en séance plénière qu'au sein du Comité d'audit, des risques et de la conformité et du Comité de gouvernance et du développement durable. En 2022, les points suivants ont notamment été abordés :

- **Comité d'audit, des risques et de la conformité** : suivi des processus déployés au niveau de Wendel et de ses participations concernant la Taxonomie Européenne et la mission de l'organisme tiers indépendant sur la DPEF.
- **Comité de gouvernance et du développement durable** : exécution de la stratégie ESG chez Wendel SE et dans les sociétés du portefeuille, définition et évaluation des objectifs ESG conditionnant la rémunération variable du Directoire et les plans de stock-options et d'actions de performance avec condition de performance ESG

Des critères de performance extra-financière intégrés aux systèmes de rémunérations

Les membres du Directoire ainsi que l'ensemble des membres du Comité de coordination – soit **20 % des effectifs de Wendel** – ont une **part de leur rémunération variable conditionnée à l'atteinte d'objectifs ESG**. Au-delà du Comité de coordination, les équipes de toutes les directions fonctionnelles de Wendel contribuent au déploiement de la feuille de route ESG 2023, et développent des initiatives qui contribuent à la durabilité de l'activité de la Société. En témoigne la Charte éthique de l'entreprise, qui précise les engagements du Groupe en matière de respect des droits humains, de protection de l'environnement, de qualité d'environnement de travail et d'investissement responsable. Cette charte s'applique à tous les collaborateurs et dirigeants de la Société, de ses *holdings* et de ses implantations.

Au niveau des participations de Wendel

Sur le périmètre consolidé, les participations Bureau Veritas, Constantia Flexibles et Stahl disposent de leurs propres Directions RSE et de comités spécialisés. CPI et ACAMS, compte tenu de leur taille, ne disposent pas de Direction RSE mais ont désigné des référents au sein de leurs structures.

Sous l'impulsion de Wendel, de nombreux sujets liés à l'ESG font l'objet de discussion au sein des organes de gouvernance (Conseils d'administration et Comités d'audit des participations). En 2022, ont notamment été abordés :

- validation des plans de résilience climat : Bureau Veritas, Stahl, Constantia Flexibles ;
- validation des hypothèses et KPIs liés à la Taxonomie Verte Européenne : Stahl ;
- validation de la première *roadmap* ESG d'ACAMS ;
- suivi des *roadmaps* et objectifs ESG : Bureau Veritas, Stahl, CPI et Constantia Flexibles.

Par ailleurs, sous l'impulsion de Wendel, les CEO de l'ensemble des participations du périmètre consolidé ont une part de leur rémunération variable liée à l'atteinte d'objectifs ESG.

4.1.5.2 Un dialogue suivi avec les parties prenantes

Wendel considère comme parties prenantes les personnes ou organisations impliquées de manière directe ou indirecte dans l'activité du Groupe. Wendel s'attache à entretenir un dialogue régulier avec chacune d'entre elles. Cette démarche contribue à la stratégie du Groupe tant dans ses dimensions économiques que sociétales. Les principales modalités d'interactions avec ces parties prenantes sont les suivantes :

 SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE DE WENDEL • Participation et vote en Conseil d'administration • Accompagnement stratégique et support opérationnel (équipes d'investissement, <i>operating partners</i>, équipes conformité et ESG, finances etc.)	 COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE ET PRESSE • Conférence analystes et points presse réguliers le jour de la publication des résultats annuels • <i>Investor Day</i> annuel • Conférences téléphoniques / <i>webcast</i> pour les résultats semestriels, le chiffre d'affaires du premier et du troisième trimestre, et autres événements stratégiques <i>ad hoc</i> • <i>Roadshows</i> crédit, <i>equity</i>, Gouvernance et ESG • Assemblée générale • Publication de supports de communication relatifs à notre activité (communiqués de presse, brochures, lettres aux actionnaires, site internet, réseaux sociaux...) • Comité consultatif des actionnaires • Études de perception	 EMPLOYÉS • Enquêtes sur la qualité de vie au travail • Dialogue social avec les organes de représentation du personnel (si applicable selon la réglementation locale) • Réunions du personnel • Évaluations annuelles à 360° • Séminaires d'entreprise
 FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES DE SERVICES • Processus d'évaluation des tiers • Appel d'offres ou mise en concurrence pour les prestataires les plus importants	 ASSOCIATIONS À BUT NON LUCRATIF ET ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES LOCALES • Démarche philanthropique via des dons financiers ou du mécénat de compétences • Organisation de conférences	 ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES • Participation à des groupes de travail sur les enjeux de notre activité

En 2022, Wendel a poursuivi son programme de rencontres avec les investisseurs institutionnels et individuels sur le sujet de l'ESG, en participant à des conférences dédiées ou en sollicitant les investisseurs engagés sur ces enjeux. Au total, une dizaine de rencontres ont été organisées.

Sur l'exercice, l'ensemble des événements majeurs organisés à destination des actionnaires et des investisseurs (Assemblée générale, *Investor Day*) incluait une présentation de la démarche ESG du Groupe et des sociétés en portefeuille. Les supports de communication du Groupe (brochures, réseaux sociaux etc.) procurent régulièrement de l'information sur la performance ESG de Wendel et de ses sociétés.

Les scores et notations extra-financières reçues par Wendel en 2022 sont présentés à la section 4.1.3.

Activités de lobbying

Wendel SE n'a recours à aucune agence de *lobbying*.

Associations professionnelles

En tant que société cotée, Wendel contribue aux débats de place en participant aux réflexions au sein de toutes les grandes associations professionnelles et de place auxquelles elle adhère : Afep, Ansa, Medef, France Invest, Paris Europlace, etc. En 2022, le montant des cotisations professionnelles s'est élevé à environ 139 000 €.

Think tanks

Wendel est partenaire de : Institut Montaigne.

4.1.5.3 Feuille de route ESG 2023

Bâtir des entreprises durables

Investir pour soutenir la prospérité et la transformation des entreprises dans le respect de la société et de l'environnement

	Objectif 2023	2020	2021	2022	Atteinte de l'objectif		
INVESTISSEMENT	Phase de pré-investis- sement	100 % des opportunités d'investissement examinées au moyen de la liste d'exclusions de Wendel	100 %	100 %	100 %		
		100 % des opportunités d'investissement examinées au moyen d'une identification des risques et opportunités ESG les plus matériels	100 %	100 %	100 %		
		Révision annuelle de la liste d'exclusion de Wendel et des critères du test de résilience au niveau du Comité d'investissement et du Conseil de surveillance	Non	Oui	Oui		
		100 % des opportunités d'investissement évaluées dans le domaine de l'ESG (due diligence approfondie)	100 %	100 %	100 %		
	Phase de détention (Gouver- nance)	100 % des sociétés contrôlées du portefeuille ont formalisé une feuille de route ESG alignée avec leur stratégie globale	100 %	100 %	100 %		
		100 % de sociétés contrôlées du portefeuille dont les progrès vis-à-vis de cette feuille de route sont examinés au niveau du Conseil d'administration de chaque société une fois par an	80 %	100 %	100 %		
		100 % de sociétés contrôlées du portefeuille ayant eu un comité ou un Conseil d'administration qui a revu un sujet lié à l'ESG	80 %	100 %	100 %		
		100 % de feuilles de route ESG revues chaque année par le Directoire de Wendel	80 %	100 %	100 %		
		Feuilles de route ESG revues chaque année par le Comité de gouvernance et du développement durable et/ou le Conseil de surveillance de Wendel	Oui	Oui	Oui		
		100 % des sociétés contrôlées du portefeuille ont identifié des priorités pour proposer des produits et services durables	100 %	100 %	100 %		
		Phase de détention (Environ- nement)	% du chiffre d'affaires associé à des produits à valeur ajoutée environnementale (cf. 4.1.5.4)	28 %	53 %	55 %	NA
			100 % des sociétés contrôlées du portefeuille suivant leur bilan carbone (scope 1, 2 et 3)	60 %	100 %	100 %	
	100 % des sociétés contrôlées du portefeuille sont engagées sur une trajectoire de réduction des leurs émissions		60 %	100 %	80 %		
	Dont la trajectoire a fait l'objet d'un engagement ou d'une approbation SBTi		60 %	75 %	60 %	Intégration ACAMS en 2022	
	100 % des sociétés contrôlées du portefeuille ont évalué leur exposition aux risques et aux opportunités physiques et de transition liés au changement climatique		100 %	100 %	80%	Intégration ACAMS en 2022	
	Dont sociétés contrôlées ayant mis en place un plan de résilience face aux risques liés aux changements climatiques		0 %	0 %	80 %	Intégration ACAMS en 2022	
	100 % des sociétés contrôlées du portefeuille ayant un système de management de l'environnement (notamment via la certification ISO 14001) de tout ou partie de leur périmètre d'activité		80 %	75 %	60 %	Non matériel pour ACAMS et CPI	
	Phase de détention (social)		100 % des sociétés contrôlées du portefeuille ont adopté une démarche d'amélioration continue de la santé et de la sécurité au travail	80 %	100 %	80 %	En cours de déploiement pour ACAMS
		Dont système de management certifié (OHSAS 18001 ou ISO 45001)	80 %	75 %	60 %	Non matériel pour ACAMS et CPI	
		100 % de sociétés contrôlées du portefeuille organisant des formations dédiées à la santé-sécurité	100 %	100 %	80 %	Intégration ACAMS en 2022	
		30% de femmes parmi l'ensemble des personnes désignées directement ou indirectement par Wendel dans les Conseils pertinents (conseils d'administration ou équivalents) du portefeuille	21 %	26 %	29,8 %		
		100 % des sociétés contrôlées du portefeuille s'engagent pour une meilleure mixité de genre dans leurs effectifs	80 %	100 %	100 %		
		% de femmes dans l'effectif total des sociétés contrôlées	29,2 %	29,1 %	29,3%	NA	
		% de femmes à des postes de management	24 %	23 %	25%	NA	
		% de femmes dans les instances de gouvernance actionnariale	23 %	26 %	29%		
		% de femmes dans les instances de gouvernance opérationnelle	22 %	21 %	27%		

Bâtir des entreprises durables

		Objectif 2023	2020	2021	2022	Atteinte de l'objectif
GOUVERNANCE	Rémunération	% des CEO du portefeuille contrôlé dont la rémunération variable est conditionnée par les progrès réalisés sur leurs feuilles de route ESG	80 %	100 %	80 %	Intégration ACAMS*
		Définir un % de la rémunération totale du Directoire conditionnée par les progrès sur les thématiques ESG	Seule part variable indexée sur l'ESG	19,2 %	16,9%	
		Une partie variable de la rémunération du Comité de coordination est conditionnée par les progrès de l'ensemble des sociétés du portefeuille réalisés sur leurs feuilles de route ESG	Oui	Oui	Oui	
	Information extra-financière	Aligner progressivement le reporting extra-financier de Wendel sur les standards internationaux, tels que le cadre de reporting de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD)	Non	Oui (cf. 4.1.5.5)	Oui (cf. 4.1.5.5)	

* ACAMS ayant intégré le Groupe Wendel en 2022, certaines politiques et actions ESG sont en cours de déploiement à la date de publication. Les premiers objectifs ESG conditionnant une part de la rémunération variable du CEO ont été fixés pour l'exercice 2023.

4.1.5.4 Stratégie d'investissement responsable

Intégrer la performance extra-financière tout au long du cycle d'investissement

Risques et opportunités

En investissant pour le long terme, Wendel s'engage avec des équipes entrepreneuriales pour construire des *leaders* durables. Wendel estime essentiel que les sociétés dans lesquelles elle investit prennent en compte les enjeux extra-financiers, s'agissant des risques qu'ils peuvent impliquer, mais aussi des opportunités de création de valeur.

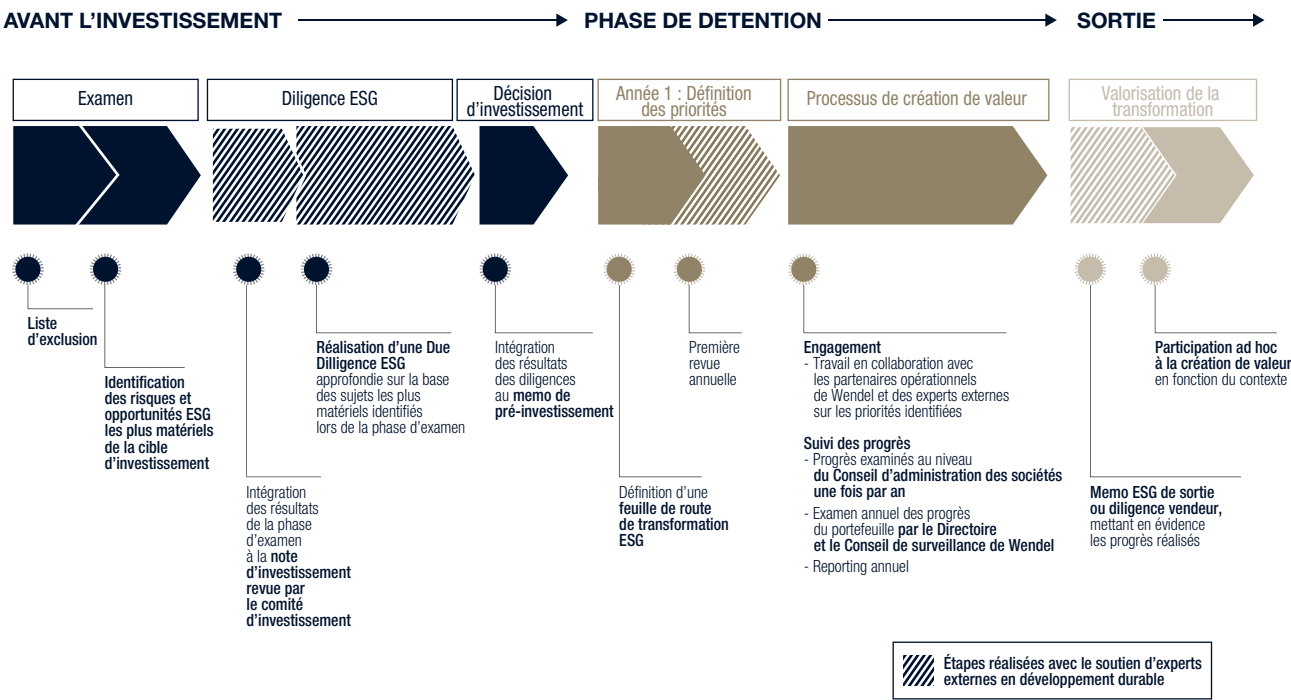
Wendel veille à ce que le *management* des sociétés mette en place les mesures adéquates pour prévenir et/ou atténuer les risques extra-financiers (incluant les risques et opportunités climatiques) et

saisir les opportunités de création de valeur sur le long terme. Il s'agit pour Wendel de renforcer son impact positif – dans le strict respect de son rôle d'actionnaire et de la gouvernance – sur les sociétés de son portefeuille en les encourageant à prendre en compte concrètement les enjeux extra-financiers.

Politiques et résultats

Wendel a défini une procédure d'investissement responsable qui s'enrichit au fil des opportunités d'investissement étudiées, et intègre l'étude des risques et opportunités tout au long du cycle de ses investissements.

Procédure d'investissement responsable



Avant investissement

Politique d'exclusions

La politique d'exclusion est revue chaque année par le Directoire de Wendel.

Wendel s'abstiendra non seulement d'investir dans des entités impliquées dans la production, la commercialisation, l'utilisation ou le commerce de produits ou activités illégaux, mais également d'investir dans des entités directement responsables de la production, la distribution, la commercialisation ou le commerce de :

1. tabac ;
2. pornographie ;
3. armes controversées, telles que définies par les traités suivants :
 - le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (1968),
 - la Convention sur les armes biologiques (1975),
 - la Convention sur les armes chimiques (1997),
 - le Traité d'Ottawa (1997) sur les mines antipersonnel,
 - la Convention sur les armes à sous-munitions (2008) ;

4. armes à feu ;
5. établissements de jeu ou jeux d'argent ;
6. extraction de charbon et production d'électricité à partir de charbon ;
7. stupéfiants ;
8. fourrure ;
9. amiante.

Au-delà des exclusions sectorielles établies ci-dessus pour tous les investissements directs de la Société, Wendel portera également la plus grande attention à l'exposition économique indirecte à ces secteurs, notamment lors de l'examen approfondi des opportunités d'investissement ayant passé le premier filtre de la liste d'exclusions.

Diligences ESG

Une fois la conformité d'une opportunité d'investissement avec la politique d'exclusion de Wendel établie, l'équipe d'investissement travaille en collaboration avec la Direction développement durable sur les diligences ESG. En fonction de la matérialité et de la complexité des sujets identifiés, les équipes Wendel font appel à des experts externes : cabinets de conseil, call expert, etc.

Les enjeux liés au climat font systématiquement l'objet d'une analyse dans cette phase. Wendel évalue d'une part le niveau d'intensité carbone de l'opportunité d'investissement et sa capacité de décarbonation d'autre part. Par ailleurs, Wendel veille à ce que ses équipes d'investissement soient formées à ces enjeux.

	2022	2021	2020
Nombre de collaborateurs dans l'équipe d'investissement formés aux axes de travail ESG à entreprendre dans les sociétés du portefeuille	100 %	100 %	N/A
Pourcentage des opportunités d'investissements étudiées ayant fait l'objet d'une <i>due diligence</i> couvrant les risques et opportunités ESG	100 %	100 %	100 %

Phase de détention**Intégrer systématiquement l'ESG à la rémunération des dirigeants de Wendel et des sociétés contrôlées**

Le *management* de Wendel et les équipes dirigeantes des sociétés contrôlées du portefeuille sont responsabilisés par un alignement de leur rémunération variable sur la performance extra-financière.

	2022	2021	2020
% des équipes dirigeantes des sociétés contrôlées du portefeuille dont une partie de la rémunération variable est alignée sur la performance ESG de leur société	80% ⁽¹⁾	100 %	80 %
% de la rémunération totale du Président du Directoire conditionnée par la performance ESG du Groupe	16,9%	19,2 %	Seule part variable indexée sur l'ESG
% des équipes Wendel dont la rémunération variable est conditionnée par des critères de performance ESG	20%	23 %	22 %

(1) ACAMS ayant intégré le Groupe Wendel en 2022, les premiers objectifs ESG conditionnant une part de la rémunération variable du CEO ont été fixés pour l'exercice 2023.

Améliorer constamment la qualité de l'information extra-financière en l'absence de référentiel normatif ESG stabilisé

La démarche d'investisseur responsable de Wendel couvre également sa capacité à mesurer le plus rigoureusement possible la performance extra-financière de son activité et de celles de ses sociétés, en l'absence de standard ESG stabilisé. Dans ce contexte, Wendel a pour ambition de mettre en place des procédures visant à aligner la production de l'information extra-financière sur celle de l'information financière. En particulier, en 2022, 4 KPIs consolidés sur le périmètre des sociétés contrôlées sont couverts par une assurance raisonnable volontairement engagée par Wendel (cf. section 4.7). Cette démarche de progrès sera poursuivie dans les mois à venir. Cette attention portée à la qualité de l'information extra-financière permet ainsi :

- d'assurer la couverture des thématiques ESG les plus matérielles pour le Groupe ;
- sur la thématique climat, d'effectuer un bilan carbone annuel par un tiers ;
- de faciliter la lisibilité, par toutes les parties prenantes, de la performance extra-financière de Wendel au regard de la diversité importante de standards internationaux de *reporting* ESG ;
- de permettre aux investisseurs de se forger une opinion sur la stratégie ESG du Groupe Wendel.

Standard ou exercice de reporting

Global Reporting Initiative 4

Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (PRI)

Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

État d'avancement

Standard respecté dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière du Groupe

Reporting volontaire depuis 2021

Voir chapitre Plan Climat - Construit sur la base des recommandations de la TCFD

Accompagner le déploiement de feuilles de route stratégiques qui font sens au regard de l'activité des entreprises

Wendel s'appuie sur un dispositif hybride composé des *Operating Partners* et de la Direction du développement durable, permettant d'intégrer l'ESG dans la stratégie et la gouvernance des entreprises.

En tant qu'actionnaire, le groupe Wendel n'entre pas dans le *management* opérationnel de ses filiales, mais s'assure que l'intégration des enjeux ESG s'opère dans leur gestion des risques

et dans leur stratégie, et ce, notamment via un dialogue constant avec les équipes de *management* et les Conseils d'administration.

Au-delà de la mise en place d'objectifs, Wendel accompagne ses participations dans le suivi et le déploiement des dispositions réglementaires Européennes (Taxonomie, CSRD, etc) ainsi que dans la mise en place de leur stratégie climat (aide à l'analyse des risques physiques et de transition, revue des plans de décarbonation, etc.)

Les engagements ESG des participations sont formalisés dans une feuille de route stratégique pour chacune des sociétés contrôlées (cf. 4.2 Performance ESG des sociétés en portefeuille). Ces feuilles de route adressent les enjeux matériels propres à chaque participation ainsi que les 4 thématiques prioritaires définies par Wendel :

Thématiques prioritaires définies par Wendel en phase de détention



Santé
et sécurité
des collaborateurs



Atténuation
du changement
climatique



Parité et diversité



Produits et services
à valeur ajoutée
environnementale

Aperçu de la performance ESG 2022 des participations consolidées selon les 4 priorités Wendel

Afin de faciliter la lisibilité de la performance ESG au niveau du portefeuille, Wendel veille à présenter un indicateur de mesure consolidé pour ces enjeux prioritaires lorsque cela est possible. En 2022, l'ensemble des KPIs prioritaires suivent des évolutions positives :

							PORTEFEUILLE WENDEL - ACTIFS CONTRÔLÉS	VARIATION 2021/2022
 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES COLLA- BORATEURS	Taux de fréquence des accidents du travail ⁽¹⁾	0,16	2,08	1,64	1,56	Non disponible (organisation 100 % télétravail)	0,95	-17 %
	Système de management santé et sécurité (OHSAS 18001 ou ISO 45001)	OUI	OUI	OUI	NON Non matériel	NON Non matériel		
 ATTÉ- NUATION DU CHAN- GEMENT CLIMATIQUE	Emissions (scopes 1 à 3)	729 264 tCO ₂	1 592 750 tCO ₂	701 910 tCO ₂	3 055 tCO ₂	371 tCO ₂	347 tCO ₂ /M€ de chiffre d'affaires -17 % en tCO ₂ /M€ CA 3 sociétés ont soumis leurs objectifs SBTi, représentant 99,7 % des émissions des sociétés contrôlées	
	Poids des émissions dans le portefeuille contrôlé	24 %	53 %	23 %	0,1 %	0,01 %		
	Objectif de réduction	OUI	OUI	OUI	OUI	NON		
	Statut SBTi	Committed en 2022	2°C Approved	Committed en 2022	NON	NON		
	Objectifs	-42 % scope 1 et 2 2030 -25 % scope 3 2030 ⁽²⁾	-24 % 2030 -49 % 2050 (scope 1, 2, 3)	-42 % scope 1 et 2 2030 -25 % scope 3 2030 ⁽²⁾	-10 % 2024 Scope 1, 2, 3	NON		
 PARITÉ ET DIVERSITÉ	% de femmes au sein du Conseil d'administration	42 %	13 %	18 %	29 %	43 %	29 %	+3 %
	% de femmes à des postes de management	26 %	20 %	25 %	53 %	49 %	25 %	+2 %
	Objectifs pour une meilleur parité	35 % de femmes aux postes de direction	Plan d'action pour améliorer la part de femmes manager	25 % de femmes aux postes de direction fin 2023	45 à 50 % de femmes au conseil d'administration en 2024	Maintenir la parité actuelle (49 % de femmes manager)		
 PRODUITS ET SERVICES À VALEUR AJOUTÉE ENVIRONNE- MENTALE	% du CA issu de produits ou services à valeur ajoutée environnementale	55 %	59 % ⁽³⁾	57 %	Non matériel Services à valeur ajoutée sociétale cf. 4) ci-après		55 %	+2 %
	Plans d'action associés	Green line de BV (services et solutions durables)	Solutions d'emballages flexibles recyclables	Produits water- based éligibles à la Taxonomie sous la catégorie « Autres technologies de fabrication à faible intensité carbone »				

(1) Calculé selon la méthodologie de Bureau Veritas (nombre d'accidents du travail avec arrêts x 200 000) / nombre d'heures travaillées théoriques. Les taux de fréquence des participations sont ici présentés en heures théoriques.

(2) Les objectifs de réduction de Bureau Veritas et Stahl ont été soumis à l'initiative SBTi en 2022 et sont en attente d'approbation.

(3) Chiffres estimés à fin 2022.

1. Lutte contre le changement climatique

Cf. Plan climat présenté en 4.1.5.5.

2. Santé et sécurité des collaborateurs

- **Le taux de fréquence moyen des accidents du travail au sein du portefeuille des sociétés consolidées s'élève à 0,95, en baisse de 17 % par rapport à l'année 2021 (1,14).** Le taux de gravité moyen est également en baisse pour la troisième année consécutive (0,02 en 2022 contre 0,03 en 2021 et 0,04 en 2020).
- 80 % des sociétés contrôlées ont mis en place une démarche d'amélioration continue de la santé et de la sécurité au travail. Seule ACAMS ayant intégré le périmètre Wendel en 2022 et étant issue d'un *carve-out*, n'est pas encore dotée d'une politique de prévention liée à la santé au travail. Le déploiement de cette politique en 2023 fait partie des axes d'amélioration et objectifs définis par Wendel.

3. Promotion de la diversité et de la parité femmes-hommes

- **L'ensemble des indicateurs de parité femmes-hommes définis par Wendel auprès de ses participations suivent une évolution à la hausse :**
 - Le ratio de part de femmes au sein des postes d'administrateurs dont Wendel dispose s'élève à 29 % en 2022, en hausse de 3 %.
 - Le ratio moyen de féminisation des instances de gouvernance opérationnelles (type COMEX) au sein des sociétés de portefeuille augmente légèrement à 27 % en 2022 contre 26 % en 2021.
 - Le ratio moyen de féminisation des postes de management au sein des entités du Groupe passe de 23 % en 2021 à 25 % en 2022.
- 100 % des sociétés ont pris des engagements liés à la parité de genre dans leur feuille de route.

4. Innovation et produits ou services à valeur ajoutée environnementale

La part de produits et services à valeur ajoutée environnementale proposés par les sociétés du portefeuille correspond à 55 % du chiffre d'affaires consolidé de Wendel sur l'année 2022, en hausse de 2%. Cet indicateur s'appuie sur les ratios de chiffre d'affaires des produits et services contribuant à des objectifs environnementaux (circularité, services et inspections liés à l'environnement, atténuation du changement climatique, etc.) Cet indicateur diffère dans son mode de calcul du reporting taxonomique présenté en section 4.4.

Ce ratio relatif aux produits et aux services à valeur ajoutée environnementale couvre ainsi :

- l'offre de services de certification « Ligne Verte » de Bureau Veritas, qui représente 55 % de ses ventes, en hausse de 3% par rapport à 2021. La part du chiffre d'affaires associée a été calculée sur la base de ce ratio de ventes (cf. 4.2.1 Performance ESG de Bureau Veritas) ;
- l'offre de produits d'emballage flexible recyclable de Constantia Flexibles, qui représente en estimé 59 % de son chiffre d'affaires sur l'année 2022 (cf. 4.2.2 Performance ESG de Constantia Flexibles)⁽¹⁾ ;
- les produits *water-based* de Stahl éligibles à la taxonomie environnementale européenne sous la catégorie "Autres technologies de fabrication à faible intensité carbone", représentent 57 % du chiffre d'affaires de l'entreprise en 2022. La composition de ces produits (forte teneur en eau et faible teneur en solvants) permet une réduction significative des émissions de CO₂ générées sur le cycle de vie du produit. Cette réduction des émissions est objectivée et suivie par des analyses de cycles de vie réalisées selon la norme ISO 14040/44 (cf. 4.2.3 Performance ESG de Stahl) ;

Les sociétés CPI et ACAMS ne présentent pas de chiffre d'affaires à valeur ajoutée environnementale en raison de leurs activités. En revanche, ces sociétés ont un impact sociétal significatif :

- l'intégralité de l'offre de formation de CPI a vocation à réduire les comportements violents et à améliorer la sécurité des personnes sur les lieux de travail (cf. 4.2.4 Performance ESG de CPI) ;
- l'intégralité de l'offre de formation d'ACAMS a vocation à lutter contre la criminalité financière (cf. 4.2.5 Performance ESG d'ACAMS).

(1) Les ratios relatifs à la part de solutions recyclables de Constantia Flexibles ne sont disponibles qu'en estimé à la date de publication de l'URD pour l'exercice 2022. Ce ratio est basé sur les volumes de vente, exprimés mètres carrés et inclut les activités Indiennes du groupe. En 2021 ce ratio était de 55%.

En lien avec les 4 piliers ESG de Wendel et dans l'objectif de mesurer la contribution effective de ses sociétés à un objectif universel de croissance durable, Wendel utilise le cadre des Objectifs du développement durable des Nations unies (ODD) pour qualifier les enjeux de durabilité auquel son activité lui permet de répondre. Ce cadre de référence est également utilisé par les sociétés contrôlées du portefeuille.



Wendel a sélectionné des ODD en lien avec son activité et estime que sa stratégie de performance ESG contribuera à la réalisation des ODD suivants :

- 4.4 à l'horizon 2030, accroître sensiblement le nombre de jeunes et d'adultes possédant des compétences pertinentes, notamment des compétences techniques et professionnelles, à des fins d'embauche, d'emplois décents et d'entrepreneuriat ;
- 5.5 assurer la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances en matière de *leadership* à tous les niveaux du processus décisionnel dans la vie politique, économique et publique ;
- 8.3 promouvoir des politiques axées sur le développement qui soutiennent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, et encourager la formalisation et le développement des micro, petites et moyennes entreprises, notamment par l'accès aux services financiers ;
- 12.6 encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les multinationales, à adopter des pratiques durables et à intégrer des informations sur la durabilité dans leur cycle de *reporting* ;
- 13. prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

4.1.5.5 Plan Climat

Wendel est consciente de l'urgence de la lutte contre le changement climatique et de la nécessité de prendre en compte son impact dans la planification stratégique et le *management* opérationnel.

Dans le plein respect de son rôle d'actionnaire, Wendel a continué d'accompagner en 2022 ses sociétés contrôlées dans le pilotage de leur stratégie climat, en particulier dans le suivi des plans d'actions à la suite de l'analyse des risques climatiques qui a été conduite en 2022. Wendel veille à ce que toutes ses sociétés consolidées réalisent un bilan carbone annuel et identifient des pistes de réduction et cibles à court, moyen et long terme. Ainsi, en 2022, l'intensité carbone rapportée au chiffre d'affaires sur le périmètre des sociétés contrôlées a baissé de 17,2% par rapport à 2021.

En 2023, Wendel ambitionne de définir une trajectoire de baisse de ses émissions de GES conforme aux meilleurs standards telle que SBTi. Cette initiative s'accompagnera d'une revue méthodologique afin de prendre en compte les spécificités induites par l'activité d'investissement de Wendel. En effet, pour une société d'investissement telle que Wendel, il existe aujourd'hui 2 standards de consolidation impactant la comptabilisation des émissions de sociétés contrôlées. Ces 2 approches de consolidation et leurs résultats sont présentés ci-après.

Chiffres clés :

- **100 %** des sociétés contrôlées **établissent un bilan carbone** annuel à la demande de Wendel dans les 18 mois de leur acquisition
- **100 %** des sociétés contrôlées ayant identifié des risques liés à l'adaptation du changement climatique ont élaboré un **plan de résilience climat** approuvé par les conseils d'administration (Constantia Flexibles, Stahl, Bureau Veritas)
- **347 tCO₂ éq /M€ de CA** sur le périmètre consolidé (scope 1, 2, 3)
- **-17,2 % en intensité carbone** (scope 1, 2 et 3) par rapport au chiffre d'affaires consolidé comparé à 2021.
- **55 % des émissions du portefeuille** sont issues de sociétés ayant des trajectoires **approuvées par la SBTi**.
- **94 % des émissions du portefeuille** (sociétés contrôlées et non contrôlées) sont issues de sociétés **s'étant à minima engagées à soumettre leurs objectifs à la SBTi**.

Émissions générées par Wendel et son portefeuille en 2022 : consolidation selon la méthode equity share du GHG Protocol

La méthode de consolidation selon l'approche *equity share* prévue par la GHG Protocol, consiste à consolider les émissions de chacune des participations au prorata des ratios de détention, indépendamment de la notion de contrôle. Cela inclut les émissions du périmètre consolidé (Constantia Flexibles, Bureau Veritas, Stahl, CPI, ACAMS, Wendel SE) et les émissions des sociétés non contrôlées (Tarkett et IHS Towers). Les émissions liées aux investissements de Wendel Growth ne sont pas incluses car estimées non matérielles.

En teqCO ₂	Émissions totales - méthode equity share 2022 ⁽¹⁾	Émissions totales - méthode equity share 2021 ⁽²⁾	Variation 2022/2021
Scope 1	313 913	314 521	- 0,2%
Scope 2 ⁽³⁾	107 662	116 296	- 7,4%
Scope 3 ⁽⁴⁾	1 919 738	1 967 503	-2,4%
TOTAL	2 341 313	2 398 321	-2,4%

(1) Les émissions scopes 1, 2 et 3 d'IHS Towers et scope 3 de Constantia Flexibles sont disponibles après la publication de l'URD, les données 2021 ont été prises en compte. Le scope 3 d'IHS n'est pas disponible.

(2) Les émissions des scopes 3 2021 de Stahl et Bureau Veritas ont été réévaluées en 2022 (cf. sections 4.2.1 et 4.2.3).

Les émissions du scope 3 de Tarkett ont été réévaluées en 2022. Les émissions 2022 réévaluées sur le scope 3 ont été prises en compte dans les émissions consolidées 2021.

Les émissions de scope 3 2020 de Constantia Flexibles ont été prises en compte à des fins de comparabilités.

(3) Les émissions scope 2 sont calculées et consolidées en market-based dès lors que les données de facteur d'émissions sont connues.

(4) Les postes d'émission inclus dans les scopes 3 des participations contrôlées sont mentionnés en 4.2 Performance ESG des participations contrôlées. Les émissions en aval et/ou amont sont intégrées en fonction de la matérialité par secteur d'activité.

Émissions générées par Wendel et son portefeuille en 2022 : consolidation selon la méthode du contrôle financier du GHG Protocol

La méthode de consolidation selon l'approche de « contrôle financier », consiste à consolider 100 % des émissions des actifs contrôlés (*Bureau Veritas*, *Constantia Flexibles*, *Stahl*, *CPI*, *ACAMS* et *Wendel SE*) et à intégrer dans le scope 3 les émissions (scopes 1 2, 3) des actifs non contrôlés, au prorata du ratio de détention. Les émissions liées aux investissements de Wendel Growth ne sont pas incluses car estimées non matérielles.

En teqCO_2	Émissions totales - contrôle financier 2022 ⁽¹⁾	Émissions totales - contrôle financier 2021 ⁽²⁾	Variation 2022/2021
Scope 1	203 699	205 070	-0,7%
Scope 2 ⁽³⁾	167 224	177 184	-5,6%
Scope 3 ⁽⁴⁾	3 290 557	3 376 266	-2,5%
TOTAL	3 661 480	3 758 520	-2,6%

(1) Les émissions scopes 1, 2 et 3 d'IHS Towers et du scope 3 de Constantia Flexibles sont disponibles après la publication de l'URD, les données 2021 ont été prises en compte. Le scope 3 d'IHS n'est pas disponible.

(2) Les émissions des scopes 3 2021 de Stahl et Bureau Veritas ont été réévaluées en 2022 (cf. sections 4.2.1 et 4.2.3).

Les émissions du scope 3 de Tarkett ont été réévaluées en 2022. Les émissions 2022 réévaluées sur le scope 3 ont été prises en compte dans les émissions consolidées 2021.

Les émissions de scope 3 2020 de Constantia Flexibles ont été prises en compte à des fins de comparabilités

(3) Les émissions scope 2 sont calculées et consolidées en market-based dès lors que les données de facteur d'émissions sont connues.

(4) Les postes d'émission inclus dans les scopes 3 des participations contrôlées sont mentionnés en 4.2 Performance ESG des participations contrôlées. Les émissions en aval et/ou amont en fonction de la matérialité par secteur d'activité.

Les émissions du portefeuille sont globalement en baisse en valeur absolue de 2 % par rapport à l'année 2021. Cette baisse est essentiellement liée à une diminution du volume d'émission du scope 3 de Stahl, tandis que les scopes 3 des autres participations et de Wendel SE sont stables ou légèrement en hausse. La plus forte baisse observée concerne le scope 2 pour lequel l'ensemble des participations enregistre des baisses significatives. L'évolution de la part d'énergie renouvelable sur le périmètre des sociétés contrôlées présentée ci-dessus explique en partie ces baisses, cette dernière étant passé de 20 % d'énergie renouvelable sur la consommation énergétique totale en 2021 à 24 % en 2022.

Part d'énergie renouvelable consommée	2022	2021	Variation 2022/2021
Consommations d'énergie totale (MWh)	981 043	974 271	1%
Consommations d'énergie renouvelable (MWh)	237 786	191 829	24%
Part d'énergie renouvelable (%)	24%	20%	5%

Des objectifs de réduction des émissions couvrant plus de 99 % des émissions des sociétés portefeuille (selon l'approche de consolidation par le contrôle financier)

Sur le périmètre des sociétés contrôlées, 80 % des participations ont mis en place des objectifs de réductions des émissions de gaz à effets de serre. Les sociétés ayant défini ces objectifs représentent 99 % des émissions du périmètre consolidé :

- Bureau Veritas : - 42 % sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030 et - 25 % sur le scope 3 d'ici 2030 - année de référence 2021 ;
- Constantia Flexibles : - 24 % sur les scopes 1, 2 et 3 d'ici 2030 et - 49 % scope 1, 2 et 3 d'ici 2050 - année de référence 2015 ;
- Stahl : - 42 % sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030 et - 25 % sur le scope 3 d'ici 2030 - année de référence 2021 ;
- CPI : - 10 % pour les scopes 1, 2 et 3 d'ici fin 2024 - année de référence 2022 ;

4 sociétés ont soumis ou obtenu l'approbation de leurs trajectoires de réduction par la Science-based target initiative (SBTi) :

SBTi - Sociétés approuvées

Constantia Flexibles
(below 2°C)

Tarkett
(1,5°C)

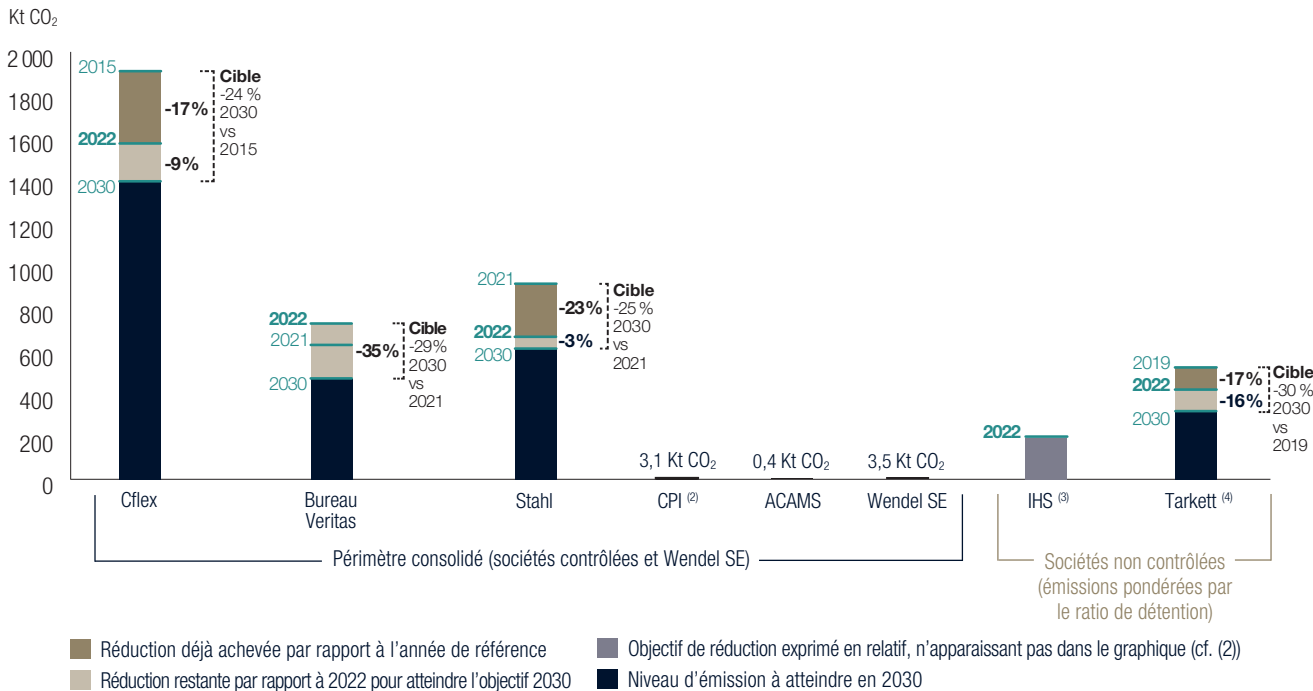
SBTi - Sociétés engagées

Bureau Veritas
(approbation attendue en 2023)

Stahl
(approbation attendue en 2023)



Émissions du portefeuille et cibles de réduction 2030 en absolu comparées aux années de référence⁽¹⁾



(1) Émissions scope 1, 2 et 3 du portefeuille calculées selon l'approche du contrôle financier du GHG Protocol.
(2) CPI a défini un objectif de réduction en absolu de -10% à fin 2024.
(3) Les émissions d'IHS Towers sont pondérées du ratio de détention. Les émissions d'IHS comprennent les scopes 1 et 2 sur l'exercice 2021, la donnée 2022 n'étant pas encore disponible à la date de publication. La trajectoire de réduction d'IHS Towers n'apparaît pas dans le graphique car elle s'exprime en relatif (-50% scope 1 et 2 en intensité kWh par rapport à 2021)
(4) Les émissions de Tarkett sont pondérées du ratio de détention au 31/12/2022

L'ensemble des objectifs de réduction absolus des émissions du portefeuille à horizon 2030 représente 1 491,3 kt éq CO₂, soit l'équivalent de 41 % des émissions totales actuelles du portefeuille.

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, les trajectoires de réduction des sociétés ayant défini une cible en absolu sont particulièrement avancées :

- Constantia Flexibles a réduit ses émissions de 17% par rapport à son année de référence 2015 (cf. 4.2.2)
- Stahl a réduit ses émissions de 23% par rapport à 2021. Cette baisse s'explique par les efforts déployés sur les scopes 1, 2 et 3 et par une baisse des volumes d'achats comparé à 2021. Il est probable que les émissions absolues du scope 3 augmentent en 2023, notamment en raison de l'impact de l'acquisition par Stahl d'ISG, une division d'ICP Group (cf. 4.2.3).
- Tarkett a déjà réduit ses émissions de 17% sur les scopes 1, 2 et 3 (cf. Document d'Enregistrement Universel de Tarkett)

Reporting TCFD

Afin de mener ce diagnostic, Wendel s'est appuyée sur le cadre référentiel de la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosure*) qui a élaboré des recommandations permettant de communiquer une information pertinente en matière de climat. Les objectifs de ce cadre de référence sont de :

- favoriser des décisions plus éclairées en matière d'investissement, de crédit et de souscription d'assurance ;
- permettre aux parties prenantes de mieux comprendre l'exposition des actifs aux risques liés au climat ;
- permettre aux entreprises d'intégrer les risques et les opportunités liés au climat dans leur processus de gestion des risques et de planification stratégique.

Le cadre de la TCFD évalue le risque climatique au travers de quatre thématiques : gouvernance, stratégie, *management* des risques et mesures et objectifs.

Les conclusions de l'analyse conduite ont permis à Wendel d'établir :

- (i) son alignement avec les recommandations de la *Taskforce on Climate-Related Financial Disclosures* (TCFD) ;
- (ii) une table des risques de transition et des risques physiques auxquels Wendel et les sociétés contrôlées de son portefeuille sont exposées ;
- (iii) un plan d'action à court et moyen terme afin d'améliorer la résilience climatique des sociétés contrôlées. Ces derniers ont été validés en 2022 par la gouvernance des sociétés pour lesquelles des risques significatifs ont été identifiés.

La bonne exécution de ce plan climat conditionne le plan d'attribution de stock-options (millésime 2021-2024) pour le Directoire ainsi que pour l'ensemble des salariés attributaires de Wendel SE.

Alignement de Wendel aux recommandations de la TCFD

Pilier TCFD	Recommandations de la TCFD	Positionnement Wendel
Gouvernance du sujet Climat	Description des rôles de la Direction et du Conseil d'administration dans le suivi et la gestion des risques et opportunités liés au changement climatique.	La responsabilité de la gestion des effets du changement climatique est portée à tous les niveaux de l'entreprise. Un critère lié à la gestion du changement climatique conditionne la rémunération variable du Directoire, ainsi que le plan d'attribution de Stock-Options pour les salariés bénéficiaires de la Société (voir paragraphe <i>Options attribuées au titre de l'exercice 2022</i> de la section 2.2.2.2) Le Conseil de surveillance bénéficie de présentations dédiées sur les progrès réalisés en matière d'ESG observés au sein du portefeuille contrôlé, incluant les efforts d'atténuation des émissions. En 2022, tous les CEO des entreprises contrôlées du portefeuille ont eu une partie de leur rémunération variable conditionnée à l'atteinte d'objectifs lié au climat (excepté ACAMS ayant intégré le périmètre consolidé de Wendel en 2022). L'atteinte de cet objectif est constatée par le Conseil d'administration de l'entreprise contrôlée. En 2022, les plans de résilience climat des sociétés contrôlées du portefeuille ont par exemple été validés par les conseils d'administrations de chacune des participations. L'équipe ESG de Wendel s'assure d'un suivi régulier de la démarche de mesure et de réduction des émissions de Wendel SE et de ses sociétés contrôlées.
Stratégie d'entreprise	Identification de risques et d'opportunités liés au changement climatique à court, moyen et long terme, et leurs impacts sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa gestion financière. Adéquation de la stratégie d'entreprise avec une trajectoire bas carbone.	La démarche d'investisseur de long terme, fortement orientée vers la création de valeur grâce au levier de l'ESG, démontre que les enjeux de durabilité sont au cœur de la stratégie de Wendel. La gestion du changement climatique est positionnée comme l'une des quatre priorités ESG établies par la Société. L'équipe ESG Wendel et les <i>operating partners</i> s'assurent de l'intégration des enjeux climatiques à la stratégie des sociétés du portefeuille. La stratégie climat des sociétés contrôlées est déclinée dans les objectifs ESG des CEO des sociétés contrôlées. Ainsi, 100 % des entreprises contrôlées du portefeuille (excepté ACAMS ayant intégré le périmètre consolidé de Wendel en 2022) ont défini des produits et services bas carbone : ■ segment de l'offre Green Line relative à l'efficacité énergétique et la transition bas carbone proposée par Bureau Veritas ; ■ offre d'emballages recyclables proposée par Constantia Flexibles ; ■ développement de produits water-based (<i>ayant une meilleure empreinte carbone que les produits solvent-based</i>) par Stahl ; ■ digitalisation des formations dispensées par CPI.
Gestion du risque	Décrire le processus d'identification et de gestion des risques liés au climat et l'intégration dans le processus de gestion des risques global de l'entreprise.	Les facteurs de risques auxquels Wendel est exposée, tels que présentés dans le chapitre 3, mentionnent les risques ESG et climatiques, démontrant que ces derniers sont intégrés et priorisés dans la gestion des risques globale de l'entreprise. Les analyses de risques physiques et de transition ont été présentées à la gouvernance de chacune des participations. Wendel, en tant qu'investisseur développe également des méthodologies pour affiner la prise en compte des impacts financiers sur la valorisation des entreprises.
Mesure et objectifs	Disposer d'indicateurs pour mesurer la performance de l'organisation vis-à-vis de ses engagements climatiques, en particulier des informations sur le bilan carbone de l'organisation sur l'ensemble de ses scopes, et mettre en place des objectifs de réduction.	100 % des sociétés contrôlées du portefeuille proposent une mesure complète et publique de leur bilan carbone, suivant les standards du <i>GHG Protocol</i>, et toutes ces sociétés, à l'exception de d'ACAMS (<i>qui a rejoint le Groupe en 2022</i>), disposent d'un objectif de réduction couvrant l'ensemble de leurs Scopes 1, 2 et 3. Aujourd'hui, 3 des 5 sociétés contrôlées (Constantia Flexibles, Bureau Veritas, et Stahl) du portefeuille, représentant 99,7% des émissions du périmètre des sociétés contrôlées, ont défini un objectif de réduction et se sont publiquement engagées à le faire approuver par la <i>Science-Based Target initiative</i>. Au niveau consolidé, sur la base des engagements déjà publics des sociétés contrôlées à la date de publication de l'URD, les objectifs de réduction exprimés en absolu représentent 1 295,8 kt éq CO₂, soit l'équivalent de 35 % des émissions totales actuelles du portefeuille. En 2023, Wendel ambitionne de définir une trajectoire de baisse de ses émissions de GES approuvée par la SBTi. Cette initiative s'accompagnera d'une revue méthodologique afin de prendre en compte les spécificités induites par l'activité d'investissement de Wendel

Exposition aux risques physiques et risques de transition (périmètre contrôlé)

L'analyse des risques climat s'appuie sur la table de classification des risques et opportunités climatiques telle que définie par la TCFD pour les risques de transition. Pour les risques physiques, la modélisation s'appuie sur les données du scénario météorologique RCP 8.5 à horizon 2030 et 2050.

Risques et opportunités de transition				
Risque/ opportunité de transition	Catégorie de risque/ opportunité telle que présentée dans la classification TCFD	Description	Niveau d'exposition	Mesures en place ou recommandées
Risque de transition	Hausse du prix du carbone	Les estimations de l'Agence Internationale de l'énergie anticipent une hausse de 250 % du prix de la tonne carbone à horizon 2050, dans l'hypothèse d'une transition bas carbone ⁽¹⁾ . À l'exception de Constantia Flexibles aucune autre entreprise du portefeuille ne détient d'installation soumise au système des quotas d'émissions. Cette hausse aura des effets principalement indirects dans la chaîne de valeur des sociétés du portefeuille (transport, énergie, matières premières, etc.).	****	Mesure et anticipation du coût potentiel généré par une taxe liée aux émissions carbone. Pour les sociétés du portefeuille et pour les futures opportunités d'investissement étudiées, un coût carbone est estimé. Vigilance vis-à-vis de l'applicabilité des systèmes d'échanges de quotas d'émissions (taille des installations, choix de l'implantation géographique...).
Risque de transition	Réglementation plus stricte relative aux émissions générées	Les exemples récents liés à la taxonomie environnementale européenne et au futur paquet européen <i>Fit for 55</i> démontrent le caractère fortement évolutif de la réglementation liée à l'alignement bas carbone et à la réduction des émissions. Ces nouvelles réglementations génèrent des coûts directs (ressources internes et externes mobilisées pour vérifier la mise en conformité) ainsi que des coûts indirects sur le long terme (transformations opérationnelles nécessaires à la mise en conformité).	**	En qualité d'entreprise cotée, Wendel suit l'évolution des réglementations européennes et internationales sur le sujet de la réduction de l'impact climat. Elle encourage également les sociétés contrôlées à respecter les meilleurs standards en matière de réduction de leurs émissions (ex : trajectoire de réduction en phase d'approbation par l'organisation SBTi pour Bureau Veritas et Stahl, et déjà établie pour Constantia Flexibles). Les sociétés du portefeuille mènent également une veille plus spécifique relative à certains sujets auxquels elles peuvent être exposées (ex : marché du crédit carbone, affichage environnemental, économie circulaire, etc.).
Risque et opportunité de transition	Variation du coût des matières premières	La transition énergétique nécessite une multiplication rapide des capacités de production d'énergies renouvelables. À ce titre, l'approvisionnement en certains métaux tels que l'aluminium, indispensable à la fabrication d'éoliennes, sera impacté. Ce métal représente une part significative des matières premières employées par Constantia Flexibles. Néanmoins, cette transition vers des énergies d'origine renouvelable permettra mécaniquement de baisser les coûts actuels de l'énergie renouvelable. Wendel et ses sociétés de portefeuille sont toutes engagées à augmenter significativement la part des énergies renouvelable dans leur consommation totale qui représente aujourd'hui 24 % de la consommation totale du Groupe.	***	Sécurisation des chaînes d'approvisionnement multiples et diversifiées. Réflexion au sein des chaînes de production interne afin d'optimiser les quantités de produit utilisées. Participation à l'amélioration des capacités de recyclage afin de favoriser la réutilisation de certaines matières premières.

(1) Étude World Energy Outlook de l'Agence internationale de l'énergie, 2020.

Risques et opportunités de transition

Risque/ opportunité de transition	Catégorie de risque/ opportunité telle que présentée dans la classification TCFD	Description	Niveau d'exposition	Mesures en place ou recommandées
Opportunité de transition	Substitution de produits et services existants en faveur de solutions bas carbone	La transition vers une économie bas carbone nécessite la transformation ou l'abandon de certains produits et services, dont la fabrication et la consommation deviendront difficilement compatibles avec les niveaux d'émission à respecter.	***	Wendel encourage ses sociétés de portefeuille à suivre les tendances émergentes et les risques de substitution sur leurs produits respectifs. La part de chiffre d'affaires lié aux produits ou services à valeur ajoutée environnementale illustre la volonté de Wendel de saisir et d'engager les sociétés en portefeuille vers les opportunités de transition. Ainsi, 100 % des entreprises contrôlées du portefeuille (excepté ACAMS ayant intégré le périmètre consolidé de Wendel en 2022) ont défini des produits et services bas carbone : - segment de l'offre Green Line relatif à l'efficacité énergétique et la transition bas carbone proposé par Bureau Veritas ; - offre d'emballages recyclables proposée par Constantia Flexibles ; - développement de produits <i>water-based</i> (ayant une meilleure empreinte carbone que les produits <i>solvent-based</i>) par Stahl ; - digitalisation des formations dispensées par CPI. Wendel et les sociétés contrôlées du portefeuille veillent à accroître la part de ces produits et services.
Opportunité de transition	Évolution des attentes des consommateurs	La transition vers une société bas carbone transforme les besoins et les habitudes de consommation de la société dans son ensemble. Alors que certains produits peuvent être délaissés, de nouveaux besoins peuvent émerger. Les principaux exemples au sein du portefeuille Wendel sont : ■ le passage progressif vers des solutions d'emballages flexibles recyclables déployés par Constantia Flexibles, afin de limiter les émissions liées au cycle de vie du plastique à usage unique ; ■ la gestion et l'accompagnement des traumatismes liés à des catastrophes naturelles ou des épisodes météorologiques violents ; ■ le développement de besoins liés à la responsabilité sociétale des organisations, à l'éco-efficacité, à la réduction des émissions et à l'adaptation aux changements climatiques, tels qu'exprimés par les clients du groupe Bureau Veritas.	**	Constantia Flexibles s'est engagé à fournir des solutions recyclables chaque fois que cela a été possible et continue d'améliorer ses capacités techniques et opérationnelles afin d'accélérer l'adoption de telles solutions par ses clients ; CPI intervient dans le cadre de la gestion des personnes rescapées d'événements climatiques sévères, en formant parmi ses clients des organismes tels que les premiers secours et les hôpitaux. L'offre <i>Green line</i> de Bureau Veritas adresse l'ensemble des besoins émergents liés à la transition bas carbone (énergies renouvelables, nouvelles mobilités, constructions bas carbone...). Enfin, Stahl est membre actif de l'organisation Zero Discharge of Hazardous Chemicals (ZDHC) œuvrant pour la gestion durable des produits chimiques dans l'industrie de la mode et membre fondateur de la Renewable Carbon Initiative.

Risques et opportunités physiques - risques modérés ou sévères

À l'échelle du Groupe Wendel, 9 sites ont été identifiés parmi les sites de Stahl et Constantia Flexibles comme des sites vulnérables à des risques physiques potentiellement modérés ou sévères à horizon 2050.

Les plans de résilience climat de Stahl et Constantia Flexibles détaillent les mesures à court, moyen et long terme pour adresser les vulnérabilités potentielles. Ces plans ont été approuvés par les conseils d'administration de ces sociétés en 2022.

Le plan Climat de Bureau Veritas ne présente pas le nombre de sites soumis à des risques physiques modérés ou sévères, mais établit néanmoins que ces risques physiques peuvent avoir un impact financier total allant jusqu'à 500 M€ à horizon 2050⁽¹⁾

Aucun site à risque modéré ou sévère n'a été identifié pour Wendel SE et CPI.

L'identification de sites à risques s'appuie exclusivement sur les projections du scénario météorologique RCP 8.5 à horizon 2050.

Ce processus n'inclut donc pas l'existence de dispositifs de protection mis en place par l'entreprise ou par des acteurs tiers (tel que la collectivité territoriale d'implantation par exemple). Cette évaluation des risques réels et effectifs sur les sites les plus vulnérables a été établie en 2022 dans le cadre des plans de résilience climat des participations concernées.

(1) Pour plus d'informations, voir la section "Adaptation au changement climatique" dans le Document d'enregistrement universel 2022 de Bureau Veritas.

Objectifs 2023 pour le plan climat de Wendel

Wendel a identifié pour 2023 les actions suivantes à mettre en place à court et moyen terme :

- définition d'une trajectoire de réduction des émissions de GES au niveau du Groupe Wendel, conforme aux meilleurs standards telle que SBTi. Cette initiative s'accompagnera d'une revue méthodologique afin de prendre en compte les spécificités induites par l'activité d'investissement de Wendel.
- Wendel s'attachera à accompagner ses participations dans leurs plans d'action climat :
 - plan d'adaptation au changement climatique : après la validation dans les Conseils d'administration de Stahl, Bureau Veritas et Constantia Flexibles des plans de résilience climat, Wendel accompagnera ces entreprises dans la mise en œuvre des plans d'action,
 - déploiement des objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre des sociétés en portefeuille : Wendel apportera son support dans le déploiement opérationnel des trajectoires de réduction définies.

4.2 Performance ESG des participations contrôlées

Cette section présente la déclinaison de la stratégie ESG de Wendel décrite précédemment au sein des sociétés contrôlées du portefeuille :

- 4.2.1 **Bureau Veritas** (p. 202)
- 4.2.2 **Constantia Flexibles** (p. 214)
- 4.2.3 **Stahl** (p. 226)
- 4.2.4 **Crisis Prevention Institute** (p. 238)
- 4.2.5 **ACAMS** (p. 243)

Chaque sous-partie ci-après est structurée de la manière suivante :

- i) Brève présentation de l'activité et chiffres clés
- ii) Feuille de route ESG - incluant les 4 piliers de la stratégie ESG de Wendel et les enjeux matériels propres à chaque participation
- iii) Principal enjeu matériel ESG en lien avec le modèle d'affaires
- iv) Plan d'adaptation et d'atténuation du changement climatique
- v) Temps forts ESG de l'année
- vi) Note méthodologique

4.2.1 Bureau Veritas

4.2.1.1 Présentation des activités et chiffres clés

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Activités de la société	Leader Mondial des services d'essais, d'inspection et de certification (TIC)
Chiffre d'affaires	5 651 M€
Répartition du chiffre d'affaires par région	Europe : 33,8 % Moyen-Orient, Afrique : 8,9 % Asie-Pacifique : 29,8 % Amériques : 27,5 %
EFFECTIFS	
Nombre de salariés	82 589 employés
Répartition des effectifs par région	Europe : 21 % Afrique et Moyen-Orient : 10 % Asie : 39 % Amériques (États-Unis/Mexique) : 30 %
CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	
Nombre de sites opérationnels et bureaux	1 832 sites
Services	Évaluation de la conformité réglementaire ou volontaire Assistance technique et réglementaire Services et solutions pour accompagner la mise en œuvre de stratégies durables
Marchés finaux	Bâtiment et infrastructures Agroalimentaire et matières premières Industrie Bien de consommation Marine & Offshore Certification
AUTRES INFORMATIONS	
Notations ESG	S&P Global : 85 (2/33) MSCI : AA (8/21) Sustainalytics : 10,1 (1/69) Moody's : 70 (1/99)
Dans le portefeuille de Wendel depuis	1995

4.2.1.2 Feuille de route ESG

Cette section résume les principaux éléments de la DPEF de Bureau Veritas. La version intégrale de la DPEF est publiée dans le Document d’enregistrement universel de Bureau Veritas.

Bureau Veritas publie tous les trimestres le taux d’atteinte de cinq objectifs 2025 en lien avec sa responsabilité sociale d’entreprise. Le tableau ci-après présente la performance annualisée de ces 5 indicateurs.

	2022	2021	2020	2019	Ambition 2025	2022 vs trajectoire 2025
Taux total d’accidents (TAR)	0,26	0,27	0,26	0,38	0,26	
Taux de féminisation des postes de Direction (management senior / cadres dirigeantes du Comité exécutif à la Bande II)	29,1 %	26,5 %	27,5 %	24,4 %	35 %	
Nombre d’heures de formation par employé (par an)	32,5	29,9	23,9	19,0	35,0	
Émissions de CO ₂ par employé (tonnes par an)	2,32	2,49	2,44	2,85	2,00	
Part des collaborateurs formés au Code d’éthique	97,1 %	95,8 %	98,5 %	97,1 %	99 %	
Part des ventes liées à la Green Line	55 %	52 %	-	-	-	

4.2.1.3 Principal enjeu matériel en lien avec le *business model* : la Green Line, l’offre de services développement durable à destination des clients de Bureau Veritas

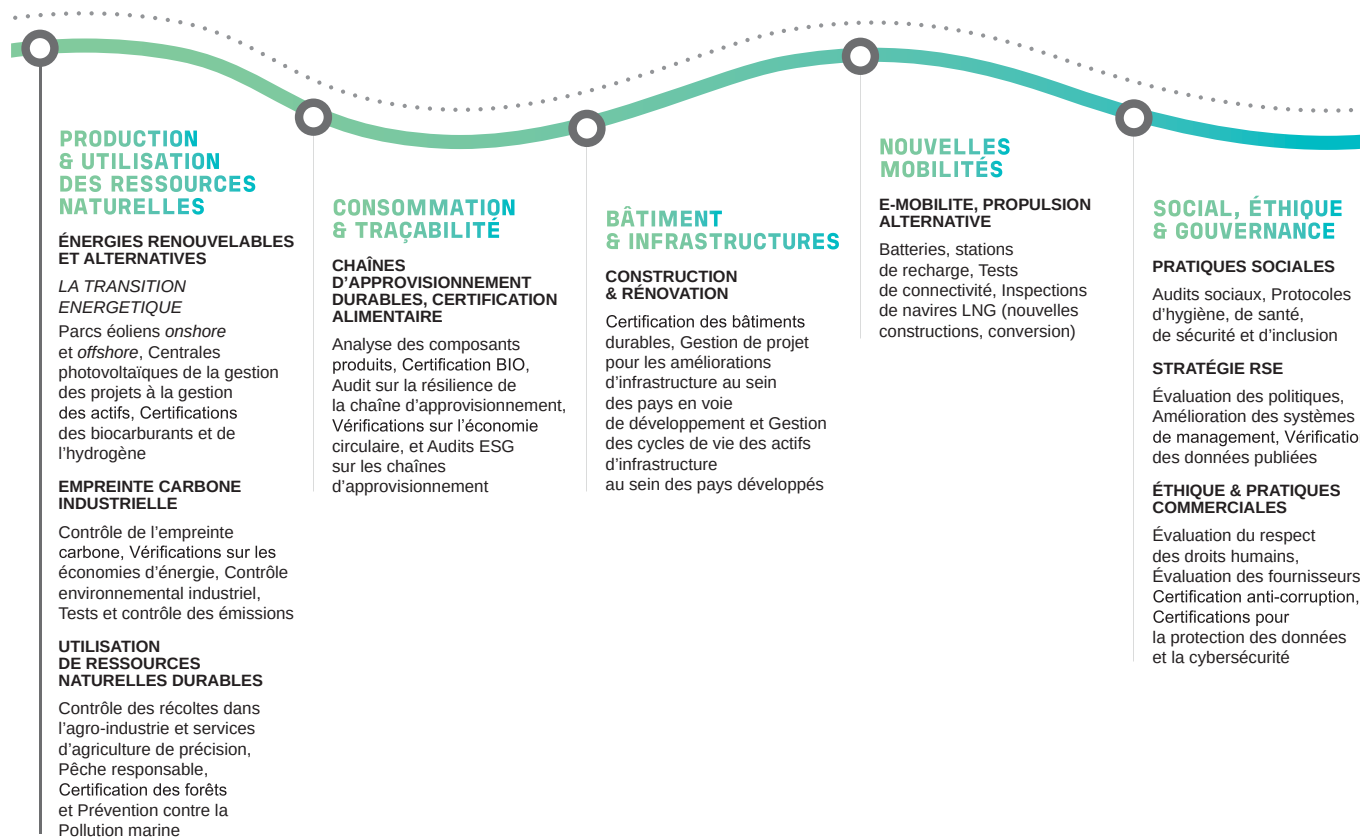
La Ligne Verte BV (Green Line) regroupe des services et de solutions dans le domaine de la RSE. Cette offre comprend à la fois des services spécifiquement dédiés à la durabilité (ex. diagnostics de performance énergétiques ou la certification de

système de *management* de l’énergie) ou des services traditionnels réalisés sur des actifs dédiés à la durabilité (ex. inspections de la construction d’éoliennes ou d’équipements de recharge de véhicules électriques).

La Ligne Verte BV porte sur les trois piliers de la RSE, Environnement, Sociale et Gouvernance. À ce titre son périmètre est plus étendu que celui de la taxonomie, qui encore cette année ne porte que sur les activités qui contribuent à l’atténuation et à l’adaptation au changement climatique.



La Ligne Verte de Bureau Veritas repose sur 5 piliers :



Plan d'action pour développer la Ligne Verte

Bureau Veritas a lancé un important programme de développement de son offre RSE. Il comprend les volets suivants :

- développer des offres de services répondant aux besoins du marché en lien avec les transitions environnementales, énergétiques et sociales ;
- former à l'offre RSE les collaborateurs du groupe qui sont en relation avec les clients ;

- présenter l'offre RSE aux principaux clients du groupe ;
- mettre en place un *reporting* permettant de connaître la part du chiffre d'affaires généré par ces services et de suivre son évolution.

En 2022, les ventes de la Ligne Verte ont représenté 54,7 % des ventes de Bureau Veritas. Ceci représente une progression des ventes de plus de 40 % par rapport à 2021, principalement porté pas la ligne de service « Consommation & traçabilité ».

4.2.1.4 Adaptation et atténuation du changement climatique

Cette partie relate les principaux points de la stratégie climat de Bureau Veritas, l'intégralité du plan climat est consultable dans le Document d'enregistrement universel de Bureau Veritas.

Politiques et résultats relatifs à l'atténuation du changement climatique

Le tableau ci-après présente les émissions de Bureau Veritas. Le périmètre de couverture comprend 255 sites opérationnels et 96 % des effectifs sur les exercices 2021 et 2022 :

Scope	2022	2021	Variation (%)
Scope 1 (tCO ₂ éq.)	71 561	71 732	+ 0,2 %
Scope 2 (tCO ₂ éq.)	79 856	87 133	- 8,4 %
Scope 3 (tCO ₂ éq.)	577 847	509 217	+ 13,5 %
TOTAL (tCO₂ éq./M€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES) ⁽¹⁾	33,37	38,07	- 12,3 %

(1) Scope 1, 2 et 3 déplacements professionnels uniquement.

Les principaux postes d'émissions pris en compte sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Scope 1 (émissions directes)	Scope 2 (émissions indirectes)	Scope 3 (émissions indirectes)
Émissions directes : somme des émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, etc.) ou de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise (inclut les véhicules de service)	Émissions indirectes : somme des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité	Achat de produits et services (66 %) Biens d'équipement (11 %) Déplacements professionnels (11 %) Transport quotidien des employés (<i>commuting</i>) (7 %) Activités liées aux combustibles et à l'énergie (4 %) Déchets générés par l'activité (1 %)

Méthodologie



Bureau Veritas suit les recommandations de la Task-force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD). Le plan climat couvre l'ensemble des activités du groupe, de ses filiales et de ses implantations géographiques.

Gouvernance

Un groupe de travail sur le climat appelé « *Climate and sustainability task-force* » a été créé pour élaborer le plan climat et suivre sa mise en application. Ce groupe de travail comprend les Directeurs de l'environnement, de la stratégie, de la gestion des risques et du développement durable. Il se réunit quand nécessaire et au moins une fois par an pour faire un point d'avancement des plans d'actions et rend compte au Directeur général.

Ce groupe de travail rend compte au Directeur général de Bureau Veritas, avec qui il fait un point d'avancement annuel dans le cadre de la revue de *management*. Il tient informé le Comité exécutif de ses travaux et l'implique dans la définition et la mise en œuvre des plans d'actions. Au moins une fois par an, il présente ses travaux au Conseil d'administration.

Stratégie

Le processus d'élaboration du plan climat est fait en collaboration avec chacune des divisions et chacun des métiers du groupe. Leur participation permet d'appréhender les impacts du changement climatique sur leurs activités.

L'évaluation des risques de transition et des risques physiques est effectuée avec les responsables de marché, et si besoin avec les responsables régionaux.

L'évaluation des opportunités pour les produits et les services est effectuée avec les responsables de marché et le soutien de la Direction de la stratégie.

L'évaluation des opportunités pour les ressources et l'énergie est effectuée avec la Direction de l'environnement.

Matérialité

7 axes d'action pour réduire les émissions de CO₂

1. Mobilisation des collaborateurs
2. Réduction de la consommation d'énergie dans les laboratoires
3. Achat d'énergies renouvelables
4. Réduction des déplacements professionnels
5. Électrification de la flotte de véhicules
6. Sélection de matériel informatique et de bâtiments éco-responsables
7. Mobilisation des fournisseurs

Chacun de ces axes est assorti d'un plan d'exécution, d'un indicateur et d'un objectif pour 2030.



Les niveaux de performance et de maturité du système de management RSE de Bureau Veritas sont enregistrés dans *Clarity*, solution de gestion de la stratégie ESG mise en œuvre par le groupe, à l'échelle nationale et internationale.

1) Mobilisation des collaborateurs

Le 22 avril, à l'occasion de la Journée de la Terre, Bureau Veritas a mené une campagne de communication dans ses 160 pays et territoires d'implantation afin de sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs au changement climatique et aux incidences de l'activité humaine sur la planète - l'objectif ultime étant de faire évoluer les comportements dans le bon sens. Le moindre geste, la moindre décision d'achat, peut faire la différence. Au terme de cette journée, les participants ont été mis au défi de calculer leur empreinte individuelle et de faire des efforts concrets pour émettre moins de CO₂.

2) Réduction de la consommation d'énergie dans les laboratoires

La consommation d'énergie est l'un des principaux indicateurs qui influent sur les émissions de CO₂. **En 2022, celle-ci représente 49 % des émissions totales du groupe**, soit une baisse de 2 % par rapport à 2021. Les plus énergivores étant les laboratoires, ceux-ci ont déployé toute une série de mesures critiques pour réduire leur consommation et recourir aux énergies renouvelables (via notamment la négociation de tarifs verts, l'installation de panneaux solaires et la conclusion de contrats d'achat d'électricité).

Les principaux utilisateurs d'énergie ont entamé en 2022 des programmes de réduction comprenant notamment des audits énergétiques et des autoévaluations de la consommation d'énergie, le remplacement des systèmes d'éclairage, la rationalisation de l'utilisation des systèmes Chauffage-Ventilation-Climatisation (CVC), le déménagement vers des installations plus efficaces, l'achat d'énergie d'origine verte, etc.

3) Achat d'énergies renouvelables

Pour pouvoir mener à bien sa stratégie et remplir son objectif de décarbonation, Bureau Veritas devra nécessairement recourir aux énergies renouvelables, ce qui implique la renégociation des contrats fournisseurs ou la conclusion de contrats d'achat d'électricité.

En outre, plusieurs laboratoires et immeubles de bureaux ont renégocié leurs contrats d'électricité afin de bénéficier d'énergies renouvelables ou de co-produire de l'électricité via l'installation de panneaux solaires sur les toits. Si le groupe n'en est encore qu'à ses premiers pas dans ce domaine, il espère à court terme étendre ces pratiques à tous ses sites.

4) Réduction des déplacements professionnels

Autre indicateur clé : les émissions de CO₂ générées par les déplacements professionnels. **En 2022, ces déplacements étaient à l'origine de 47 % du total des émissions du groupe**, soit une hausse de 5 % par rapport à 2021.

Alors que les gouvernements levaient les interdictions de voyager, le groupe a continué de limiter les déplacements aériens aux plus essentiels pour des raisons environnementales. En octobre 2021, Bureau Veritas a mis à jour sa politique écologique afin de formaliser les exigences décrites ci-dessus. Cette crise a démontré que de nombreuses activités pouvaient être menées à bien à distance et que les collaborateurs du groupe étaient capables de s'adapter à une nouvelle normalité. Cette année, plusieurs événements habituellement physiques ont été organisés en ligne avec succès, ce qui a permis à Bureau Veritas de réduire ses émissions de CO₂ et de montrer l'exemple aux différents niveaux de l'organisation sur la manière de faire des économies et d'être performant sur le plan énergétique.

5) Électrification de la flotte de véhicules

Ces dernières années, le groupe a amélioré sa politique automobile en y intégrant l'obligation, pour toutes ses activités dans le monde, de déployer des véhicules plus performants et des mesures d'économie d'énergie. Voici quelques-unes des principales exigences :

- à compter de janvier 2022, tous les véhicules nouvellement acquis ou loués destinés aux cadres (niveaux I à III) devront émettre moins de 60 g de CO₂ par kilomètre ;
- l'ensemble des autres nouveaux véhicules de tourisme doit respecter la limite d'émission de 130 g de CO₂ par kilomètre ;

- les véhicules de tourisme existants non conformes à cette exigence pourront être conservés jusqu'en décembre 2022 (véhicules acquis) ou jusqu'à la fin du contrat de location (véhicules loués) ;
- le catalogue des véhicules autorisés proposés aux employés de toutes les entités du groupe doit comprendre des véhicules à faibles émissions de CO₂ (hybrides et *plug-in* hybrides) ou « zéro émissions » ;
- en outre, pour des raisons de sécurité et environnementales, l'ensemble des véhicules de fonction sera équipé d'ici janvier 2022 d'un système de contrôle télématique assurant le respect du Code de la route et favorisant les habitudes respectueuses de l'environnement. Les projets pilotes déployés en Europe indiquent des économies de carburant d'environ 15 %.

6) Sélection de matériel informatique et de bâtiments écoresponsables

Bureau Veritas travaille sur cet axe pour réduire son impact environnemental. Les priorités du groupe sont la migration vers des bureaux à haute performance énergétique, l'utilisation de matériel plus respectueux de l'environnement et la généralisation de l'utilisation du *cloud* pour stocker les données.

Bureau Veritas encourage ses entités à se fournir en énergie verte afin de réduire les émissions de CO₂ et à occuper des bâtiments basse consommation. Bureau Veritas recommande le choix de bâtiments à haute performance énergétique à l'occasion de chaque renouvellement de bail. Fin 2022, Bureau Veritas compte à travers le monde 43 bâtiments certifiés LEED, HQE, Green Star ou Effinergie +.

En France, la virtualisation des serveurs a permis de réduire de 1 300 le nombre de serveurs physiques, et ainsi préserver plusieurs centaines de tonnes de CO₂. Des projets similaires ont été menés dans d'autres régions.

Depuis plusieurs années la Direction des systèmes d'information (DSI) du groupe s'est engagée dans trois chantiers principaux visant à réduire l'impact environnemental :

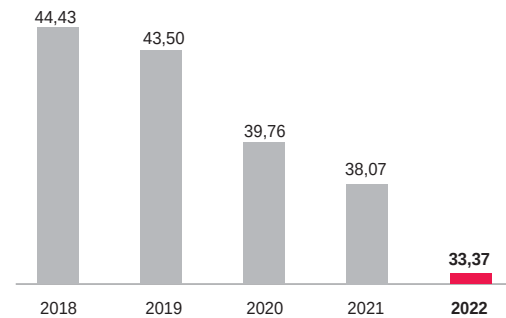
- réduire la consommation énergétique des centres de données (*data centers*) ;
- réduire les consommations énergétiques du parc informatique ; et
- apporter des solutions innovantes pour réduire les déplacements des collaborateurs.

7) Mobilisation des fournisseurs

Bureau Veritas met tout en œuvre pour contribuer à la réduction des émissions de CO₂ de l'ensemble de ses fournisseurs.

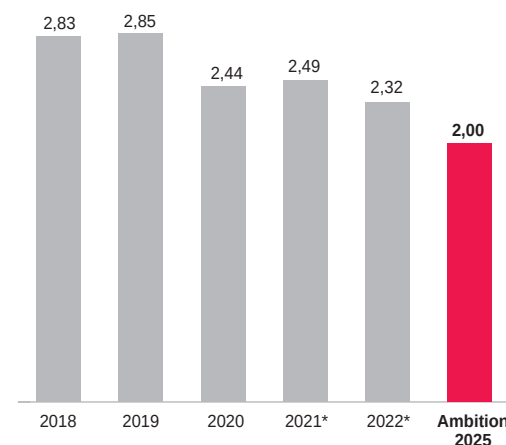
Les résultats et cibles découlant de la mise en œuvre de ces actions de décarbonation sont présentés dans les graphiques ci-après :

Tonnes d'équivalent CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires – Scopes 1, 2 et 3 (déplacements professionnels uniquement)



Au cours des dernières années, les émissions de CO₂ par activité se sont considérablement améliorées. En 2022, l'intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires a diminué de 12 % par rapport à 2021.

Tonnes de CO₂ équivalent par employé (Scope 3 couvrant uniquement les déplacements professionnels, avec compensation)



* Méthode market-based

Bureau Veritas s'est fixé pour objectif d'atteindre 2,0 tonnes de CO₂ par employé en 2025 soit - 32 % par rapport à 2018. Grâce à l'augmentation significative de la consommation d'énergie renouvelable, Bureau Veritas a clôturé l'année 2022 **avec 2,32 tonnes** par employé, ce qui place le groupe dans la bonne direction pour atteindre son objectif 2025. En 2022, Bureau Veritas a également défini de nouveaux objectifs de réduction à horizon 2030 :

- - 42 % scopes 1 et 2 à horizon 2030, année de référence 2021
- - 25 % scope 3 à horizon 2030, année de référence 2021

Ces objectifs, ainsi que la méthodologie afférente ont été soumis à l'initiative SBTi pour approbation.

Adaptation - Évaluation des risques et des opportunités liés au climat

Bureau Veritas doit impérativement identifier les effets du changement climatique sur ses actifs et ses activités pour être à même de s’y préparer et de s’y adapter. À cet égard, le groupe suit

la méthodologie de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD).

Avec le concours des lignes de services globales (*Global Service Lines*), le groupe de travail sur le climat de Bureau Veritas évalue les risques et les opportunités liés au changement climatique à court, moyen et long terme.

Le tableau ci-dessous présente le *mapping* des risques et opportunités :

	RISQUES						OPPORTUNITÉS				
	Risques de transition				Risques physiques						
	Aspects politiques et juridiques	Technologie	Marché	Réputation	Risques graves	Risques chroniques	Efficacité des ressources	Sources d'énergie	Produits et services	Marchés	Résilience
Corporate	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Marine & Offshore									●		
Agroalimentaire & Matières Premières		●	●	●	●	●		●			
Industrie			●	●						●	
Bâtiment & Infrastructures			●						●		
Certification			●						●		
Biens de consommation								●	●		

● Très élevé > 1 000 M€

● Élevé 500-1 000 M€

● Moyen 101-500 M€

● Faible <100 M€

Risques de transition et risques physiques

RISQUES PHYSIQUES

- INTENSITÉ ACCRUE DES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES AFFECTANT LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS
- HAUSSE DES TEMPÉRATURES ET MONTÉE DES EAUX RÉDUISANT LA PRODUCTIVITÉ DES CLIENTS

RISQUES DE RÉPUTATION

- STIGMATISATION DES ACTIVITÉS DES SECTEURS NON VERTS
- AUGMENTATION DE LA PRÉOCCUPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA CAPACITÉ À MONTRER L'EXEMPLE EN MATIÈRE D'ESG

RISQUES DE MARCHÉ

- CHANGEMENT DES BESOINS DES CLIENTS QUI RECHERCHENT D'AVANTAGE D'EXPERTISE DANS LE DOMAINE DE L'ESG
- RALENTISSEMENT DES ACTIVITÉS DU SECTEUR DES PRODUITS NON ÉCOLOGIQUES

RISQUES POLITIQUES ET LÉGAUX

- AUGMENTATION DU PRIX DU CARBONE ET DE L'ÉNERGIE
- OBLIGATIONS RENFORCÉES EN MATIÈRE DE DÉCLARATION DES ÉMISSIONS
- EXPOSITION À DES LITIGES EN CAS DE CATASTROPHE ENVIRONNEMENTALE LIÉE AU CLIENT

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- SUBSTITUTION DE SERVICES À FAIBLE TAUX D'ÉMISSIONS
- INVESTISSEMENT DANS DES TECHNOLOGIES À FAIBLE TAUX D'ÉMISSIONS (ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE)

● Très fort ● Fort ● Moyen ● Faible

Opportunités

MARCHÉ

- ÉVOLUTION DE LA PRÉFÉRENCE DES CONSOMMATEURS POUR LES PRODUITS PORTANT UN LABEL RESPONSABLE
- DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS DE LA PRODUCTION ET DU STOCKAGE DE L'ÉNERGIE VERTE

SOURCE D'ÉNERGIE

- UTILISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
- MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES INCITATIVES
- UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

EFFICACITÉ DES RESSOURCES

- MOYENS DE TRANSPORT PLUS EFFICACES
- PROCESSUS DE PRODUCTION PLUS EFFICACES
- TRANSITION VERS DES BÂTIMENTS PLUS PERFORMANTS

SERVICES

- AUGMENTATION DE LA NÉCESSITÉ DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO₂
- HAUSSE DE LA DEMANDE DE SERVICES FOURNIS PAR DES TIERS (ASSURANCE, CERTIFICATION, DONNÉES)

RÉSILIENCE

- CONCEPTION DE NOUVEAUX PROCESSUS DE PRODUCTION
- DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PRODUITS

● Très fort ● Fort ● Moyen ● Faible

Matérialité financière

L'impact financier sur Bureau Veritas a été estimé pour les horizons 2025, 2030 et 2050.



Les scénarios SDS (*Sustainable Development Scenario*) et STEPS (*Stated Policy Scenario*) de l'IEA (*International Energy Agency*) ont été utilisés pour estimer l'impact financier sur Bureau Veritas des risques et opportunités liés au changement climatique.

Le scénario SDS vise à assurer un accès universel à une énergie accessible, fiable et moderne ; réduisant la pollution de l'air et permettant de combattre le changement climatique. Il permet d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris et de réduire significativement la pollution de l'air.

Le scénario STEPS est construit sur la base des politiques actuelles et des engagements récemment pris en matière d'énergie et de climat. Il permet d'établir des comparaisons pour évaluer les résultats de récents développements de politiques en matière d'énergie et de climat.

Les projections de l'impact financier sont intégrées dans la stratégie du groupe, sous la responsabilité de la Direction de la stratégie, après validation par la Direction générale et présentation au Conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous présente les principales projections qui font apparaître que les risques liés au changement climatique sont faibles et que les opportunités sont très importantes. Ces éléments ont été intégrés dans la préparation du plan stratégique de Bureau Veritas.

(en millions d'euros)	Scénarios		
	2030	IEA STEPS 2050	IEA SDS 2050
Impact financier			
Risques			
Risques de transition/Politiques et légaux			
Risques de transition/Technologiques			
Risques de transition/Marché			
Risques de transition/Réputation			
Risques physiques/graves et chroniques			
Opportunités			
Opportunités/Efficacité des ressources			
Opportunités/Source d'énergie			
Opportunités/Marchés et services			
Certification			
Biens de consommation			
Marine & Offshore			
Bâtiment & Infrastructures			
Énergie			
Très élevé > 1 000 millions d'euros Élevé 500-1 000 millions d'euros Moyen 101-500 millions d'euros Faible < 100 millions d'euros			

Gestion des risques

Les risques associés au climat sont analysés et suivis par le groupe de travail Climat. Ils sont revus par le Comité externe d'orientation RSE qui comprend un expert climatologue de l'université de Paris-Saclay.

Un plan d'action est préparé et mis en œuvre pour chaque risque climat.

Les risques climat sont intégrés dans la cartographie des risques du groupe. Ils sont suivis par la Direction des risques qui s'appuie sur le groupe de travail Climat. Ils sont intégrés dans le système de *management* environnemental de Bureau Veritas (ISO 14001) et sont revus chaque année dans le cadre des revues de *management* afin de les réduire, de les transférer ou de les contrôler.

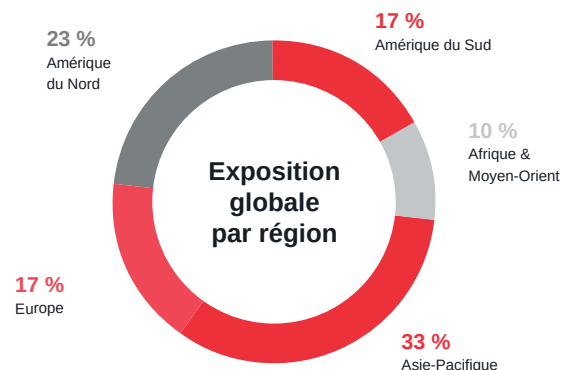
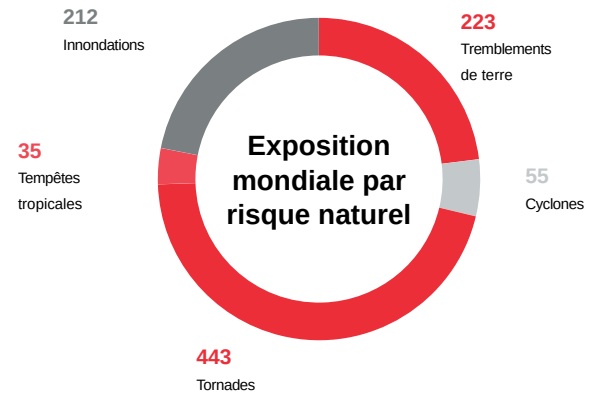
Les phénomènes de grave intensité comme les séismes, les cyclones, les tornades, les tempêtes tropicales, les crues éclair ou encore les méga-incendies peuvent avoir un impact sur les actifs du groupe et sur la continuité de l'activité.

Bureau Veritas s'est servi des travaux de Munich Re (analyse de données historiques sur les taux d'accidents antérieurs et leur évolution) afin d'évaluer, pour chacun de ses sites, en fonction de sa localisation géographique, le niveau de risque associé à chaque type de menace physique d'ordre climatique. Ainsi, sur les 1 597 sites de Bureau Veritas recensés :

- 784 sites présentent un risque élevé à extrême pour au moins une catastrophe naturelle ; et
- 106 sites sont exposés à au moins deux menaces de catastrophes naturelles.

Localisés pour l'essentiel en Chine, en Corée du Sud, en Argentine, au Royaume-Uni et aux États-Unis, ces sites représentent une valeur assurée supérieure à 51 millions d'euros.

Des plans de prévention et des plans de continuité d'activité sont élaborés au niveau opérationnel et progressivement intégrés dans les processus de prévention. Les services informatiques et les centres de données (*data centers*) ont établi des plans de continuité d'activité spécifiques.



Indicateurs et objectifs

Les indicateurs clés suivis dans le plan climat sont :

- le prix de la tonne de carbone ;
- le niveau des ventes dans les marchés exposés au risque climat (charbon et pétrole) ;
- le niveau des ventes des services contribuant à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation au changement climatique ;
- le niveau des émissions de carbone du groupe pour les scopes 1, 2 et 3.

Les émissions de carbone sont publiées chaque année en valeur absolue et en intensité.

Les objectifs fixés dans le cadre du plan climat portent sur les émissions de carbone :

- Court terme (2025) :
 - Réduire les émissions annuelles par employé à 2 tonnes,
 - Réduire les émissions nettes de CO₂ des Scopes 1 et 2 de 30 % par rapport à 2019 (méthode *market-based*),
 - Augmenter les ventes de services en relation avec la lutte contre le changement climatique ;
- Long terme (2030-2050) :
 - Zéro émission nette.

4.2.1.5 Les principales réalisations de 2022

En 2022, six grandes actions ont été lancées pour accélérer le programme développement durable du groupe :

- Le renforcement du contrôle **des indicateurs stratégiques** ;
- L'actualisation du **plan de vigilance** ;
- La réalisation **d'audits de performance énergétique de laboratoires** ;
- La publication d'un **plan de la transition climatique** ;
- La publication d'une nouvelle politique pour la **préservation de la biodiversité** ;
- L'actualisation du *reporting* sur la **Taxonomie** pour couvrir les activités alignées.

Résultat des 19 indicateurs stratégiques

Les principales réalisations de Bureau Veritas sur l'année 2022 sont illustrés ci-dessous à travers les 19 indicateurs clés de performance stratégiques :

Indicateur	2022	2021	Variation 21 vs. 22
CAPITAL SOCIAL			
Taux total d'accidents (TAR)	0,26	0,27	●
Taux d'accidents avec arrêt (LTR)	0,16	0,19	●
Taux de certification ISO 45001 ⁽¹⁾	93 %	92 %	●
Nombre de manquements au respect des Droits humains (nb)	0	0	●
CAPITAL HUMAIN			
Femmes <i>manager</i> exécutif (cadres dirigeantes EC-II)	29,1 %	26,5 %	●
Femmes <i>manager</i> senior (cadres dirigeantes EC-III)	25,7 %	21,5 %	●
Taux de féminisation global	30 %	30 %	●
Ratio des salaires femmes/hommes (hors <i>managers</i>)	0,97	0,95	●
Nombre d'heures de formation par employé	32,5	29,9	●
Part des collaborateurs ayant eu un entretien de performance	57 %	55 %	●
Part des collaborateurs ayant eu un entretien de développement	21 %	19 %	●
Taux d'engagement des collaborateurs	69	70	●
CAPITAL NATUREL			
Émissions de CO ₂ annuelles par employé (tonnes) ⁽²⁾	2,32	2,49	●
Taux de certification ISO 14001 ⁽¹⁾	90 %	89 %	●
GOUVERNANCE			
Part des collaborateurs formés au Code d'éthique	97,1 %	95,8 %	●
Nombre de manquements au Code d'éthique (nb)	51	59	●
Taux de certification ISO 9001 ⁽¹⁾	92 %	92 %	●
Taux de fidélisation des clients (<i>Net Promoter Score</i> - NPS)	50,8 %	49,9 %	●
Part de Code de conduite (BPCC) accepté	55 %	60 %	●

(1) Part de l'effectif total du groupe rattaché à des entités certifiées.

(2) Émissions de CO₂ nettes correspondant aux scopes 1, 2 et 3 pour les déplacements professionnels.

4.2.1.6 Note méthodologique

Les indicateurs présentés dans cette section ont été calculés à partir de données collectées auprès des groupes opérationnels de Bureau Veritas (Operating Groups). Ces données ont ensuite été consolidées par les Directions concernées (Ressources humaines, Affaires Juridique et Audit, QHSE, Technique, Qualité et Risques, Finance) en suivant des méthodes éprouvées. Les variations de méthodes ou de périmètre sont systématiquement signalées.

Les données sont présentées sur un périmètre consolidé Groupe sur l'année 2022 (du 1^{er} janvier au 31 décembre), excepté pour les indicateurs ci-dessous :

- Les effectifs pris en compte pour le calcul des indicateurs santé sécurité s'appuient sur les effectifs de novembre 2022 ;
- Les données environnementales sont calculées en année glissante (du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022).

Les informations présentées dans cette section sont issues de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) du groupe Bureau Veritas, incluse dans son Document d'enregistrement universel 2022. La DPEF du groupe Bureau Veritas a fait l'objet d'une revue par un organisme Tiers Indépendant conformément aux dispositions prévues à l'article R 225-105 du Code de commerce.

La DPEF complète ainsi que le rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sont consultables dans le Document d'enregistrement universel de Bureau Veritas.

4.2.2 Constantia Flexibles

4.2.2.1 Présentation des activités

Constantia Flexibles fait partie des principaux fabricants mondiaux d'emballages flexibles :

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Activités de la société	Fabrication d'emballages flexibles
Chiffre d'affaires	1 954,5 M€
Répartition du chiffre d'affaires par région	Europe : 66 % Amérique (États-Unis/Mexique) : 18 % Asie-Pacifique : 9 % Moyen-Orient, Afrique et Australie : 7 %
Répartition du chiffre d'affaires par marché	Secteur de la consommation : 76 % Secteur de la santé : 24 %
EFFECTIFS	
Nombre de salariés	8 659 employés (incluant les activités Indiennes de Constantia Flexibles) 7 030 employés hors activités Indiennes de Constantia Flexibles ⁽¹⁾
Répartition des effectifs par région	Europe : 60 % Asie : 23 % Amérique (États-Unis/Mexique) : 11 % Moyen-Orient, Afrique et Australie : 6 %
CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	
Nombre de sites	38 sites de production et 5 centres de recherche dans 16 pays
Principaux achats	Aluminium Plastique Papier Produits chimiques (encres et solvants)
Activités externalisées (le cas échéant)	Distribution
AUTRES INFORMATIONS	
Notations ESG	CDP : A- EcoVadis : médaille d'or
Dans le portefeuille de Wendel depuis	2014

(1) Cf. 4.2.2.4 concernant la prise en compte des activités Indiennes dans le périmètre de reporting extra-financier.

Chiffres clés ESG :

- 85 % des produits de l'offre de Constantia Flexibles sont déjà conçus pour le recyclage ou ont une alternative recyclable
- Objectifs de réduction des GES approuvés par la SBTi : - 24 % d'ici 2030 et - 49 % d'ici 2050 (Scopes 1, 2 et 3)
- 100 % des sites de production ont obtenu un certificat de gestion de la qualité (par ex., ISO 9001)

4.2.2.2 Feuille de route ESG de Constantia Flexibles

Thème		Objectifs	Indicateurs clés de performance	Unité	2022	2021	Var.	Tendance
Environnement	Changement climatique : émissions de GES	Réduction des émissions absolues de GES des Scopes 1, 2 et 3 de 24 % d'ici 2030 et de 49 % d'ici 2050 (<i>année de référence 2015</i>) - Approuvé SBTi	Émissions de GES des Scopes 1, 2 (méthode market-based) et 3	ktCO ₂ eq	1 592,75 ⁽¹⁾	1 577,25 ⁽¹⁾	1,0 %	→
	Économie circulaire : recyclabilité des produits	Mettre en oeuvre tous les moyens pour que 100 % des solutions d'emballage soient recyclables.	Recyclabilité du portefeuille de produits	%	59 ⁽²⁾	55	7 %	↗
	Durabilité et collaboration tout au long de la chaîne de valeur	Augmenter le nombre de fournisseurs audités, en abordant notamment les questions ESG.	Nombre d'audits fournisseurs	Nombre	51	30	70,0 %	↗
		Former le personnel chargé des achats aux pratiques durables dans ce domaine.	Proportion d'acheteurs stratégiques, tous sites confondus, ayant reçu une formation sur les achats durables	%	90	88	2,3 %	↗
Social	Santé et sécurité au travail	Atteindre l'objectif « zéro perte - pas de dommage ».	Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (TF)	Taux	2,2 ⁽³⁾	2,8	- 34,6 %	↘
			Taux de signalement situations/comportements dangereux	Taux	1,7/1	1/1	70 %	↗
	Santé et sécurité des consommateurs : des produits sûrs	Faire en sorte que tous les sites de production disposent d'au moins une certification pertinente en matière de sécurité ou de qualité des produits.	Proportion de sites de production ayant au moins une certification concernant la sécurité et/ou la qualité des produits	%	100	100	-	→
	Diversité et égalité des chances	Accompagner la progression de carrière des femmes à tous les niveaux d'encadrement. L'objectif est de développer les compétences de leadership des collaboratrices et de mettre davantage l'accent sur le recrutement de femmes à des postes de direction.	Proportion de femmes dirigeantes (échelons Constantia 1 à 6)	%	10,5	9,5	11 %	↗
	Attraction, développement et rétention des talents	Augmenter le nombre de salariés recevant une formation d'au moins une journée par an.	Proportion de salariés ayant suivi une formation d'une journée minimum	%	70,2	68,1	3 %	↗
Gouvernance	Éthique des affaires	Effectuer des audits réguliers des usines sur les enjeux de l'éthique des affaires.	Évaluation interne des risques de corruption interne	oui/non	oui	oui	-	→
		Former les employés au code de conduite (<i>y compris à la lutte contre la corruption et au droit de la concurrence</i>) avec pour objectif minimal de former au moins 80 % des salariés par an.	Proportion de salariés formés au moins une fois par an	%	83,6	73,4	14 %	↗
		Contrôler en permanence la conformité des partenaires commerciaux.	Contrôle de conformité des partenaires commerciaux effectué	oui/non	oui	oui	-	→

(1) Les émissions de Scope 3 sont calculées avec un décalage d'un an.

(2) Estimation pour 2022.

(3) Taux de fréquence prenant en compte les heures réelles travaillées

4.2.2.3 Principal enjeu matériel en lien avec le *business model* : l'économie circulaire

Constantia a pour mission de repenser jour après jour l'emballage afin d'apporter une contribution positive, durable et significative à ses clients, à l'environnement et à la société.

L'emballage joue un rôle essentiel, car il protège les contenus tout au long de la chaîne d'approvisionnement et permet une livraison fiable et sûre entre les mains du consommateur. Les emballages flexibles permettent de limiter l'utilisation de matériaux d'emballage ; par conséquent, leur fabrication nécessite généralement moins de ressources que les autres types d'emballages.

Alors que l'impact des emballages sur l'environnement suscite de plus en plus d'inquiétudes, l'ensemble de la chaîne de valeur s'efforce à présent de relever deux grands défis, à savoir : mettre en place une économie circulaire des emballages flexibles et limiter le recours aux matières vierges. Dans ce contexte, il est essentiel que les produits soient compatibles avec les infrastructures et processus de collecte, de tri et de recyclage existants, afin d'accroître la circularité des emballages. C'est pourquoi Constantia Flexibles étudie en permanence la recyclabilité de ses solutions d'emballage flexible.

La circularité des emballages devient de plus en plus importante, car l'Union européenne appelle à réduire plus encore les ressources employées, à accroître les taux de recyclage et à recourir à des matériaux recyclés en tant que matière première secondaire dans le cadre du Paquet économie circulaire européen.

En tant que producteur mondial d'emballages flexibles à destination des secteurs de la consommation et de la santé, engagé depuis toujours en faveur de la durabilité, Constantia Flexibles reconnaît l'importance de se diriger vers une économie circulaire des emballages flexibles. L'ensemble des innovations futures mettront l'accent sur le recyclage – tant dans la pratique qu'à l'échelle commerciale.

Engagement en faveur de l'économie circulaire

Constantia Flexibles s'engage à ce que, d'ici 2025, 100 % de ses solutions d'emballage soient conçues dans l'optique du recyclage.

Constantia Flexibles évalue en permanence la recyclabilité des produits figurant dans son portefeuille et suit ses progrès vers la réalisation de son objectif. Actuellement (estimation pour 2022), environ 59 % du portefeuille de produits est conçu dans l'optique du recyclage (% de la production recyclable [m²] sur la production

vendue [m²] en 2022 (projection)). En outre, afin d'ouvrir la voie à une recyclabilité totale, Constantia Flexibles veille à ce que, dès à présent, 85 % de ses produits soient conçus pour le recyclage ou aient une alternative recyclable.

Part des produits recyclables de Constantia Flexibles	2022	2021	Variation [%]
Recyclabilité du portefeuille de produits (%)	59 % ⁽¹⁾	55 %	7,3 %

(1) Les ratios relatifs à la part de solutions recyclables de Constantia Flexibles ne sont disponibles qu'en estimés à la date de publication de l'URD pour l'exercice 2022. Ce ratio est basé sur les volumes de vente, exprimés mètres carrés. Ce ratio atteint 62% des ventes exprimées en € (dont 65% des ventes sur la division consumer), hors activités Indiennes exclues du périmètre financier au 31/12/2022 (cf note méthodologique. 4.2.2.6).

En outre, afin d'ouvrir la voie à une recyclabilité totale, Constantia Flexibles **veille à ce que, dès à présent, 85 % de ses produits soient conçus pour le recyclage ou aient une alternative recyclable.**

Pour atteindre l'objectif de 100 % de solutions d'emballage conçues dans l'optique du recyclage, Constantia Flexibles a élaboré le plan d'action suivant :

- Contrôler et améliorer la durabilité des produits au moyen d'analyses du cycle de vie (ACV) ;
- Créer une gamme de produits d'emballage plus durables : le portefeuille « Ecolutions » ;
- Piloter et prendre part aux initiatives mises en œuvre tout au long de la chaîne de valeur.

Contrôler et améliorer la durabilité des produits au moyen d'analyses du cycle de vie

En tant qu'acteur de la chaîne de valeur, Constantia Flexibles est consciente du rôle et de la responsabilité qui lui incombent, et s'efforce constamment d'améliorer la durabilité de ses processus et de ses produits. À cet égard, la société veille aussi à accompagner ses parties prenantes tant internes (équipes commerciales et de gestion des produits par exemple) qu'externes.

Afin que ses parties prenantes internes disposent des informations contextuelles nécessaires pour étudier les différentes solutions produits et œuvrer à la réalisation de son objectif de recyclabilité, Constantia Flexibles a élaboré en 2019 un document d'orientation complet sur la recyclabilité qui est continuellement adapté à la lumière des réglementations et directives les plus récentes. Ce document donne des informations sur le recyclage des emballages flexibles, le contexte réglementaire, le marché du recyclage des emballages, les technologies de tri disponibles et les critères de conception communs aux emballages recyclables.

Depuis mi-2015, Constantia Flexibles réalise des analyses du cycle de vie (ACV) selon une approche semi-automatisée, afin de répondre plus efficacement aux différentes demandes des clients et à celles qui se présentent au cours de la conception du cycle de vie. Ce méta-modèle ACV innovant, évalué par des pairs, permet à Constantia Flexibles de fournir aux clients et autres parties prenantes des informations sur l'empreinte environnementale des produits en leur donnant la possibilité d'évaluer, en tout ou partie, les processus de production, les matières premières, les solutions de traitement des déchets et les paramètres spécifiques à chaque pays.

Grâce à son outil ACV, Constantia Flexibles peut évaluer, en toute souplesse, différents scénarios de production, identifier les points problématiques et démontrer à ses clients la performance environnementale de ses produits. Parce qu'il permet d'examiner non seulement l'empreinte carbone, mais aussi d'autres catégories d'impact environnemental, cet outil favorise une approche holistique de la durabilité. Constantia Flexibles y voit en outre l'opportunité d'un avantage concurrentiel ainsi qu'une possibilité d'optimiser ses coûts.

Par ailleurs, Constantia Flexibles s'est appuyée sur les ACV réalisées en interne pour définir sa stratégie en matière de développement de produits. Au cours de ces dix dernières années, la société a beaucoup investi dans les actifs R&D de ses cinq centres de recherche établis en Autriche, en Allemagne, en Espagne et en Inde. Les récentes dépenses de R&D avoisinent ainsi les 12 millions d'euros par an, et les centres de compétence et d'excellence emploient aujourd'hui près d'une centaine de personnes. Constantia Flexibles détient plusieurs brevets et demandes de brevet dans 52 familles actives liées aux matières aluminium, film et papier. La société dispose d'experts pour toutes les matières premières et toutes les technologies de procédés, qui ont pour mission d'identifier et d'évaluer les dernières tendances en collaboration avec les fournisseurs et les spécialistes externes de ses partenaires de développement (parmi lesquels des universités de premier plan). Dans le cadre de la « stratégie verte », l'accent est mis, depuis quelques années, sur le développement de produits 100 % recyclables à base d'aluminium, de polyéthylène, de polypropylène et/ou de carton. Constantia Flexibles s'intéresse aussi de près à la législation concernant l'initiative de la Commission européenne sur le développement de règles relatives aux catégories d'empreinte environnementale des produits (PEFCR). Dans le cadre de ces études, Constantia Flexibles contribue à la cartographie de l'ensemble de la chaîne de valeur en examinant et en évaluant les différentes catégories d'impact environnemental relevées par la Commission européenne.

Créer une gamme de produits d'emballage écologiques : le portefeuille « Ecolutions »

La durabilité et les différents volets qu'elle recouvre font partie intégrante de la stratégie d'innovation de Constantia Flexibles ; ils en sont même le moteur. Compte tenu de son implantation mondiale, la société a commencé à développer des emballages mono-matériau en 2014, alors que le sujet était encore à peine abordé en Europe.

Afin de relever le défi de l'économie circulaire, sans faire de compromis sur les exigences fonctionnelles, Constantia Flexibles a lancé, en 2018, une gamme de produits d'emballage plus durables, « Ecolutions ». La gamme Ecolutions répond aux demandes de durabilité des clients et aux exigences légales en mettant clairement l'accent sur la recyclabilité tout en conservant toutes les propriétés requises pour protéger les produits emballés. Les solutions mono-matériau qui la composent peuvent atteindre des propriétés barrière robustes et remplacer les structures multicouches classiques non recyclables. En outre, la démarche à 360° de Constantia Flexibles couvre tous les substrats courants, tels que les matières papier, film et aluminium. La gamme Ecolutions intègre des produits à base de matériaux ayant obtenu des certifications de la chaîne de traçabilité (ASI, FSC).

Afin d'atteindre son objectif d'économie circulaire, Constantia Flexibles a largement investi dans des technologies de pointe pour la conception de structures recyclables et s'efforce de transformer tous les produits non recyclables. Proposant différents produits (par exemple, EcoLam, EcoCover, EcoVer, Perpetua Alta), Constantia Flexibles est entrée dans la nouvelle ère de l'emballage et a créé des familles de produits recyclables en suivant les filières de recyclage existantes pour différents supports et formats. La société a obtenu les agréments technologiques de RecyClass pour ses solutions d'emballage flexible recyclables Perpetua Alta, EcoLam SR Tube et EcoLam High Plus, devenant ainsi une pionnière dans le développement de structures recyclables. Les emballages Ecolutions protègent toute une variété d'articles du quotidien présents dans nos supermarchés (produits laitiers, café, noix, confiseries, nourriture pour animaux, produits d'hygiène et d'entretien). Cette gamme de produits témoigne de la capacité de Constantia Flexibles à garantir des alternatives conçues pour le recyclage d'ici 2025.

Piloter et prendre part à des initiatives tout au long de la chaîne de valeur

Constantia Flexibles estime que, en travaillant côte à côte, les entreprises et les gouvernements peuvent s'attaquer aux problèmes de durabilité à la source. L'entreprise collabore donc avec les différents acteurs de la chaîne de valeur et s'implique activement dans plusieurs initiatives et associations internationales.

En particulier, Constantia Flexibles est membre permanent du Comité pour le développement durable de *Flexible Packaging Europe* qu'elle préside et du groupe d'action pour la durabilité de l'aluminium de l'*European Aluminium Foil Association*, au sein desquels elle est force de proposition s'agissant de projets visant à favoriser la coopération interentreprises pour la poursuite d'objectifs communs.

En tant que membre fondateur du projet CEFLEX (*A Circular Economy for Flexible Packaging*), Constantia Flexibles participe activement à l'amélioration de la performance des emballages flexibles dans l'économie circulaire en proposant, via une approche participative, des solutions de conception innovantes. CEFLEX est le projet collaboratif d'un consortium d'entreprises et d'associations européennes représentant l'ensemble de la chaîne de valeur de l'emballage (fournisseurs de matières premières, fabricants/convertisseurs, propriétaires de marques et recycleurs). Les objectifs fixés pour 2025 comprennent l'élaboration de lignes directrices précises pour les emballages flexibles et leurs infrastructures de collecte, de tri et de recyclage. Les parties prenantes de CEFLEX se répartissent en sept groupes de travail afin d'identifier et de développer les meilleures solutions. Constantia Flexibles participe à six de ces groupes de travail et étudie en permanence les possibilités d'accroître la recyclabilité des emballages flexibles.

L'adhésion de Constantia Flexibles à la *Sustainable Packaging Coalition* (SPC) renforce également ses liens avec des partenaires clés et améliore leur connaissance des problématiques de durabilité dans le secteur du conditionnement. SPC est un groupe de travail consacré à l'étude de systèmes d'emballage plus respectueux de l'environnement. En tant que membre impliqué de l'initiative de valorisation des emballages flexibles multimatériaux, Constantia Flexibles comprend à quel point il est de plus en plus important de trouver des solutions permettant de collecter, trier et valoriser les emballages multimatériaux. Constantia Flexibles a conscience que le partage des efforts à l'échelle mondiale aux fins de développer des solutions de recyclage favorise la compréhension collective et le partage des bonnes pratiques, dans l'optique de créer une solution durable pour la gestion des emballages flexibles multimatériaux en fin de cycle de vie.

Un emballage plus durable commence par un matériau d'origine responsable. Constantia Flexibles est ainsi membre fondateur de l'*Aluminium Stewardship Initiative* (ASI), un organisme de normalisation et de certification mondial, multipartite et sans but lucratif qui œuvre pour une production, un approvisionnement et une gestion responsable de l'aluminium. Les normes de l'ASI s'appliquent sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, des compagnies d'exploitation minière aux entreprises des secteurs en aval qui utilisent l'aluminium dans leurs produits. En 2018, l'usine la plus importante de Constantia Flexibles, Constantia Teich (en Autriche), est devenue le premier convertisseur de rouleaux de papier aluminium et d'emballages et la première société européenne à avoir obtenu une certification au regard de la norme de performance ESG de l'ASI. De plus, début 2020, Constantia Teich a obtenu la certification de la chaîne de traçabilité de l'ASI. L'ASI contribue à une plus grande transparence et à une meilleure traçabilité, en faisant en sorte que les entreprises puissent suivre et rendre compte des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs de durabilité et d'approvisionnement responsable.

Pour parfaire sa démarche à 360°, Constantia Flexibles fait également partie de 4evergreen, une alliance intersectorielle comptant plus d'une centaine de membres représentant l'intégralité du cycle de vie des emballages à base de fibres (des forêts aux recycleurs, en passant par les concepteurs, les producteurs et les propriétaires de marques), dont l'objectif est d'atteindre un taux de recyclage de 90 % pour les emballages à base de fibres d'ici 2030. Constantia Flexibles collabore avec les groupes de travail techniques de l'alliance afin de développer des outils et des lignes directrices couvrant les différents aspects de la durabilité et de la circularité des emballages à base de fibres. Les résultats sont communiqués aux publics concernés et l'alliance suit l'évolution des politiques.

Chiffres clés :

85 % des produits de l'offre de Constantia Flexibles sont déjà conçus pour le recyclage ou ont une alternative recyclable (objectif : 100 % d'ici 2025)

23 % des produits font l'objet d'une ACV

4.2.2.4 Adaptation et atténuation du changement climatique

Empreinte carbone (Scopes 1, 2 et 3)

Les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) sont générées par les usines de Constantia Flexibles au travers des processus de production et par les biens et services achetés. Chaque année depuis 2005, la société mesure et rend compte de ses émissions de GES conformément au Protocole des gaz à effet de serre (*Greenhouse Gas Protocol*), reconnu à l'échelle internationale, et le mode de calcul des Scopes 1, 2 et 3. L'ensemble des émissions est vérifié par des auditeurs externes (y compris le scope 3 faisant l'objet d'un audit spécifique).

Le tableau ci-dessous présente les émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1, 2 et 3 de Constantia Flexibles en 2022 et 2021. En raison de l'acquisition d'une nouvelle usine importante, le total des émissions des Scopes 1 et 2 ont augmenté de 0,1 % par rapport à 2021. Sans compter cette acquisition, les autres sites affichent une réduction de 4,5 %. Les émissions des Scopes 1 et 2 par mètre carré ont diminué de 9,7 %.

Empreinte carbone du groupe Constantia Flexibles	2022	2021	Variation [%]
Scope 1 (ktCO ₂ éq.)	120,27	119,32	0,80 %
Scope 2 (ktCO ₂ éq.) (méthode <i>market-based</i>)	81,60	82,76 ⁽¹⁾	- 1,40 %
Intensité des gaz à effet de serre (Scopes 1 + 2) (en kt CO ₂ éq./million de m ² produit)	0,037	0,041	- 9,76 %
Scope 3 (ktCO ₂ éq.)	1 390,88 ⁽²⁾	1 375,07 ⁽²⁾	+ 1,1 %
TOTAL SCOPES 1, 2 ET 3 (KtCO₂ éq.)	1 592,75	1 577,25	+ 1,0 %

(1) Les données du Scope 2 relatives à l'exercice 2021 ont été retraitées selon la méthode *market-based*. Leurs valeurs calculées selon la méthode *location-based* ont été publiées dans le Document d'enregistrement universel 2021 du Groupe Wendel.

(2) Les données du Scope 3 reposent sur des données de pairs (matières premières, activités liées aux combustibles et à l'énergie). Les données relatives à l'exercice 2022 ne sont donc pas disponibles à la date de publication du Document d'enregistrement universel. Pour des raisons de comparabilité, la valeur du Scope 3 pour 2021 correspond à la valeur du Scope 3 pour 2020 et la valeur du scope 3 pour 2022 correspond à la valeur du Scope 3 pour 2021. Puisque Constantia Flexibles se conforme aux critères du CDP (Carbon Disclosure Project), les données d'émissions du Scope 3 font l'objet d'un audit externe qui est publié chaque année sur la plateforme CDP. Ce processus ayant lieu au cours du deuxième trimestre de chaque année, la valeur du Scope 3 pour 2022 n'est pas encore publiée dans le présent document. La méthodologie appliquée est plus amplement détaillée dans la section 4.2.2.6 « Méthodologie ».

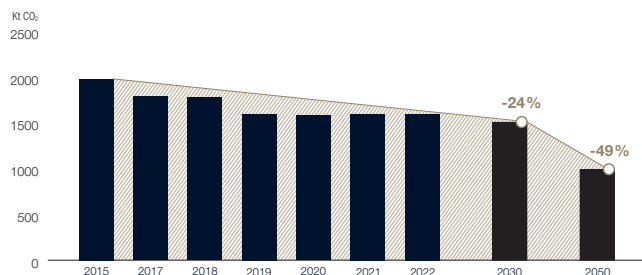
Intensité de l'empreinte carbone

Scope	2022 (ktCO ₂ éq./million m ²)	2021 (ktCO ₂ éq./million m ²)	Variation (%)
Scope 1	0,022	0,024	- 9 %
Scope 2	0,015	0,017	- 11 %

Scope 1 (émissions directes)	Scope 2 (émissions indirectes)	Scope 3 (émissions indirectes)
Combustion stationnaire (3,92 %)	Électricité achetée (4,84 %)	Biens et services achetés (85,5 %)
Combustion mobile (0,06 %)	Vapeur achetée (0,23 %)	Biens d'équipement (0 %)
Sources liées aux processus (3,57 %)	Chauffage acheté (0,05 %)	Transport amont et distribution (0 %)
Sources d'émissions fugitives - <i>non matériel</i>	Refroidissement acheté (0 %)	Activités liées aux combustibles et à l'énergie (1,8 %)
Sources liées aux activités agricoles - <i>non matériel</i>		Autres (0%)

Mesures d'atténuation : Trajectoire de réduction des émissions de GES

Émissions de CO₂ (Scopes 1, 2 et 3) et mesures visant à les réduire



Leviers identifiés pour atteindre la trajectoire décrite ci-dessus et mettre en œuvre le plan d'action défini

Scope 1 :

La majeure partie des émissions du Scope 1 de la société résultent de la consommation de solvants et de gaz naturel. Constantia Flexibles réduit ses émissions liées à la consommation de solvants en utilisant davantage d'encre sans solvant et de laques à base d'eau. Afin de diminuer sa consommation de gaz naturel, la société étudie la possibilité de faire fonctionner toutes les nouvelles machines à l'électricité plutôt qu'au gaz et fait régulièrement réviser les machines existantes. Des projets continus en faveur de l'efficacité énergétique contribuent également à réduire la consommation d'énergie. Les nouveaux investissements sont évalués au regard non seulement de chaque indicateur clé de performance de nature financière, mais aussi de leur impact sur l'objectif de réduction des émissions de GES du groupe.

Scope 2 :

Plus de la moitié des émissions de la société résultent de la consommation d'électricité. Pour réduire davantage ces émissions, Constantia Flexibles augmente en permanence l'achat d'électricité issue de ressources renouvelables. En 2016, Constantia Flexibles a opté pour l'électricité verte dans certaines usines, couvrant déjà 59 % de la consommation totale d'électricité en 2022, ce qui contribue à l'objectif de réduction des émissions absolues de gaz à effet de serre du groupe. Sur ses sites européens notamment, la société a sensiblement progressé sur la voie d'une consommation d'électricité 100 % d'origine renouvelable. Un objectif similaire à l'échelle du groupe est à l'étude. En outre, Constantia Flexibles ne cesse de développer sa propre production d'électricité verte et a investi en 2022 dans des installations photovoltaïques (supplémentaires) pour plusieurs usines.

Scope 3 :

Outre les émissions directes et indirectes produites par ses activités, le groupe Constantia Flexibles mesure également les émissions indirectes causées par les différents processus menés en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement. À la suite d'une analyse des sources d'émissions du Scope 3, Constantia Flexibles a conclu que les biens achetés utilisés pour fabriquer ses produits constituent l'élément le plus important de ses émissions de Scope 3. Les achats de matières premières aluminium et plastique représentent près de 80 % des émissions du Scope 3 de l'entreprise. La légère hausse des émissions du Scope 3 (+ 1 %) tient essentiellement à un rebond de l'activité post-Covid.

Les principales émissions du Scope 3 sont suivies pour chacune des usines de Constantia Flexibles depuis 2015. Le groupe peut alors détecter et analyser les points problématiques dans l'optique de diminuer ses émissions du Scope 3 liées aux matières premières achetées – qui sont essentiellement l'aluminium, les plastiques, le papier et les produits chimiques, tels que les encres et les solvants – par exemple en s'engageant activement auprès des fournisseurs clés sur les émissions de carbone. Le lancement d'un projet fournisseur au sein de la chaîne de valeur de l'aluminium a contribué à une réduction significative des émissions.

Grâce à une meilleure compréhension des défis propres à chaque site, des produits et des matières premières, Constantia Flexibles est mieux à même d'aborder des problèmes similaires à l'échelle du groupe tout entier. L'impact potentiel sur l'environnement associé à la durabilité de ses produits est quantifié au moyen de procédures appropriées (notamment par la réalisation d'analyses du cycle de vie).

Validation de la trajectoire de réduction des émissions de GES par la SBTi

En 2017, Constantia Flexibles a défini un objectif de réduction des émissions de GES à l'échelle du groupe, qui a été approuvé par l'initiative *Science Based Targets* (SBTi) en 2018. Cet objectif concerne l'intégralité des émissions de GES des Scopes 1, 2 et 3 du groupe, sans exclusion majeure.

Objectifs de réduction des émissions absolues validés par la SBTi	Constantia Flexibles s'engage à réduire ses émissions absolues de GES des Scopes 1, 2 et 3 de 24 % d'ici 2030 (année de référence : 2015).
	Constantia Flexibles s'engage à réduire ses émissions absolues de GES des Scopes 1, 2 et 3 de 49 % d'ici 2050 (année de référence : 2015).

Les objectifs adoptés par les sociétés afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre sont considérés comme « reposant sur des données scientifiques » s'ils sont conformes au niveau de décarbonisation requis pour maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C par rapport aux températures préindustrielles. Au travers de cet objectif ambitieux conforme aux constats des experts du climat, Constantia Flexibles démontre à ses clients et aux autres parties prenantes sa volonté de jouer pleinement son rôle au niveau mondial en vue de limiter la hausse des températures et d'améliorer en permanence sa performance en termes de durabilité sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Chiffres clés :

Objectifs approuvés par la SBTi : - 24 % d'ici 2030 et - 49 % d'ici 2050 (Scopes 1, 2 et 3)

Pourcentage de réduction des émissions atteint à ce jour par rapport à l'année de référence (2015) : - 17 %

Notation CDP : A-

Adaptation – Évaluation des risques et opportunités liés au climat

La stratégie de gestion des risques et des opportunités de Constantia Flexibles est en ligne avec les normes internationales telles que le cadre de référence du *management* des risques du COSO ou encore la norme ISO 31000. Elle aborde la gestion des risques et des opportunités selon une approche systématique à tous les niveaux de Constantia Flexibles (à l'échelle du groupe, par division et localement). Constantia Flexibles définit le risque comme l'effet d'une incertitude sur les objectifs stratégiques de l'entreprise. Cet effet peut être favorable (opportunité), défavorable (menace) ou s'écarter des prévisions. Le processus de cartographie des risques vise à identifier les risques susceptibles d'avoir un impact défavorable sur la réalisation des objectifs stratégiques de Constantia Flexibles. Les risques sont réévalués deux fois par an.

Le processus de gestion des opportunités liées au climat est identique au processus de gestion des risques. Dans le cadre de la TCFD, les risques et les opportunités liés au climat sont classés en **risques et opportunités de transition** (évolutions du marché et progrès technologiques, cadres politique et réglementaire, réputation), d'une part, et en **risques et opportunités physiques**, d'autre part.

L'évaluation des risques de transition tient compte des évolutions du marché et des progrès technologiques, ainsi que des évolutions des cadres politique et réglementaire auxquelles l'on peut s'attendre compte tenu des efforts déployés en faveur d'une économie bas-carbone.

L'évaluation des risques physiques tient compte des vulnérabilités courantes face aux diverses menaces climatiques physiques (cyclones, ondes de tempête, élévation du niveau de la mer, inondations, sécheresse, températures extrêmes, fonte du pergélisol, etc.), à court et à long terme, ainsi que de l'impact potentiel de ces menaces sur les actifs de l'entreprise.

Risques de transition de Constantia Flexibles

Risque/ Opportunité	Description	Actions mises en œuvre
Risques liés au cadre politique/réglementaire	Les réglementations européennes relatives au développement durable pourraient entraîner une baisse de la demande en emballages non recyclables. Plus les exigences réglementaires environnementales sont strictes, plus le risque de non-conformité est élevé.	■ Le portefeuille de Constantia Flexibles comprend des structures recyclables ainsi qu'une gamme dédiée de produits plus durables, « Ecolutions ». En concevant des emballages flexibles recyclables, la société soutient l'économie circulaire via une utilisation restreinte de matériaux vierges et contribue à la réduction des émissions de carbone. ■ En outre, plusieurs sites disposent de systèmes de <i>management</i> environnemental et de l'énergie certifiés ISO. Constantia Flexibles contribue également à faire progresser le secteur du conditionnement sur la voie de la durabilité en s'engageant activement dans des projets collaboratifs avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.
Risques de réputation	Une perception erronée des fonctions clés de l'emballage (flexible) et de son utilité réelle (emballage considéré comme un simple déchet), conjuguée aux réglementations dans ce domaine, pourrait entamer la pertinence et l'acceptabilité de cette solution aux yeux d'un échantillon de consommateurs partiels et, <i>in fine</i> , restreindre les opportunités commerciales.	■ Constantia Flexibles relève ce défi via une coordination étroite avec des instituts de recherche internationaux, une évaluation constante des dernières découvertes scientifiques et une analyse continue des actions et des exigences des consommateurs aux niveaux national et international. ■ La société investit également beaucoup dans des travaux de R&D visant à développer des alternatives durables (conçues pour le recyclage et prêtes à être approuvées par les clients) pour l'ensemble de son portefeuille de produits : la gamme Ecolutions. ■ Les campagnes de communication sur la durabilité de Constantia Flexibles visent à informer et à sensibiliser le public cible sur la fonction de l'emballage de manière générale. ■ En outre, Constantia Flexibles fait partie de plusieurs groupes de travail, associations sectorielles et plateformes de consommateurs. Grâce à tous ces efforts, la société peut mettre en avant les avantages de l'emballage (flexible) avec cohérence et offre une tribune où toutes les parties prenantes peuvent faire entendre leur point de vue.
Risques technologiques	L'évolution des exigences, des normes ou des limites d'émission de certains pays ou clients pourrait contraindre les usines à adopter d'autres technologies pour rester en deçà des limites prescrites ou pour satisfaire aux demandes des clients et du marché.	■ Constantia Flexibles travaille en étroite collaboration avec ses fournisseurs et ses clients et évalue en permanence les tendances du marché et les nouvelles technologies. ■ Le groupe investit dans de nouvelles technologies et de nouveaux partenariats axés sur l'automatisation et la digitalisation. Les nouvelles machines sont évaluées au regard de leur consommation d'énergie, de leur efficacité énergétique, du temps nécessaire pour leur installation et des déchets qu'elles produisent.

Risques physiques de Constantia Flexibles

Les catastrophes naturelles résultant du changement climatique (inondations, tempêtes, cyclones, chaleurs extrêmes, etc.) peuvent présenter un risque d'interruption des services et, par conséquent, des retards de production et des difficultés à assurer la continuité de l'activité. Parce que ses usines sont implantées dans 16 pays, Constantia Flexibles est exposée à ce risque dans plusieurs zones géographiques.

De manière générale, le groupe gère les risques physiques grâce aux mesures suivantes :

- Constantia Flexibles a souscrit une police d'assurance tous risques mondiale qui couvre les dommages subis par exemple en cas d'incendie ou d'inondation, ainsi que les interruptions d'activité dues à une catastrophe naturelle ;
- Des mesures préventives d'ordre structurel, technique et organisationnel (dispositifs de protection contre les inondations et les incendies et de prévention des accidents industriels, par exemple) sont systématiquement mises en œuvre contre les risques majeurs et progressivement adaptées en fonction des besoins de chaque usine ;
- Constantia Flexibles ne cesse de renforcer ses systèmes de gestion des crises et des situations d'urgence.

Le déploiement de mesures de protection préventives dans d'autres usines de Constantia Flexibles est constamment à l'étude. La continuité de l'activité est par ailleurs assurée grâce au réseau mondial de production de Constantia Flexibles, qui se compose de centres stratégiques (*hubs*) et de satellites. Ainsi, en cas d'interruption des opérations sur un site de production, le groupe peut assurer un approvisionnement en temps voulu grâce aux autres sites de production.

En 2021, Constantia Flexibles a réalisé une évaluation complète des risques et opportunités liés au changement climatique afin d'identifier les points problématiques au sein de son réseau de production mondial. Les risques identifiés ont été classés en fonction de leur probabilité et de leur impact. En 2022, le groupe a élaboré un plan détaillé de résilience face aux risques liés au climat (CRRP). Axé exclusivement sur cette catégorie de risques, déjà couverte par le concept détaillé de gestion des risques de la société, ce CRRP met en évidence les moyens utilisés par Constantia Flexibles pour y faire face et pour contrer toute vulnérabilité potentielle.

4.2.2.5 Temps forts ESG 2022

Les faits marquants 2022 en matière de développement durable sont les suivants :

■ Environnement :

- Conformément aux recommandations de la TCFD, Constantia Flexibles a réalisé une évaluation des risques et opportunités liés au changement climatique afin de vérifier les risques physiques et de transition auxquels l'entreprise est confrontée du fait du changement climatique. En 2022, le groupe a préparé un plan détaillé de résilience face aux risques liés au changement climatique (CRRP), précisant les mesures d'atténuation nécessaires et les prochaines actions à mettre en place,
- Constantia Flexibles a atteint le niveau de *leadership* du CDP (*Carbon Disclosure Project*) en matière de lutte contre le changement climatique pour la cinquième année consécutive. Ce score s'explique par la note supérieure à la moyenne obtenue par l'entreprise au regard du *reporting* en matière de changement climatique et des efforts déployés en termes de protection du climat,
- Pour la cinquième fois consécutive, Constantia Flexibles a reçu la médaille d'or EcoVadis en reconnaissance de ses accomplissements en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Ce résultat place Constantia Flexibles parmi les 2 % des meilleures entreprises de son secteur évaluées par EcoVadis sur leur respect de l'environnement, des droits humains et du droit du travail, de l'éthique et des achats responsables,
- En 2022, le plus grand site de production de Constantia Flexibles (Constantia Teich) a lancé un programme intensif de surveillance de la biodiversité et d'intervention, consistant notamment dans le contrôle de la faune (oiseaux, chauves-souris, papillons, abeilles), des hôtels à insectes, des plans de tonte et de surveillance du bois mort ;

■ Innovations et recyclabilité :

- Constantia Flexibles fait partie de l'équipe de Direction du projet pilote « Digital Watermarks Initiative HolyGrail 2.0 », qui consiste à prouver la viabilité des technologies de filigranes numériques au service d'un tri précis et, par conséquent, d'un recyclage de meilleure qualité au sein de l'UE. L'année 2022 a été marquée par l'achèvement des essais semi-industriels de la phase 2, suivi de la phase 3 consacrée à la validation à grande échelle sur des sites d'essai spécifiques ;
- Constantia Flexibles continue à développer sa gamme de produits Ecolutions. La solution EcoPressoLid a reçu la certification « OK Compostable Industrial » de TÜV. Parmi les autres innovations, citons EcoVerLidding, pour les gobelets en polypropylène, la technologie CompressSeal, qui permet de réduire le poids des emballages, et PERPETUA ALTA, emballage flexible mono-matériau (polypropylène) à haute résistance chimique pour produits pharmaceutiques, le tout premier certifié par la lettre d'approbation de RecyClass. La gamme Ecolutions a également remporté de nombreuses

récompenses, notamment à l'occasion des « Packaging Innovation Awards » de Dow Inc., des « IFCA Star Awards » en Inde et des « Gold Pack Awards » en Afrique du Sud ;

■ Santé et sécurité :

- En 2022, plus de 70 % des sites ont suivi le programme mondial d'audit SSE (Blue Willis). Les divisions ont commencé à partager entre elles leurs bonnes pratiques concernant chacune des thématiques de ce programme, dans une démarche de perfectionnement continu en matière de SSE,
- En octobre 2022 a eu lieu la toute première édition de la semaine de la sécurité de Constantia Flexibles, qui place les aspects SSE au cœur de ses priorités constantes. En mettant clairement l'accent sur les initiatives en matière de santé, Constantia Flexibles insiste sur le fait que la sécurité est l'affaire de tous ;

■ Social :

En 2022, Constantia Flexibles a réaffirmé sa présence aux côtés d'ONG locales dans le cadre d'un certain nombre d'actions sociales dont voici quelques exemples :

- Les équipes d'Aluprint au Mexique et de ColorCap en Pologne sont toutes deux activement engagées auprès d'ONG et d'œuvres caritatives qui promeuvent et contribuent à des projets durables en faveur de la communauté, de l'éducation, des femmes entrepreneures, des personnes en situation de handicap (par le biais de divers programmes de soutien psychologique, physique et social) et des foyers pour enfants en Ukraine (soutien financier),
- Constantia Flexibles soutient l'initiative « START » en Autriche. Cet excellent programme est conçu pour soutenir les étudiants talentueux issus de l'immigration et les aider à réussir leur examen de fin d'études secondaires. En apportant un soutien durable aux jeunes immigrés, Verein START-Stipendien Österreich œuvre pour un accès équitable à l'éducation, pour l'interaction sociale et pour la solidarité au sein de la société autrichienne,
- L'équipe de l'usine Constantia Teich en Autriche vient en aide aux écoles locales afin de permettre aux familles à faibles revenus et à leurs enfants de participer à des activités scolaires (ski, etc.). Elle soutient également des établissements thérapeutiques ayant recours à des animaux pour aider des personnes atteintes de troubles psychologiques, ainsi que des personnes dans le besoin en Ukraine.
- En Afrique, l'équipe des sites Afripack de Constantia Flexibles a fait un don pour nourrir les écoliers qui ne mangent pas suffisamment à la maison ou qui souffrent de malnutrition. En outre, elle soutient financièrement une organisation externe ayant vocation à renforcer l'employabilité d'adultes en situation de handicap et sans emploi. L'usine Afripack Sacks Mobeni apporte depuis longtemps un soutien financier à la *Muthande Society for the Aged* (MUSA), qui se concentre sur les besoins sociaux, économiques et émotionnels des personnes âgées au sein de la communauté.

4.2.2.6 Note méthodologique

Période de reporting

La période de *reporting* retenue pour le rapport annuel 2022 est l'année civile allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Périmètre de reporting

Conformément à la norme IFRS 5 " Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", l'activité indienne du groupe Constantia Flexibles a été reclassée en "Actifs et passifs des activités arrêtées ou destinées à être cédées" en date du 31 décembre 2022 dans les comptes financiers consolidés. En revanche, les indicateurs extra-financiers consolidés de Constantia Flexibles intègrent toutes les activités actuelles du groupe Constantia Flexibles, incluant les activités indiennes.

Le périmètre de *reporting* couvre toutes les entités juridiques, y compris les 38 sites de production répartis dans 16 pays et plusieurs bureaux (siège social, bureaux de vente, sites de la holding), à travers le monde, qui faisaient partie du groupe Constantia Flexibles en 2022 et représentent 100 % du périmètre couvert. En 2022, une nouvelle usine, FFP Packaging Solutions Ltd., a été acquise au Royaume-Uni.

Toutes les entités juridiques et tous les bureaux du groupe Constantia Flexibles (dans 19 pays) ont été pris en compte pour les données et informations liées aux ressources humaines, y compris FFP Packaging Solutions Ltd., acquise en 2022 au Royaume-Uni.

S'agissant du *reporting* santé et sécurité, les bureaux importants comme le siège social de Constantia Flexibles, ainsi que les trois bureaux de Constantia Business Services (situés en Autriche, en Allemagne et en Pologne), sont pleinement intégrés aux côtés de tous les sites de production. L'usine nouvellement acquise, FFP Packaging Solutions Ltd., est également incluse dans les données SSSE.

Pour les indicateurs clés de performance environnementaux, seules les usines faisant partie du *reporting* environnemental pour l'année complète sont prises en compte. Cela comprend 37 sites de production répartis dans 16 pays (les bureaux ne sont pas pris en compte). La société nouvellement acquise (FFP Packaging Solutions Ltd.) est exclue des indicateurs environnementaux en 2022.

Normes de reporting et choix des indicateurs

Constantia Flexibles suit l'évolution de ses performances sur les plans environnemental, social et sociétal au regard d'indicateurs clés de performance cohérents avec les engagements ESG du groupe.

Emploi

Le taux de recrutement correspond au nombre d'embauches (effectifs physiques) pendant la période de *reporting*, divisé par le nombre de salariés (effectifs physiques) à la fin de la période de *reporting*, multiplié par 100.

Le taux de rotation correspond au nombre de salariés (effectifs physiques) qui ont quitté le groupe pendant l'année par rapport au nombre de salariés (effectifs physiques) embauchés en fin d'année, multiplié par 100. Les apprentis sont désormais pris en compte dans le calcul des taux de recrutement et de rotation.

Santé et sécurité

Le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (TF) correspond au nombre d'accidents du travail ayant entraîné au moins un jour d'arrêt pour 1 million d'heures travaillées (pour les salariés du groupe et les intérimaires/employés temporaires).

Le taux de gravité se calcule en divisant le nombre total de jours perdus par le nombre total d'heures travaillées effectives sur la même période, multiplié par 1 000.

Énergie

Les sources d'énergie suivantes sont prises en compte dans la consommation énergétique totale : gaz naturel, GPL, gazole, fioul, essence, autres combustibles, électricité, vapeur et eau chaude. La consommation de combustibles fossiles est exprimée en MWh PCI (pouvoir calorifique inférieur).

Émissions de GES des Scopes 1, 2 et 3

Les émissions de CO₂ relèvent des Scopes 1, 2 et 3, tels que les définit le Protocole des gaz à effet de serre (*Greenhouse Gas Protocol - Corporate Value Chain Accounting and Reporting Standard*). Cette norme définit des conditions et des orientations pour la préparation et la publication des rapports sur les émissions de gaz à effet de serre.

Les émissions de Scope 1 comprennent les émissions directes des installations et des véhicules de l'entreprise.

Les émissions de Scope 2 comprennent toutes les émissions indirectes liées à l'achat d'électricité, de vapeur, de chauffage et de refroidissement pour l'usage propre de l'entreprise.

Les émissions de Scope 3 de Constantia Flexibles comprennent les émissions indirectes résultant des achats de biens et services en amont ainsi que des activités liées aux combustibles et à l'énergie. Les biens achetés comprennent toutes les matières premières, les principaux matériaux étant l'aluminium et le plastique. Les données du Scope 3 sont calculées avec un an de décalage dans le Document d'enregistrement universel de Wendel car elles reposent sur des données de pairs (matières premières, activités liées aux combustibles et à l'énergie).

Les émissions de GES des scopes 1 et 2 font l'objet d'un audit dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) de Wendel. Les émissions du Scope 3 font quant à elles l'objet d'un audit externe réalisé chaque année à titre volontaire dans le cadre des processus mis en place par Constantia Flexibles.

Recyclabilité du portefeuille de produits

La recyclabilité du portefeuille de produits se calcule à l'aide de la formule suivante : recyclabilité du portefeuille de produits (%) = production recyclable [m²]/production vendue [m²].

4.2.3 Stahl

4.2.3.1 Présentation des activités

Stahl est un *leader* mondial des revêtements de spécialité et des produits chimiques de transformation pour une grande variété de supports. Stahl, dont le siège social est basé en Europe, aux Pays-Bas, est spécialisé dans la fourniture de produits et services destinés aux fabricants de matériaux utilisés dans les secteurs de l'automobile, du prêt-à-porter, de la chaussure, de l'emballage et de l'ameublement.

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Activités de la société	Stahl est un <i>leader</i> mondial des revêtements de spécialité et des produits chimiques de transformation qui rendent de nombreux matériaux utilisés dans la vie quotidienne plus fonctionnels, plus durables et plus confortables.
Chiffre d'affaires	915 M€
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RÉGION	
	Asie-Pacifique 41%
	Europe, Moyen-Orient et Afrique 35%
	Amérique du Nord et Amérique centrale 16%
	Amérique du Sud 8%
EFFECTIFS	
Nombre de salariés (ETP)	1 790,1
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR RÉGION	
	Europe, Moyen-Orient et Afrique 50%
	Asie-Pacifique 21%
	Inde et Pakistan 15%
	Amérique du Nord et du Sud 14%
PRODUITS ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	
Nombre de sites de production	11 (60 % du volume de production est réalisé dans l'UE et 94 % provient de sites certifiés ISO 14001)
Produits : ressources/emploi des ressources/produits et marché finaux	Revêtements de spécialité et polymères Produits chimiques pour la transformation du cuir
Activité externalisée	La fabrication d'une partie du portefeuille de produits chimiques pour le cuir de Stahl est externalisée à un tiers, dans le cadre d'accords d'approvisionnement.
Position dans la chaîne de valeur	Par sa position unique à la fin de la chaîne d'approvisionnement chimique (c'est-à-dire que ses clients directs ne sont pas des entreprises de ce secteur) Stahl est dépendant des industries chimiques et biotechnologiques pour l'approvisionnement de ses matières premières. Cela signifie également que ses usines consomment peu d'énergie, notamment parce que la société n'utilise pas de processus de craquage, de distillation ou de pyrolyse.
AUTRES INFORMATIONS	
Dans le portefeuille de Wendel depuis	2006
Notations ESG	Médaille Platine EcoVadis 2022

4.2.3.2 Feuille de route ESG

Enjeu ESG	Thématique de la feuille de route ESG	Objectif	Indicateurs clés de performance	Unité	2022	2021	Variation	Remarques quant à l'avancement 2022 par rapport à l'objectif
Changement climatique	Réduction des émissions de CO ₂ de Scopes 1 et 2	Réduction des émissions de CO ₂ absolues de Scopes 1 et 2 de 42 % (entre 2021 et 2031)	Emissions de CO ₂ Scopes 1 et 2	tCO ₂ éq.	16 469	19 999	- 18 %	Cf. 4.2.3.4
	Réduction des émissions de CO ₂ de Scope 3	Réduction des émissions de CO ₂ absolues des biens et services achetés - catégorie 1 du Scope 3 - de 25 % (entre 2021 et 2031)	Emissions de CO ₂ Scope 3	tCO ₂ éq.	685 441	888 639	- 23 %	Cf. 4.2.3.3 et 4.2.3.4
	Production d'énergie renouvelable sur les sites de Stahl ou à proximité	Trois sites dotés de sources d'énergie renouvelable (panneaux solaires) (couvrant au moins 20 % des besoins) d'ici 2023, et six d'ici 2030	Nombre de sites dotés de sources d'énergie renouvelable (panneaux solaires) (couvrant au moins 20 % des besoins)	Nombre	3	1	200 %	42 % de la consommation globale d'énergie de Stahl est renouvelable (panneaux solaires, électricité renouvelable, briquettes renouvelables). Au Mexique (2022), en Inde (2022) et au Brésil (2018), des panneaux solaires sont utilisés pour produire de l'électricité.
	Résilience et adaptation au changement climatique	Mise en place d'un plan de résilience et d'adaptation au changement climatique	Mise en place du plan de résilience et approbation par le Conseil d'administration	Oui/Non	Oui (validé par le Conseil d'administration)	Pas encore mis en place		Le plan de résilience climatique a été validé par le Conseil d'administration de Stahl en décembre 2021 et décembre 2022.
Produits durables	Conformité ZDHC et amélioration de l'empreinte hydrique	80 % du portefeuille de Stahl destinés aux segments de la chaussure, du prêt-à-porter et des accessoires certifié ZDHC d'ici 2023	Nombre de produits Stahl (en pourcentage du portefeuille total) au niveau 3 de conformité de la Passerelle ZDHC	Nombre	72,96 %	62,56 %	10,40 %	Des tests externes sur les matières premières et les produits du portefeuille et des audits de nos sites de production sont en cours afin de maintenir et d'accroître la proportion de produits listés au niveau 3 de la Passerelle ZDHC.
	Empreinte environnementale - Données d'évaluation de l'impact environnemental via la méthodologie d'analyse du cycle de vie (ACV)	Données ACV conformes à ISO 14044 pour au moins 50 produits stratégiques	Nombre de produits stratégiques pour lesquels des données ACV/ICV sont disponibles	Nombre	160	50	220 %	En 2022, la société a dépassé son objectif en collectant et publiant des données ACV pour 160 de ses produits (24 % du chiffre d'affaires). L'objectif 2023 a donc été relevé à 300 produits, sur la base d'une demande forte du marché.
	Certification environnementale : ISO 14001 (environnement)	Certification ISO 14001 pour l'ensemble des sites de Stahl d'ici 2030	Nombre de sites certifiés ISO 14001	Nombre	8 sites sur 11	8 sites sur 11	-	94 % du volume de production de Stahl provient de sites certifiés ISO 14001.
Enjeux ESG dans la chaîne d'approvisionnement	Performance ESG dans la chaîne d'approvisionnement : performance des fournisseurs et notation externe fournie par EcoVadis	D'ici 2023 : notation externe EcoVadis pour les dix principaux fournisseurs de Stahl : note minimale de 60/100	Score moyen attribué par EcoVadis aux dix principaux fournisseurs (sur la base du niveau de dépenses en euros)	Score moyen	65,7	62,3	+ 3,4	Progrès constants dans l'encouragement des fournisseurs à améliorer leur score EcoVadis.
		Conservation de la Médaille Platine EcoVadis	Médaille EcoVadis décernée à Stahl	Médaille (note sur 100)	Médaille Platine (77/100)	Médaille d'or (70/100)	+ 7	Stahl a obtenu la Médaille Platine EcoVadis en 2022. Il s'agit maintenant de la conserver. La barre de performance EcoVadis est de plus en plus haute.

Enjeu ESG	Thématique de la feuille de route ESG	Objectif	Indicateurs clés de performance	Unité	2022	2021	Variation	Remarques quant à l'avancement 2022 par rapport à l'objectif
Santé et sécurité	Santé et sécurité : environnement de travail sûr (SST) pour les salariés de Stahl et les sous-traitants sur site	Zéro accident, sur tous les sites et pour l'ensemble du personnel de Stahl (y compris les sous-traitants)	TFTAD (taux de fréquence des accidents déclarés)	Calcul	2,325	5,543	- 58 %	Depuis fin 2021, la culture de la sécurité est mise en avant à l'échelle mondiale. Une enquête OCDE a permis à la société d'identifier ses points faibles, et de définir en conséquence des actions sur mesure au niveau mondial comme local. La société estime que l'amélioration des indicateurs clés de performance en matière de sécurité est le fruit d'une sensibilisation accrue et de meilleures pratiques de reporting, par exemple concernant les observations et les quasi-accidents, d'où une probabilité moindre de voir se produire des événements avec des répercussions en matière de sécurité.
			TF (taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt)	Calcul	1,638	4,934	- 67 %	
		Certification ISO 45001 pour l'ensemble des sites de Stahl d'ici 2030	Nombre de sites certifiés ISO 45001	Nombre	5 sites sur 11	5 sites sur 11	0	-
Enjeux RH : attraction et rétention des talents, diversité	Diversité, équité et inclusion (DEI) chez Stahl	100 % des salariés de Stahl formés à la diversité, à l'équité et à l'inclusion d'ici 2023	Proportion de salariés formés à la DEI chaque année	-	Formation disponible pour les salariés qui le souhaitent, sur la base du volontariat	Formation disponible pour les salariés qui le souhaitent, sur la base du volontariat		Stahl a mis en place un comité DEI local pour chacune de ses entités dans le monde, ainsi qu'un comité DEI mondial chargé de suivre les progrès et de promouvoir des actions de sensibilisation.
	Capital humain : attraction et rétention des talents, alignement des compétences des salariés sur les besoins de la société	Introduction de l'indice d'engagement des salariés	Indice d'engagement des salariés	%	5,22 %	4,08 %	1,14	Le taux de rotation est conforme aux moyennes observées sur le marché.
	Diversité au sein de la Direction : vers plus de parité dans les postes d'encadrement chez Stahl	D'ici 2023 : Au moins une femme dans l'équipe de Direction de Stahl	Proportion de femmes dans l'équipe de Direction de Stahl	%	0 %	0 %	-	En mars 2023, Stahl compte une femme dans son équipe de Direction.
		D'ici 2030 : ratio femmes/hommes égal à 30 %-60 % au sein de l'équipe de Direction de Stahl						
		D'ici 2023 : 25 % (minimum) de féminisation de l'encadrement intermédiaire et supérieur chez Stahl	Ratio femmes/hommes (30 %-60 %) aux postes d'encadrement et de Direction de Stahl	%	25,01	25,0	0,1	En 2022, l'effectif total compte 25 % de femmes.
Corruption	Respect du Code de conduite de Stahl, de la législation et des règles en vigueur, identification et signalement des incidents	Chaque année : 100 % des salariés de Stahl formés à la lutte contre la corruption active et passive	Proportion de salariés formés	%	97,50 %	97,57 %	- 0,07 %	La proportion de salariés formés est stable et proche de 100 %.
		100 % des alertes traitées	Proportion d'alertes traitées	%	100 % (8)	100 % (7)	-	Toutes les alertes ont été traitées en 2022.

Enjeu ESG	Thématique de la feuille de route ESG	Objectif	Indicateurs clés de performance	Unité	2022	2021	Variation	Remarques quant à l'avancement 2022 par rapport à l'objectif
Gouvernance	Indépendance des membres du Conseil d'administration de Stahl	Mise à disposition d'un rapport permanent sur les membres du Conseil d'administration de Stahl (sexe et indépendance)	Nombre de membres indépendants au Conseil d'administration, à l'exclusion des observateurs	Nombre	3	3	-	-
	Enjeux ESG, une priorité stratégique : lien entre les objectifs ESG et les plans d'intéressement de l'encadrement et de la Direction	Prise en compte de critères ESG dans les plans d'intéressement	Le plan d'intéressement du groupe de contrôle exécutif intègre des critères ESG		Réalisé	Réalisé	-	En 2022, le plan d'intéressement a été élargi au-delà de la Direction et s'applique désormais aussi aux cadres supérieurs.

Plus que jamais, les entreprises bâtissent leur succès à long terme sur leur bonne santé de manière générale, et plus uniquement sur leur rentabilité financière. La feuille de route ESG de Stahl à l'horizon 2030 reflète son engagement en faveur du développement durable et son devoir envers la société.

L'industrie chimique tout entière peut aussi jouer un rôle déterminant dans la proposition de solutions favorables au développement durable, notamment en relevant de nouveaux défis au travers de l'innovation et de la préservation du bien-être des générations futures. Par exemple, les produits chimiques sont essentiels au développement de technologies, matériaux et produits à faible émission de carbone, non polluants, économes en énergie et en ressources.

La présentation complète de la feuille de route ESG de Stahl à l'horizon 2030 est disponible sur le site Internet de la société : <https://www.stahl.com/storage/app/uploads/public/images/stahls-esg-roadmap-to-2030.pdf>

4.2.3.3 Principal enjeu matériel en lien avec le business model : performance ESG des produits

La présente section est consacrée à la performance ESG des produits de la société :

- Produits à base d'eau : des produits chimiques à faible impact environnemental

Stahl a commencé à mettre au point ses revêtements et produits de finition à base d'eau dans les années 1970. Aujourd'hui, grâce à sa volonté affirmée de longue date de proposer sur le marché des produits chimiques plus respectueux de l'environnement et à faible impact, la majeure partie du portefeuille de produits de Stahl est constituée de produits à base d'eau (soit plus de 50 % de ses ventes).

Selon l'analyse du cycle de vie (ACV), un revêtement en polyuréthane typique à base d'eau a une empreinte carbone plus faible qu'un produit équivalent à base de solvants d'origine fossile. Toutefois, remplacer les solvants par de l'eau dans les produits chimiques et les revêtements est une tâche complexe, qui

nécessite des années de recherche et de développement avancés et un engagement à long terme. Pour réduire l'impact sur l'environnement, il existe d'autres solutions, comme la technologie à haute teneur en solides et les solvants biosourcés. Ces deux alternatives permettent de réduire l'empreinte environnementale tout en garantissant une performance élevée des produits. Stahl poursuit ses recherches et collabore avec tous les acteurs de la chaîne de valeur afin de mettre au point des technologies à faible impact environnemental pour ses produits.

En 2022, certains produits Stahl à base d'eau fabriqués dans l'UE ont été déclarés comme éligibles à la taxonomie verte européenne (voir section 4.4 Taxonomie verte européenne). Une part du chiffre d'affaires de ces produits éligibles sera déclarée comme provenant d'activités économiques alignées sur la taxonomie, c'est-à-dire des activités qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et ne causent pas de préjudice important (critères DNSH) aux cinq autres objectifs de la taxonomie (adaptation au changement climatique, eau, économie circulaire, pollution et biodiversité).

Chiffres clés :

En 2022, 57 % du chiffre d'affaires de Stahl est éligible et 4 % aligné avec la taxonomie verte européenne, sous la catégorie 3.6 « Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone ».

- Conformité des produits chimiques à la réglementation REACH

Stahl se conforme évidemment à la réglementation sur l'utilisation des substances soumises à restriction, telle que le règlement REACH, mais la société s'efforce aussi d'éliminer de manière proactive les substances indésirables dans ses produits et dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Chaque trimestre, l'équipe en charge de la gestion des produits rencontre de façon formelle les responsables des unités opérationnelles des fonctions R&D et commerciales pour échanger sur les rapports toxicologiques de certaines substances et prendre des décisions en conséquence. L'engagement de Stahl en faveur d'une chimie responsable est aligné sur la réglementation REACH et sur des initiatives menées par le marché, telles que le programme « Zéro rejet de produits chimiques dangereux » (Zero Discharge of Hazardous Chemicals ou ZDHC).

- Zéro rejet de produits chimiques dangereux (ZDHC) : vers une élimination des substances indésirables

ZDHC est une organisation multipartite composée de marques, de fabricants de textiles, de tanneries, de fournisseurs de solutions et d'entreprises chimiques, dont l'objectif est d'éliminer l'utilisation de substances indésirables dans les chaînes de valeur des industries du textile, du cuir et de la chaussure. Membre du Conseil d'administration de la Fondation ZDHC, Stahl a participé activement à l'élaboration de la stratégie 2030 de l'organisation. En décembre 2022, 2 088 produits Stahl (plus de 72 % du chiffre d'affaires du portefeuille de produits chaussures et prêt-à-porter) ont été certifiés au Niveau 3, le niveau de conformité le plus élevé de la liste des substances dont la fabrication est limitée (*Manufacturing Restricted Substance List* ou MRSL) de ZDHC. La conformité à cette liste est une des priorités de l'engagement à long terme de Stahl en faveur des produits chimiques à faible impact environnemental et d'une chimie responsable.

Chiffres clés :

Plus de 72 % du portefeuille de produit du segment de la chaussure, du prêt-à-porter est enregistré au Niveau 3 de conformité (le niveau de certification ZDHC le plus élevé)

- Substitution des matières premières

Le processus de substitution des matières premières dans les produits Stahl est continu. Il arrive qu'une substance nouvellement soumise à restriction puisse être rapidement remplacée par une alternative plus écologique, auquel cas un nouveau produit peut être conçu et introduit en remplacement de l'ancien, en l'espace de quelques mois. Néanmoins, la plupart du temps, le remplacement de produits existants par des alternatives à moindre impact environnemental prend des années. En règle générale, ce sont les clients, les marques, les équipes commerciales ou de R&D qui sont à l'origine de ces demandes de remplacement. Ces demandes peuvent être encouragées par la réglementation (telle que le règlement européen REACH sur les substances chimiques), par des initiatives du marché en faveur de l'élimination des substances soumises à restriction, comme le programme ZDHC, ou encore par la volonté d'introduire des matières premières à faible empreinte carbone, ce que Stahl a intégré dans ses objectifs d'atténuation du changement climatique.

- Matières premières renouvelables pour les produits chimiques : vers des technologies à faible intensité de carbone

D'ici fin 2030, Stahl s'est engagé à réduire de 25 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux biens et services achetés en amont (catégorie 1 selon le *GHG Protocol* pour les émissions du Scope 3). Étant donné qu'une grande partie de son portefeuille actuel de matières premières repose sur les combustibles fossiles, la société remplacera les matières les plus émettrices de carbone par des alternatives à plus faible intensité de carbone. C'est le défi que Stahl s'est lancé il y a dix ans en recrutant ses premiers « chimistes verts » dans son unité R&D. Depuis, c'est devenu un objectif stratégique pour l'ensemble du groupe.

L'approvisionnement en carbone renouvelable est l'un des moyens de réduire ses émissions de GES associées aux matières premières chimiques. Le terme « carbone renouvelable » se rapporte aux ressources qui n'ont pas été extraites de la surface de la terre, comme les matériaux biosourcés, la capture du carbone ou les plastiques recyclés. Stahl est l'un des 11 membres fondateurs consultatifs de la *Renewable Carbon Initiative* (RCI), lancée en septembre 2020 sous la Direction du Nova-Institute (Allemagne). Cette initiative vise à prôner une défossilisation plus rapide de l'industrie chimique. Les 11 entreprises pionnières qui siègent au Comité consultatif sont Beiersdorf (Allemagne), Cosun Beet Company (Pays-Bas), Covestro (Allemagne), Henkel (Allemagne), LanzaTech (États-Unis), Lenzing (Autriche), Neste (Finlande), SHV Energy (Pays-Bas), Stahl (Pays-Bas), Unilever (Royaume-Uni) et UPM (Finlande).

Chiffres clés :

Stahl s'est engagé à réduire de 25 % ses émissions indirectes de GES associées aux biens et services achetés (catégorie 1 du Scope 3) d'ici 2030, en attente de validation de la SBTi

- Analyse du cycle de vie (ACV) : évaluation de l'impact environnemental

Pour réduire les émissions de carbone et minimiser l'impact environnemental des produits, une méthode normalisée est nécessaire pour l'évaluation de cet impact. L'ACV est la méthodologie d'évaluation de l'impact environnemental la plus répandue. Stahl a mobilisé d'importantes ressources pour recueillir des données, calculer, interpréter et communiquer sur l'impact du cycle de vie de ses produits et matières premières.

La méthodologie de l'ACV consiste à évaluer l'impact environnemental d'un produit et à l'exprimer sous forme de données d'impact identifiables et catégorisées. En 2021, la société a atteint son objectif de publication de données ACV concernant 50 produits stratégiques et en 2022, elle a recueilli des données ACV pour 110 produits supplémentaires. La création et la mise à jour des ACV nécessitent un investissement important en temps et en capital humain, ainsi que des recherches sur les outils de données.

Pour 2023, Stahl a augmenté son objectif de collecte de données ACV à 300 produits stratégiques. La société accélère également la collecte des données sur l'empreinte carbone de son portefeuille de produits destinés à l'industrie automobile, en réponse à la demande croissante du marché pour des données de grande qualité concernant l'impact du cycle de vie.

Deux membres de l'équipe ESG se consacrent actuellement à temps plein à la collecte, à la validation, à l'interprétation et à la communication des données ACV.

Chiffres clés :

Les données d'ACV sont disponibles pour 24 % des produits Stahl (en part de chiffre d'affaires)

4.2.3.4 Adaptation et atténuation du changement climatique

Le changement climatique revêt une importance stratégique pour Stahl comme pour l'ensemble de l'industrie chimique. Pour s'aligner sur les objectifs de limitation de l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, comme établis dans l'Accord de Paris sur le climat, Stahl s'est engagé à réduire de 42 % ses émissions absolues de GES des Scopes 1 et 2 et de 25 % les émissions du Scope 3, d'ici 2030. Ces objectifs de réduction des émissions de GES sont en attente de validation de la SBTi et devraient être validés en 2023.

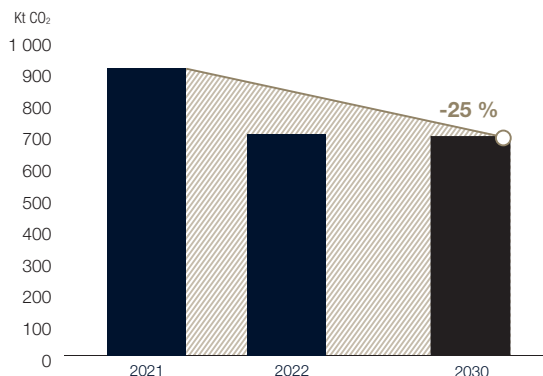
Chiffres clés :

Objectifs de réduction des émissions de GES par rapport à l'année de référence 2021

- - 42 % des émissions de GES des Scopes 1 et 2 d'ici 2030 ;
- - 25 % des émissions de GES du Scope 3 d'ici 2030.

Le plan d'action pour atteindre l'objectif à horizon 2030 est le suivant :

- remplacer les matières premières issues de combustibles fossiles par des alternatives à plus faible intensité de carbone, comme les matières premières à base de carbone renouvelable ;
- veiller à ce que tous les nouveaux produits développés utilisent des matières premières disponibles à faible intensité de carbone ;
- créer des groupes de travail sur les matières premières, par matière ou catégorie, qui visent à introduire des alternatives à faible intensité de carbone en remplacement de leurs versions à haute teneur en carbone ;
- mesurer les émissions indirectes de CO₂ des matières premières en utilisant les données ACV provenant des fournisseurs et la base de données ecoinvent de SimaPro ; et
- se concentrer sur les principales catégories de matières premières et les principaux produits, en fonction de leur impact en matière d'émission de GES (volume acheté x facteur d'émission).



En 2022, Stahl a entrepris un inventaire complet de ses émissions de GES et a confirmé que plus de 90 % de ses émissions totales de GES sont liées aux biens et services achetés (Scope 3, catégorie 1), c'est-à-dire aux matières premières achetées à des fournisseurs en amont, y compris la production externalisée. La plupart des produits Stahl étant des matières premières d'origine fossile, la société s'est engagée à accélérer leur remplacement par des alternatives plus sobres en carbone, comme les produits chimiques à base de carbone renouvelable. Des groupes de travail spécifiques aux produits ont été mis en place en 2022 pour garantir une introduction sans heurts de ces produits chimiques alternatifs bas carbone dans la chaîne d'approvisionnement des matières premières.

Depuis plusieurs années, Stahl remplace les énergies d'origine fossile par des énergies renouvelables sur ses sites de production. En 2022, 42 % de l'énergie consommée par Stahl au niveau mondial provenait de sources renouvelables, par le biais du réseau (les usines européennes n'utilisent que de l'électricité renouvelable) ou grâce à des investissements sur site, comme des panneaux solaires. Sur 11 sites de production de Stahl, 3 ont installé des panneaux solaires pour la production d'électricité (Brésil, Mexique, Inde). L'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable (comme des panneaux solaires) sera prévue pour les sites restants dans les années à venir (voir la feuille de route ESG à l'horizon 2030). Stahl continue à utiliser des sources d'énergie fossiles pour satisfaire ses besoins énergétiques les plus importants, comme les chaudières pour la production de vapeur. Néanmoins, la société recherche activement de nouvelles technologies afin de limiter sa dépendance à l'égard de ces sources et de recourir plutôt à des sources d'énergie renouvelable, comme le solaire ou l'éolien.

Chiffres clés :

42 % de l'énergie consommée au niveau mondial provient de sources renouvelables

100 % des usines européennes achètent de l'électricité renouvelable

Scope	2022	2021	Variation (%)	Remarques
Scope 1 (tCO ₂ éq.)	11 852	13 898	- 15 %	La diminution est liée à la baisse des volumes de production et à des gains d'efficacité énergétique.
Scope 2 (tCO ₂ éq.)	4 617	6 101	- 31 %	La baisse s'explique par des investissements dans des panneaux solaires.
Scope 3* (tCO ₂ éq.)	685 441	888 639	- 23 %	La catégorie la plus importante du Scope 3 de Stahl est celle des biens et services achetés (catégorie 1), qui comprend tous les achats de la société. La baisse des émissions du Scope 3 en 2022 (- 23 % par rapport à 2021) est due à la réduction des achats de biens et services, à l'amélioration de la qualité des données ACV et à l'approvisionnement en matières premières ayant une empreinte carbone plus faible. Il est probable que les émissions absolues du Scope 3 augmenteront en 2023, reflétant notamment l'impact de l'acquisition par Stahl d'ISG, une division d'ICP Group.
Intensité de CO ₂ des Scopes 1 et 2 (tCO ₂ éq. par tonne produite)	0,0849	0,0871	- 3 %	

* En vue de les soumettre à l'initiative Science Based Targets en 2022 (en attente de validation en 2023), Stahl a recalculé ses émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 de 2021, son année de référence. Tous les biens et services achetés ont été inclus dans le calcul actualisé du Scope 3, ainsi que toutes les autres catégories significatives. Par exemple, la prise en compte des produits destinés à la revente en catégorie 1 a eu un impact important sur les émissions totales en comparaison avec les exercices précédents.

Les 11 sites de production sont inclus dans les émissions des Scopes 1 et 2, ainsi que les laboratoires et les bureaux situés dans les mêmes zones géographiques. En dehors de ces zones, les grands sites autres que de production (laboratoires et bureaux) seront inclus dans les Scopes 1 et 2 à compter de 2023.

Scope 1 (émissions directes) en 2022	Scope 2 (émissions indirectes) en 2022	Scope 3 (émissions indirectes) en 2022
Production (86 %)	Électricité achetée (92 %)	Biens et services achetés (91 %)
Véhicules de société (loués ou détenus en propre) (14 %)	Vapeur (8 %)	Transport et distribution en amont (5 %)
		Autres catégories (4 %)

Adaptation – Évaluation des risques et opportunités liés au climat

Le plan de résilience et d'adaptation au changement climatique de Stahl identifie la capacité d'adaptation aux impacts directs et indirects du changement climatique sur la société. Il tient compte (a) des risques de transition et (b) des risques physiques qui s'appliquent à la société et décrit les actions nécessaires pour se préparer aux effets du changement climatique et limiter la contribution de la société au réchauffement climatique. En intégrant ainsi la résilience climatique dans sa stratégie, Stahl estime pouvoir assurer un avenir meilleur et être une force motrice pour l'action climatique.

Changement climatique – Risques de transition

Les risques de transition de Stahl comprennent les changements de politique (taxe sur le carbone, taxe sur les combustibles fossiles), les impacts sur la réputation et l'évolution des préférences du marché, des normes et des technologies qui sont liés à la transition vers une économie bas carbone. L'objectif de réduction des émissions de Stahl communiqué en 2022, en lien avec ceux de l'Accord de Paris sur le climat, est un exemple des mesures prises en 2022 pour limiter son exposition aux risques de transition.

Risques et opportunités de transition liés au changement climatique

Catégorie de risque/ opportunité de la TCFD	Risques et opportunités de transition climatique identifiés	Niveau de risque/ opportunité	Prochaines étapes/ Actions à mettre en place
Prix du carbone	Stahl n’a pas défini de prix du carbone en interne. La législation sur les prix du carbone pourrait avoir un impact sur le coût d’utilisation des matières premières d’origine fossile.	Moyen	Analyser le prix du carbone et son impact.
Nouvelles réglementations en matière de lutte contre le changement climatique (par exemple, objectifs de réduction des GES)	L’UE a déjà mis en place une législation en ligne avec l’Accord de Paris sur le climat.	Élevé	Un objectif de réduction des émissions de GES a été soumis pour validation à l’initiative Science Based Targets (SBTi) en juillet 2022 (en attente de validation).
Hausse de la demande de produits sobres en carbone	La demande du marché pour des produits sobres en carbone a d’abord progressé lentement, mais s’est accélérée ces dernières années sous l’effet de la pression sociale.	Moyen	Voir les actions décrites à la section 4.2.3.2.1 Substitution des matières premières : passage à des technologies à faible intensité de carbone.
Achat d’énergie renouvelable et efficacité énergétique	Les sites de production de Stahl fonctionnent avec des énergies à la fois renouvelables et fossiles (42 % sont déjà d’origine renouvelable).	Moyen	La mise en place de solutions d’approvisionnement en énergie renouvelable se poursuivra sur les sites. Des investissements seront réalisés dans des technologies économes en énergie pour réduire les besoins énergétiques les plus importants.
Accroissement de la disponibilité des capitaux et de la réputation de la société en lien avec sa performance et ses stratégies en matière de lutte contre le changement climatique	L’atteinte des objectifs climatiques nécessite des investissements financiers importants dans les équipements, les bâtiments et les matières premières.	Moyen	Des plans de réduction des GES sont en cours pour les émissions des Scopes 1 et 2, et les émissions amont du Scope 3. Ces plans présenteront les actions spécifiques à mettre en place pour atteindre les objectifs de réduction des GES que la société a publiés en 2022.

Changement climatique – Risques physiques

Stahl évalue les risques physiques de phénomènes climatiques extrêmes sur ses sites de production, tels que les inondations, des chaleurs excessives, les tempêtes, l’accès à l’eau, les incendies de forêt, etc. La société mène une évaluation en interne pour déterminer la vulnérabilité de ses sites de production stratégiques face à certains événements liés au changement climatique. À ce stade précoce, les risques de tempête et de chaleurs excessives sont considérés comme les thématiques importantes sur lesquelles Stahl pourrait mettre en place des mesures de protection à moyen terme.

4.2.3.5 Autre enjeu matériel : santé et sécurité des collaborateurs

Bien que l’industrie chimique soit très réglementée, la fabrication, la manipulation et l’utilisation finale des produits chimiques présentent des risques en matière de sécurité. La question de la sécurité ne s’applique pas qu’aux ouvriers des sites de production, elle concerne également les acteurs de l’ensemble de la chaîne de valeur. Dans le cas de Stahl, cela signifie que son objectif prioritaire de sécurité et de santé s’applique non seulement à ses salariés et aux collectivités vivant à proximité de ses usines, mais aussi à toute personne manipulant ses produits, y compris les consommateurs

qui entreraient en contact avec ses produits dans un véhicule ou en portant des chaussures ou des vêtements. L’engagement de Stahl en matière de sécurité est donc axé sur la sécurisation de la manipulation des produits chimiques (sécurité au travail), la minimisation de l’exposition aux produits chimiques (par inhalation, par la peau, les yeux ou d’autres parties du corps) et l’élimination des substances soumises à restriction dans ses produits, afin d’atténuer les risques d’exposition pour le consommateur final.

La société considère la sécurité et la santé comme une valeur essentielle pour la conduite de ses activités et la prise de ses décisions.

Principes fondamentaux en matière de sécurité :

- Gestion intrinsèque de la sécurité, de la santé et de l’environnement (SSE) qui implique de fonder toutes les prises de décisions sur la mise en œuvre de la stratégie la plus sûre ;
- Prévention contre protection, autrement dit conduire l’ensemble des activités en encourageant la prévention des risques SSE, avant d’envisager les mesures de protection appropriées ;
- Responsabilité, au moyen de structures et de processus qui définissent une orientation, et garantissent la responsabilité en matière de SSE et l’amélioration continue à tous les niveaux.

L'approche de Stahl en matière de gestion des dangers et des risques est définie par les quatre piliers de la sécurité suivants :

- **Produits chimiques** : identifier, contrôler et limiter les dangers liés aux produits chimiques que les salariés de la société gèrent et manipulent dans les laboratoires et au cours des opérations de fabrication ;
- **Actifs** : identifier, développer et mettre en œuvre les meilleures techniques possibles pour prévenir les incidents lors de la conception et de la maintenance de nouveaux projets, usines et équipements ;
- **Opérations et maintenance** : piloter les activités en s'assurant du respect des normes internationales reconnues, de l'amélioration continue et de l'excellence opérationnelle par l'application des meilleures pratiques SSE à l'échelle mondiale ;
- **Comportement** : éliminer et/ou minimiser les risques dans les processus de travail à l'échelle mondiale, lorsque cela est techniquement possible ; collaborer, se soutenir mutuellement et montrer l'exemple pour intégrer les thématiques de SSE dans les activités courantes de l'entreprise.

4.2.3.6 Faits marquants ESG 2022

- **Santé et Sécurité** : Des améliorations ont été observées en 2022 par rapport à 2021 dans les principaux indicateurs clés de performance en matière de sécurité de Stahl : le taux de fréquence des accidents déclarés, le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt et le taux de gravité des accidents. Ce résultat est considéré comme le fruit d'une plus grande sensibilisation de l'ensemble des salariés de la société et de meilleures pratiques en matière de *reporting*, en partie grâce à l'enquête OCDI (*Organization Culture Diagnostic Instrument*) dont les résultats ont permis d'identifier des points faibles et d'y remédier ;
- **Notations ESG externes (EcoVadis)** : En 2022, Stahl a obtenu la Médaille Platine EcoVadis. Ce résultat place la société dans le top 1 % du panel évalué. EcoVadis fournit un service de notation holistique au regard de la durabilité des entreprises, via une plateforme SaaS mondiale basée sur le Cloud. La notation EcoVadis couvre un large éventail de systèmes de gestion d'informations extra-financières, concernant notamment les impacts sur l'environnement, le travail et les droits humains, l'éthique et les achats durables ;
- **Développement de l'équipe ESG** : En 2022, Stahl a recruté deux nouvelles personnes dans l'équipe, qui totalise désormais cinq salariés dédiés à l'ESG, et dont les priorités sont les suivantes : la gouvernance mondiale et le respect de la législation, les notations ESG, l'analyse du cycle de vie, la conformité chimique, la gestion environnementale, le changement climatique et la transparence de la chaîne d'approvisionnement. L'équipe devrait encore s'agrandir dans les années à venir afin de soutenir les objectifs ambitieux de Stahl et lui assurer un *leadership* continu en matière d'ESG ;

- **Énergie** : 42 % de l'énergie consommée par Stahl au niveau mondial est d'origine renouvelable. Des panneaux solaires installés sur les sites au Mexique, au Brésil et en Inde les fournissent en électricité ;

- **DEI (Diversité, équité et inclusion)** : En 2022, Stahl a fait du renforcement de sa culture et de sa gouvernance en matière de DEI une priorité. La société a ainsi élaboré et mis en place des plans locaux en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion dans toutes ses entités juridiques à travers le monde. Stahl a mis en place un comité DEI local pour chacune de ses entités, chargé de mettre en œuvre les orientations du groupe en la matière, de définir les plans d'action associés à l'échelle locale et de fournir les informations sur les sites nécessaires à l'établissement des indicateurs clés de performance de Stahl sur la diversité, l'équité et l'inclusion. Pour répondre à la nécessité de disposer d'une stratégie DEI claire au niveau du groupe, Stahl a également nommé un Comité mondial de pilotage de la DEI, doté des responsabilités suivantes :

- définir sa stratégie et ses orientations en matière de DEI,
- établir et suivre les objectifs DEI et les indicateurs clés de performance associés,
- définir des actions en faveur de la DEI à l'échelle mondiale,
- identifier, former et soutenir ses représentants régionaux,
- faciliter et stimuler le travail des comités DEI locaux, et
- partager les bonnes pratiques en matière de DEI entre les pays ;

Le Comité de pilotage se réunit chaque trimestre et fait le lien avec les comités DEI locaux de Stahl ;

- **Transparence de la chaîne d'approvisionnement** : En 2022, Stahl a élargi son périmètre ESG pour inclure le besoin croissant de disposer d'une cartographie de la chaîne d'approvisionnement et d'une certification de la chaîne de traçabilité, comme les certifications ISCC (*International Sustainability & Carbon Certification*) et RedCert, pour ses produits. Plusieurs nouvelles législations à travers le monde ont souligné l'importance de comprendre d'où proviennent les produits (ou plus précisément le trajet parcouru par les matières premières jusqu'à l'exploitation agricole) et de démontrer la chaîne de traçabilité de toutes les matières premières, dans le but ultime de garantir qu'elles n'ont pas été fabriquées dans des régions compromises, par exemple en raison de la déforestation ou du recours au travail forcé ;
- **Programme d'excellence opérationnelle** : En 2022, un responsable mondial de l'excellence opérationnelle a été nommé pour débiter la mise en œuvre d'un programme visant à améliorer les pratiques actuelles.

4.2.3.7 Notes méthodologiques

Période de reporting

La période retenue pour le rapport annuel 2022 est l'année civile allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Périmètre de reporting

- Sauf mention contraire, les données RH et de sécurité tiennent compte de toutes les entités de Stahl dans le monde ;
- Pour les données environnementales, les sites de production sont inclus comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Site	2022	2021
1 Brésil, Portao	O	O
2 Chine, Suzhou	O	O
3 France, Graulhet	O	O
4 Allemagne, Leinfelden	O	O
5 Inde, Kanchipuram	O	O
6 Italie, Palazzolo	O	O
7 Mexique, Toluca	O	O
8 Pays-Bas, Waalwijk	O	O
9 Singapour, Singapour	O	O
10 Espagne, Parets	O	O
11 États-Unis, Calhoun	O	O

Indicateurs sociaux

Effectifs totaux

Sont considérés comme effectifs totaux les employés ayant un contrat de travail (CDI ou CDD) avec le groupe Stahl au dernier jour calendaire du mois. Les données sont reportées en équivalent temps plein.

Indicateurs sécurité

Population considérée

Dans le cadre de la préparation des indicateurs clés de performance, il est tenu compte des types de population suivants :

- sous-traitant exceptionnel : un sous-traitant présent sur le site de Stahl uniquement pour des projets ou des travaux spécifiques ;
- sous-traitant habituel : un sous-traitant régulièrement présent sur le site de Stahl, par exemple, le personnel de maintenance, les agents de sécurité ou les personnes travaillant à la cafétéria ; et
- travailleur Stahl : toute personne ayant signé un contrat de travail avec Stahl.

Sur la base de cette définition, l'influence des travailleurs au niveau des indicateurs clés de performance est la suivante :

Relation avec Stahl	Reporté par le site en cas d'accident	Pris en compte dans les indicateurs clés de performance consolidés d'accidents déclarés SSE & PS de Stahl	Pris en compte dans les indicateurs clés de performance consolidés de jours d'arrêt, d'accidents de travail avec arrêt et de gravité SSE & PS de Stahl
Travailleur Stahl	OUI	OUI	OUI
Sous-traitant habituel	OUI	OUI	NON
Sous-traitant exceptionnel	OUI	NON	NON

Taux de fréquence des accidents déclarés

Le taux de fréquence des accidents déclarés (TFTAD) est le nombre total d'accidents déclarés au cours des 12 derniers mois par rapport au nombre total d'heures travaillées, en million d'heures travaillées.

Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt

Le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (TF) est le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur ou égal à un jour, survenus au cours des 12 derniers mois par rapport au nombre total d'heures travaillées, en million d'heures travaillées.

Afin d'aligner le taux de fréquence des accidents avec arrêt et le taux de fréquence des accidents déclarés, les jours d'arrêt pris en compte dans ce calcul sont ceux causés par des accidents impliquant des soins médicaux ou plus.

Taux de gravité

Le taux de gravité (TG) est le nombre de jours d'arrêt de travail causés par un accident au cours des 12 derniers mois par rapport au nombre total d'heures travaillées, en millier d'heures travaillées.

Indicateurs environnement**Énergie**

La consommation énergétique présentée comprend toutes les sources d'énergie utilisées par les sites de production de Stahl dans le monde. Les chiffres indiqués n'incluent pas la consommation énergétique des bureaux et des laboratoires qui ne sont pas géographiquement associés à l'un de ces sites de production. Stahl n'utilise pas de charbon.

Eau

La consommation d'eau comprend toutes les sources d'eau (eau du réseau public et eau issue de nappes phréatiques) utilisées par les sites de production de Stahl dans le monde. Les chiffres indiqués n'incluent pas la consommation d'eau des bureaux et laboratoires qui ne sont pas géographiquement associés à l'un des sites de production.

Déchets

L'indicateur des déchets comprend tous les déchets dangereux et non dangereux générés par les sites de production de Stahl dans le monde. Les chiffres indiqués ne recouvrent pas les déchets générés dans les bureaux et laboratoires qui ne sont pas géographiquement associés à l'un de ces sites de production.

Stahl enregistre également les eaux usées qui sont envoyées pour traitement dans une station externe. Ces données se rapportent aux sites de Waalwijk (Pays-Bas), Calhoun (États-Unis) et Toluca (Mexique). Les autres sites de production de Stahl disposent d'une installation de traitement des eaux usées sur site.

Consolidation et contrôles internes

Les données sociales et de sécurité sont consolidées sous la responsabilité des Directions RH et SSE sur la base des informations fournies par le groupe.

Un premier examen des données relatives à la sécurité et l'environnement reportées par les sites est réalisé par les Directeurs SSE de chaque site avant consolidation au sein du groupe.

Les données sociales relatives aux effectifs sont comparées aux données consolidées dans la base de données financière du groupe.

Lignes directrices sur le calcul et le reporting des émissions directes et indirectes de CO₂ des Scopes 1, 2 et 3

Toutes les émissions de CO₂ des Scopes 1, 2 et 3 présentées par Stahl sont calculées, vérifiées et communiquées conformément aux recommandations du *GHG Protocol*.

Les émissions du Scope 3 excluent les catégories 8, 10, 11, 13, 14 et 15 du *GHG Protocol*, car celles-ci ne sont pas pertinentes pour Stahl. En particulier, la catégorie 11 - Utilisation des produits vendus n'est pas pertinente, car les produits Stahl ne sont pas brûlés, ne consomment pas directement de combustible ou d'électricité et n'émettent pas de GES durant leur utilisation. En outre, selon les directives du *GHG Protocol*, la déclaration des émissions indirectes en phase d'utilisation est facultative pour les produits intermédiaires.

Données basées sur les processus

Les données basées sur les processus sont hiérarchisées dans l'ordre suivant	Description des données
Primaire	Données relatives à la consommation réelle telles que les litres de carburant ou les kWh consommés
Secondaire	Données ayant un lien direct avec les données relatives à la consommation réelle, telles que le kilométrage des véhicules de société
Tertiaire	Données ayant un lien indirect avec les valeurs de consommation réelle, telles que les données relatives aux dépenses

Cohérence

- Les facteurs d'émission de la catégorie principale 1 sont extraits d'un logiciel d'ACV (SimaPro). L'équipe ESG suit et met à jour le facteur d'émission chaque année. Sinon, ce dernier est mis à jour en fonction des données des fournisseurs (s'ils répondent aux critères ACV) ;
- Chaque année (au moins une fois par an), les facteurs d'émissions sont revus en interne (SimaPro) et, lorsque cela est nécessaire ou souhaité, en externe (par exemple par Royal Haskoning, Avieco, Ernst&Young et Deloitte) ;
- Stahl aligne autant que possible son approche sur les méthodes d'analyse du cycle de vie (ACV) et d'inventaire du cycle de vie (ICV) dans notre calcul du Scope 3, ce qui est conforme aux normes ISO 14040 et 14044.

Incertitudes

En phase avec le *GHG Protocol*, les méthodologies de *reporting* relatives à certains indicateurs de CO₂ inhérents aux émissions de Scope 3 peuvent présenter certaines limites du fait des modalités pratiques de collecte et de consolidation de ces informations. En ce qui concerne les émissions d'équivalent CO₂ des Scopes 1, 2 et 3 il existe des incertitudes inhérentes aux facteurs d'émissions eux-mêmes. L'utilisation systématique de données ACV pour les facteurs de conversion permettra de renforcer la précision de ces données.

La source de ses facteurs d'émission pour les Scopes 1, 2 et 3 est la suivante : lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, EPA (Environmental Protection Agency), AIE (Agence internationale de l'énergie), sources nationales, SimaPro/ecoinvent et DEFRA (ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales au Royaume-Uni).

4.2.4 Crisis Prevention Institute

Les enjeux ESG sont l’une des priorités du Crisis Prevention Institute, Inc. (CPI) depuis sa création en 1980. CPI est le *leader* mondial de la formation au désamorçage de situations de crise, à l’intervention physique non violente et aux soins de personnes atteintes de démence. L’impact social des milliers d’heures de formation dispensées chaque année par la société fait partie intrinsèque de ses valeurs, de son plan d’affaires et de sa mission. Tous les ans, ce sont plus d’un million d’infirmières, infirmiers, enseignantes, enseignants, assistantes et assistants du secteur social qui sont formés par CPI et qui déploient ensuite les stratégies apprises pour rendre leur lieu de travail plus sûr et plus accueillant.

Par ailleurs, bien que son empreinte CO₂ soit relativement légère, CPI s’emploie année après année à la réduire en tirant parti de la digitalisation, avec un objectif de diminution de 10 % d’ici 2024.

Le rapport qui suit présente la feuille de route ESG de CPI pour 2022 et les plans s’y rattachant.

4.2.4.1 Présentation de l'activité et chiffres clés

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Activités de la société	Formation au désamorçage des crises et à l’intervention physique pour les professionnels de la santé et de l’éducation, dans le monde entier
Chiffre d’affaires	114,2 M€
Répartition du chiffre d’affaires par région	Amérique du Nord : 88 % Europe, Moyen-Orient et Afrique : 9 % Asie-Pacifique : 3 %
Répartition du chiffre d’affaires par marché	B2B : 100 % ■ Éducation : 43 % ■ Santé : 23 % ■ Services sociaux : 16 % ■ Établissements psychiatriques : 9 % ■ Autres secteurs (distribution, soins de longue durée, etc.) : 9 %
EFFECTIFS	
Nombre de salariés	376 employés
Répartition des effectifs par région	Amérique du Nord : 72 % Reste du monde : 28 %
Répartition femmes/hommes	58 % de femmes, 42 % d’hommes
IMPLANTATIONS	
Amérique du Nord	Milwaukee, Wisconsin (2) ; Gurnee, Illinois
Reste du monde	Reading, Royaume-Uni (nouveaux bureaux) Newcastle-under-Lyme, Royaume-Uni Sale, Royaume-Uni Sydney, Australie

4.2.4.2 Feuille de route ESG

Enjeu ESG	Risque/ Opportunité ESG	Principales politiques	Indicateurs clés de performance	Unité	2022	2021	2020	Var. (2021/ 2022)	Objectif 2024
Santé et sécurité	Santé et sécurité des salariés	- Politique de sécurité (par exemple, violences au travail, télétravail et conduite de véhicules) - Bien-être au travail (par exemple, journées « Santé et bien-être », temps de pause pour le personnel infirmier salarié et programme d'aide aux salariés) - Formations annuelles en santé, sécurité et bien-être - Suivi de l'engagement des collaborateurs (2 enquêtes par an) et suivi des départs prévus et non prévus	Heures de congé personnel par salarié (périmètre CPI Amérique du Nord) – y compris jours de congé « Santé et bien-être »	h	25,1			N/A	-
			Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (TF)	Taux	1,56	1,64	1,56	- 5 %	0
			Incidents de santé et sécurité	Nombre	0	3	5	N/A	-
			Taux de départ	Taux	21 %	28 %	21 %	- 24 %	-
Change- ment climatique	Changement climatique	Les déplacements de collaborateurs et les consommations d'énergie génèrent des émissions carbone. CPI, en tant qu'entreprise responsable, doit démontrer qu'elle participe à la lutte contre le changement climatique. Principales politiques : - Suivi de l'empreinte carbone - Empreinte carbone des cahiers d'exercices - Un jour de télétravail obligatoire par semaine - Mise en place de formations virtuelles pour réduire le transport aérien et les nuits d'hôtel - Utilisation d'ampoules LED	Empreinte CO ₂ /salarié	tCO ₂ eq./salarié	8,1	7,7		5 %	7,3
			Nombre de pages des catalogues (année de référence : 2020)	pages	582 144,00	832 000,00	1 280 800,00	- 30 %	- 20 % par rapport à 2019
			% d'augmentation du chiffre d'affaires numérique (sur un an)	%	+ 26 %	141 % ; impacté par le Covid-19	203 % ; impacté par le Covid-19	N/A	+ 25 % par an
			% m ² d'espace CPI utilisant des LED	%	93 %	87 %		6 %	-
Social	Formation	En tant que société de services professionnels, CPI fait de la formation et du développement de ses collaborateurs une priorité. Principales politiques : - Feuille de présence dans toutes les formations obligatoires - Formation de l'ensemble des collaborateurs à la cybersécurité	Nombre d'heures de formation obligatoire par salarié	h/salarié	6,63	23,49	11,72	- 72 %	-
			Nombre d'incidents de cybersécurité par salarié	Nombre/salarié	0,00	0,98	0,04	- 100 %	-
			% de salariés de CPI formés à la cybersécurité	%	100 %	100 %	98 %	0 %	100 %
	Discrimination et égalité de traitement	- Système de suivi des candidats pour la gestion du processus de recrutement et d'embauche - Plan de discrimination positive qui détaille nos efforts pour garantir l'égalité des chances dans nos offres d'emploi et la représentativité de notre effectif par rapport à la société	Proportion de femmes siégeant au Conseil d'administration	%	29 %	25 %	25 %	14 %	-
			Proportion de femmes occupant des postes de manager (en %)	%	53 %	54 %	50 %	- 2 %	45 % - 50 %
	Emploi et dévelop- pement au niveau local	- Mise en place d'un programme de mécénat de compétences pour encourager les actions de bénévolat utiles à la communauté - Prise en compte de l'accessibilité en transports en commun dans la décision de fermer les bureaux de Kings Langley et d'ouvrir un nouveau site à Reading	% de bureaux accessibles par les transports en commun	%	100 %	100 %		0 %	-
			Nombre total d'heures de congés payés pour bénévolat par salarié (CPI Amérique du Nord uniquement)	h/salarié	3,58			N/A	-

Enjeu ESG	Risque/ Opportunité ESG	Principales politiques	Indicateurs clés de performance	Unité	2022	2021	2020	Var. (2021/ 2022) Objectif 2024	
Corruption	Corruption active et passive	■ CPI assure une séparation des tâches approuvée et audité, ainsi que des transactions/ contrats ouverts (par la conclusion de contrats en ligne et via DocuSign) ■ Formation complète sur la corruption active et passive	% de salariés de CPI ayant suivi et validé la formation sur la corruption (<i>Foreign Corrupt Practices Act, FCPA</i>)	%	100 %	100 %	100 %	0 %	-
			Nombre de contrats perdus en raison de manquements à l'éthique	Nombre	0	0	0	N/A	-
Performance ESG des produits	Performance ESG des produits et services	■ Organismes de réglementation certifiant la qualité des formations ■ Dispositif de vérification pour garantir la confiance dans la prestation des formations pour les futurs formateurs certifiés ■ Reconnaissance externe de la qualité des formations de CPI	Nombre total de formateurs certifiés actifs/ Nombre d'apprenants	Nombre	39 224/ 1 400 000	35 954/ 1 400 000	35 032/ 945 000	N/A	40 000/ plus de 1 400 000
			Net Promoter Score (NPS)	Nombre	76	70		9 %	50

4.2.4.3 Principal enjeu matériel lié au *business model* : minimiser la violence sur le lieu de travail

Depuis 43 ans, CPI est à la pointe des formations à la gestion des crises qui peuvent survenir sur le lieu de travail, qu'il s'agisse d'empêcher un enfant autiste de s'automutiler ou encore de maîtriser une personne qui fait irruption aux urgences en criant et en menaçant les autres patients. Au cours de cette quarantaine d'années, le programme de formation de CPI a permis de réduire considérablement (- 50 %)⁽¹⁾ la fréquence et la gravité de ces épisodes. À l'issue de la formation CPI, les clients se sentent capables de désamorcer ces situations et d'améliorer l'accompagnement, le bien-être, la sécurité et la sûreté sur leur lieu de travail.

En outre, depuis 2010, CPI est *leader* dans la formation des spécialistes aux soins de personnes atteintes de démence. Il s'agit de leur apprendre à calmer les patients en détresse dans le secteur de soins de longue durée, mais aussi et avant tout, de les aider à proposer des solutions thérapeutiques permettant aux personnes concernées de vivre du mieux possible. Par ses formations, CPI transforme la culture institutionnelle des établissements de soins et promeut une approche de soin centrée sur l'humain.

Actuellement, on compte plus de 39 200 formateurs certifiés actifs (clients de CPI) qui forment leurs collègues, achètent des produits CPI et proposent du *coaching*. On estime que des centaines de millions de personnes sont ainsi touchées et jouissent de milieux hospitaliers et scolaires plus sûrs, plus calmes et plus accueillants. À l'issue de la formation CPI, 95 % des formateurs nouvellement certifiés se disent nettement plus confiants dans leur capacité à gérer des moments de crise ; à plus long terme, cette satisfaction des clients vaut à CPI un taux de fidélisation des clients (*Net Promoter Score*) de 60.

4.2.4.4 Approche climatique

Lutte contre le changement climatique

Pour s'acquitter au mieux de leur mission, il est essentiel que les formateurs professionnels (*Global Professional Instructors*) de CPI forment leurs clients en personne, dans le cadre d'un programme intensif qui dure généralement trois jours et comprend un chapitre théorique, l'apprentissage de techniques d'animation, l'acquisition de stratégies d'utilisation des produits et des tests. Les 80 formateurs professionnels de CPI voyagent dans le monde entier et organisent ces formations chez les clients ou dans des lieux publics – des déplacements qui génèrent des émissions de CO₂, tout comme la production des supports de formation et leur expédition aux clients.

CPI mesure son empreinte carbone depuis 2021 en faisant appel à un cabinet de conseil spécialisé.

À partir du diagnostic établi, CPI a identifié des pistes d'action pour réduire son empreinte carbone et s'est fixé des objectifs de réduction.

(1) Enquête client sur TechValidate, août 2022.

Bilan carbone de CPI

Scope	2022	2021	Variation (%)
Scope 1 (tCO ₂ éq.)	0 ⁽¹⁾	0 ⁽¹⁾	-
Scope 2 (tCO ₂ éq.)	995	1 049	- 5 %
Scope 3 (tCO ₂ éq.)	2060	1 354	+ 52 %
Intensité des émissions de Scopes 1, 2 et 3, par salarié (tCO ₂ éq./salarié)	8,1	7,7	+ 5 %

(1) Le Scope 1 est nul, car CPI n’a pas de consommation directe de carburant et les données relatives à d’éventuelles fuites de gaz réfrigérant n’étaient pas disponibles.

Scope 2 (émissions indirectes)

Électricité achetée : 100 %

Scope 3 (émissions indirectes)

Déplacements professionnels : 43 %

Fret amont et distribution (transport des cahiers d’exercices) : 26 %

Transport quotidien des employés (commuting) : 20 %

Autres (gestion des déchets, fin de vie des cahiers d’exercices, etc.) : 12 %

La hausse des émissions en 2022 sur le scope 3 est essentiellement liée à une augmentation du volume de déplacements professionnels avec une reprise significative des formations en présentiel post-COVID. En 2022, CPI a procédé à une analyse de ses projets qui lui sera utile pour gérer son empreinte carbone, et s’est fixé un objectif de réduction de 10 % de sa consommation de CO₂ par salarié (d’ici décembre 2024).

- Pour y parvenir, CPI a lancé deux initiatives en 2021 :
 - réduction du nombre de pages de ses cahiers d’exercices, en commençant par la troisième édition de son cahier, parue en 2023 ;
 - mise au point et distribution de cahiers d’exercices entièrement électroniques, qui dispensent de l’impression et de l’expédition ;
- Ces deux dernières années, CPI a ainsi fait l’économie de 2 millions de pages et a mandaté un cabinet de conseil pour l’aider à mettre au point des cahiers d’exercices électroniques qui seront disponibles à la vente à compter de 2024.

Adaptation – Évaluation des risques et opportunités liés au climat

CPI a réalisé en 2021 une analyse des risques physiques et de transition liés au climat.

L’activité de CPI, bas carbone, ne nécessite ni matières premières ni infrastructures spécifiques. Son exposition aux risques climatiques est donc considérée comme faible.

4.2.4.5 Faits marquants 2022

Avec un record de 3 000 nouvelles certifications attribuées cette année, CPI compte désormais plus de 39 000 formateurs certifiés. De nouveaux formateurs qui transmettront les compétences et techniques apprises chez CPI à leurs collègues – 120 000 personnes en moyenne.

Par ailleurs, CPI se préoccupe de ses collaborateurs et de leurs conditions de travail. La société déploie ainsi une gestion rigoureuse de la sécurité au travail ainsi que des cursus de formation et de sensibilisation destinés à promouvoir une culture de la sécurité, de la santé et du bien-être. Quelques faits marquants concernant les équipes nord-américaines en 2022 :

- atteinte de l’objectif annuel de zéro accident de travail avec arrêt ;
- mise en place d’un programme de mécénat de compétences rémunéré pour encourager les actions de bénévolat utiles à la communauté : au total, 51 salariés ont ainsi effectué 211 heures de bénévolat dans trois organisations à but non lucratif ;
- organisation de quatre journées consacrées à la santé et au bien-être, auxquelles 206 collaborateurs ont participé (soit 6 361 heures prises au total), pour répondre aux besoins du personnel dans ces domaines.

Les deux derniers points sont cohérents avec les pratiques de CPI dans le reste du monde en matière de temps consacré au bien-être mental et au bénévolat.

Dernière nouveauté, fin 2022, nous avons transféré l’une de nos implantations britanniques de Kings Langley à Reading. Grâce à des évolutions technologiques, nous avons pu réduire l’espace total dont nous avons besoin dans la périphérie londonienne et nous avons donc pu déménager dans des locaux plus récents et plus écologiques, avec notamment un éclairage 100 % LED.

4.2.4.6 Note méthodologique

Période de reporting

La période retenue pour le rapport annuel 2022 est l'année civile allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting englobe toutes les entités juridiques sises aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie.

Normes de reporting et choix des indicateurs

Wendel et CPI suivent l'évolution de leurs performances sur le plan environnemental, social et sociétal à l'aide d'indicateurs clés de performance cohérents avec les engagements RSE du Groupe et de la société.

Les informations extra-financières de CPI sont auditées par un organisme tiers indépendant (se référer à la section 4.7 pour la liste des indicateurs audités sur le périmètre de CPI).

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées et présentées conformément au Protocole GHG. Les émissions de Scope 1, 2 et 3 sont mises à jour chaque année.

Périmètre spécifique

L'indicateur « Nombre total d'heures de congés payés pour bénévolat » concerne uniquement l'Amérique du Nord, car le programme n'est pas encore déployé à plus large échelle.

Définition des indicateurs spécifiques

- Absentéisme prévu : pour calculer l'absentéisme prévu, l'entité nord-américaine s'est basée sur le nombre de jours de congés personnels accordés aux salariés de CPI aux États-Unis. Par « congés personnels », on entend à la fois les congés maladie et les congés annuels ;
- Taux de départ : le taux de départ est calculé comme suit : $100 \times \text{nombre total de départs/effectif sur l'année}$.

Données estimées pour l'empreinte carbone

- Consommation d'énergie : pour chaque site, la consommation d'énergie a été estimée en fonction de la surface des bureaux ;
- Fret : le fret amont a été estimé en fonction de l'adresse des fournisseurs et du poids total des cahiers d'exercices achetés. Le fret aval a été calculé en fonction des dépenses de transport.

4.2.5 ACAMS

4.2.5.1 Présentation des activités

L'année écoulée a ouvert la voie à de nouvelles possibilités pour ACAMS, puisqu'en mars 2022, la plus grande organisation mondiale dédiée aux professionnels de la lutte contre la criminalité financière a officiellement rejoint le portefeuille de sociétés du Groupe Wendel. Ce changement s'accompagne de nouvelles perspectives de fonctionnement pour l'organisation, mais avec le même engagement inébranlable envers sa mission : mettre fin à la criminalité financière et réaliser une solide performance environnementale, sociétale et de gouvernance (ESG).

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Activités de la société	Formation professionnelle continue, réseau de pairs parmi les meilleurs, <i>leadership</i> intellectuel
Chiffre d'affaires	98,4 M\$ ⁽¹⁾
Répartition du chiffre d'affaires par région	Amériques : 50,7 % Europe, Moyen-Orient et Afrique : 25,0 % Asie-Pacifique : 24,3 %
Répartition du chiffre d'affaires par marché	B2B : 51,5 % B2C : 48,5 %
EFFECTIFS	
Nombre de salariés	303 employés
Répartition des effectifs par région	Amériques : 59,2 % Asie-Pacifique : 22,7 % Europe, Moyen-Orient et Afrique : 18,1 %
AUTRES INFORMATIONS	
Dans le portefeuille de Wendel depuis	2022

(1) Chiffres non audités

4.2.5.2 Feuille de route ESG

ACAMS s'engage à développer des plateformes qui améliorent et renforcent la qualité des flux financiers au profit des progrès environnementaux, sociaux et de gouvernance à l'échelle mondiale.

Risques/opportunités ESG	Risques extra-financiers liés à l'activité de la société	Principales politiques	Indicateurs clés de performance	Unité	2022
Santé et sécurité	Dans notre organisation 100 % à distance, le moral, l'engagement, la productivité et la santé mentale des employés peuvent être affectés si des mesures appropriées ne sont pas prises	■ Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale orientée sur les ressources humaines pour faire face aux risques liés à un environnement de travail 100 % à distance	% de salariés couverts par les enquêtes annuelles sur l'état d'esprit et l'engagement afin d'évaluer les niveaux d'engagement	%	80 %
		■ Organiser et mettre en œuvre des <i>team building</i> et des activités visant à renforcer l'engagement de chacun, en favorisant les rencontres entre l'équipe dirigeante et les équipes mondiales	Contrôler la part des salariés qui se déclarent satisfaits ou très satisfaits sur le plan professionnel lors de l'enquête annuelle (en %)	%	60 %
		■ Apporter un soutien dans le domaine de la santé mentale et favoriser l'accès à des ressources de bien-être, par exemple des salles de sport et des services de conseil auprès d'experts			
		■ Soutenir les comités d'engagement soutenus et les inciter à continuer de faciliter les événements en présentiel			
Diversité et parité hommes-femmes	Bien que la diversité et la parité hommes-femmes soit actuellement satisfaisante au sein d'ACAMS, la mise en place de politiques/pratiques adéquates permettra de maintenir la diversité du vivier de talents	■ Maintenir un bon équilibre hommes-femmes	Proportion de femmes siégeant au Conseil d'administration (en %)	%	43 %
			Proportion de femmes occupant des postes de manager (en %)	%	49 %
Changement climatique	Les déplacements des employés génèrent des émissions de carbone (Scope 3). ACAMS doit démontrer qu'elle s'efforce d'apporter une contribution positive à la réduction des émissions de carbone	■ Mesurer son empreinte carbone ■ Définir un objectif de réduction à l'issue de ce premier bilan carbone annuel	Intensité des émissions de GES au cours de l'exercice (Scopes 1, 2 et 3)	tCO ₂ éq./salarié	1,22
Éthique des affaires	ACAMS traite directement avec des organismes gouvernementaux et des entreprises publiques qui peuvent présenter des risques de corruption. Les entreprises clientes et les fournisseurs d'ACAMS peuvent également représenter un risque de corruption externe au cours des processus de vente.	■ Mener des entretiens d'évaluation des risques ■ Diffuser un Code de conduite ■ Annoncer les valeurs d'ACAMS – engagement, intégrité et partenariat – pour renforcer l'importance de l'intégrité sur le lieu de travail	Pourcentage de collaborateur ayant suivi la formation relative à la corruption active et passive	%	100 %
			Proportion des salariés ayant signé le Code de conduite	%	100 %
Performance ESG des produits et services	L'écosystème et les programmes ESG d'ACAMS ont pour objectif commun d'améliorer la qualité des flux financiers	■ Procéder à un examen régulier de tous les produits et services afin de s'assurer qu'ils sont à jour et contribuent à améliorer la qualité des flux financier	Taux de fidélisation des clients (<i>Net Promoter Score</i>)	Nombre	48
			Nombre de membres d'ACAMS	Nombre	100 620
		■ S'assurer que les produits reflètent les évolutions législatives et réglementaires	Nombre de professionnels de la lutte contre la criminalité financière certifiés au cours de l'année	Nombre	62 927
			Nombre de pays couverts	Nombre	194
		■ Maintenir des enseignements parmi les meilleurs au niveau mondial pour les conférences et les formations	Nombre de personnes inscrites à une formation sociale gratuite – <i>Ending illegal wildlife trade</i> (Mettre fin au commerce illégal d'espèces sauvages)	Nombre	6 606
			Nombre de personnes inscrites à une formation sociale gratuite – <i>Ending Human trafficking & modern slavery</i> (Lutter contre l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains)	Nombre	14 442
		■ Développer des formations sur l'impact social	Nombre de produits mis à jour au cours de l'exercice	%	45 %

Les données de 2021 ne sont pas disponibles, ACAMS ayant été intégrée au périmètre de consolidation de Wendel en 2022. Les objectifs pour chacun des points seront définis fin 2023 sur la base des premières données historiques.

4.2.5.3 Principal enjeu lié au *business model* d'ACAMS : performance des services et impacts sur la société

ACAMS reste fidèle à sa mission consistant à lutter contre la criminalité financière et, *in fine*, à contribuer à mettre un terme aux dommages causés par les financements illicites dans le monde, tels que l'esclavage moderne et le commerce illégal d'espèces sauvages. La réduction de la criminalité financière aurait un impact profond sur l'ensemble de la société, favoriserait la sécurité nationale et l'intégrité financière, protégerait les victimes potentielles et atténuerait les dommages environnementaux et leurs répercussions.

Grâce à ses programmes de formation, ses certifications, ses événements de *networking* entre pairs et ses initiatives de *leadership* intellectuel, ACAMS dispose d'une capacité inégalée dans l'ensemble du secteur à améliorer et à renforcer les flux financiers et à protéger les populations les plus vulnérables et la biodiversité dans le monde. L'organisation nourrit un grand sentiment de fierté et de responsabilité vis-à-vis de sa mission et de ses parties prenantes.

Avec plus de 100 000 membres répartis dans plus de 180 pays et plus de 63 chapitres internationaux, ACAMS a fait progresser sa mission de manière significative au cours de l'exercice écoulé en lançant ou actualisant plus de 70 certifications et certificats, et en organisant plus de dix événements de grande envergure dans les régions Amériques, Europe, Moyen-Orient et Afrique, et Asie-Pacifique. Son expertise de premier plan, son enseignement mondial et ses talents lui confèrent un atout concurrentiel et des solutions qui lui permettent de remplir sa mission et d'assurer son impact sociétal.

En formant, en informant et en rassemblant les professionnels de la lutte contre la criminalité financière, et grâce à ses événements et séminaires phares, ses programmes de formation, ses certifications et ses certificats, ACAMS a un impact considérable sur le progrès économique et social des communautés du monde entier.

Un fonctionnement et des partenariats au service du renforcement des écosystèmes financiers mondiaux

L'impact de l'organisation est renforcé par la collaboration et les partenariats entre secteurs.

En 2022, ACAMS a notamment uni ses forces à celles de plusieurs partenaires réputés pour préserver l'intégrité du système financier, dont FELABAN, la principale fédération bancaire d'Amérique latine, basée à Bogota. Cette collaboration permet de former des professionnels de la lutte contre la criminalité financière dans toute l'Amérique latine sur les bonnes pratiques de conformité et les risques émergents liés au blanchiment d'argent et autres formes de financement illicite. Dans ce cadre, des formations certifiantes ACAMS mondialement reconnues ont été dispensées à des professionnels de la conformité dans 18 pays d'Amérique latine et à plus de 600 institutions membres de FELABAN dans les secteurs de la banque et des paiements de la région.

Au cours de l'année, ACAMS et le Département de la sécurité intérieure des États-Unis (Homeland Security Investigations) ont rédigé conjointement un rapport novateur sur la lutte contre le crime organisé dans le commerce de détail – c'est-à-dire le vol à grande échelle de marchandises dans le but de les revendre à des fins lucratives – qui devient un problème économique et de sécurité publique de plus en plus important.

Ce rapport conjoint est intitulé *Detecting and Reporting the Illicit Financial Flows Tied to Organized Theft Groups and Organized Retail Crime*. Il met en évidence les signaux d'alerte associés au vol en bande organisée, notamment les dépôts et les retraits structurés, les achats importants de cartes prépayées, d'essence pour briquets ou de pistolets thermiques, et les virements électroniques d'un montant élevé liés à des grossistes en produits de santé et de beauté. Le rapport sert également de guide aux enquêteurs des forces de l'ordre et aux professionnels de la lutte contre la criminalité financière, en ce qu'il décrit comment les bandes organisées volent et revendent des marchandises au détail par l'intermédiaire de places de marché en ligne et de sociétés-écrans, et blanchissent chaque année des profits illicites estimés à 69 milliards de dollars via le système financier américain et des systèmes de blanchiment d'argent sous le couvert d'opérations commerciales.

ACAMS a par ailleurs établi un partenariat avec TRAFFIC, une organisation non gouvernementale de premier plan qui veille à ce que le commerce des espèces sauvages ne constitue pas une menace pour la préservation des espèces. Dans ce cadre, ACAMS a dispensé des formations essentielles sur des marchés clés, comme la Chine et le Japon, afin de renforcer les efforts visant à mettre fin au commerce illégal d'espèces sauvages en lançant le certificat *Ending Illegal Wildlife Trade – A Comprehensive Overview* en chinois simplifié et en japonais.

Les chapitres de l'organisation témoignent d'une évidence : les institutions financières et les gouvernements sont plus efficaces dans la lutte contre le financement illicite lorsqu'ils collaborent, communiquent et s'associent. Grâce aux chapitres d'ACAMS, les professionnels de la lutte contre la criminalité financière disposent d'un réseau de pairs avec lesquels collaborer pour identifier et signaler le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, l'évasion de sanctions et d'autres activités illicites dans leurs régions respectives. Les membres des chapitres peuvent s'appuyer sur leurs connaissances dans le domaine de la conformité pour mieux atténuer les risques institutionnels, protéger les personnes vulnérables victimes de groupes criminels et, en fin de compte, sauver des vies.

En 2022, deux nouveaux chapitres ont été créés en Italie et en Afrique de l'Est, ce qui porte à 63 le nombre total des chapitres d'ACAMS. Son chapitre Afrique de l'Est compte des bureaux au Kenya, au Rwanda, en Somalie, en Tanzanie et en Ouganda.

Chaque chapitre s'accompagne d'une plateforme pour la formation et le développement des professionnels de la lutte contre la criminalité financière et du respect des sanctions. Tous ont pour objectif de favoriser la collaboration entre les institutions du secteur privé, les régulateurs, les forces de l'ordre et les autres organisations engagées dans la lutte contre le financement illicite.

Donner aux personnes les moyens de protéger et de transformer les communautés

ACAMS estime que la diversité des perspectives et des expériences culturelles contribue à renforcer le monde qui nous entoure. Dans le secteur financier, elle permet de développer de nouvelles solutions et, *in fine*, de réduire les risques, de renforcer la conformité et de protéger nos communautés mondiales.

Ainsi, ACAMS cherche à impulser des changements à long terme favorisant la diversité des perspectives. Pour ce faire, l'organisation crée notamment des opportunités pour les professionnels sous-représentés qui souhaitent faire carrière dans la prévention de la criminalité financière.

ACAMS reste déterminée à servir d'agent du changement dans différents domaines de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DEI). En 2021, dans le cadre de son engagement plus large en la matière, elle a lancé les bourses ACAMS afin de mieux former et habiliter les professionnels de divers horizons à faire progresser leur carrière dans le domaine de la prévention de la criminalité financière.

ACAMS a poursuivi ses efforts en 2022, avec le lancement d'un nouveau programme de bourses spécialement conçu pour les professionnels issus des minorités qui souhaitent s'inscrire au nouveau programme de certification *Certified Cryptoasset Anti-Financial Crime Specialist* (CCAS) (Spécialiste certifié de la lutte contre la criminalité financière et les cryptoactifs). L'année dernière, plus de 679 candidats de 100 pays se sont présentés.

Grâce à ses bourses, dont plus de 60 ont été attribuées à ce jour, ACAMS vise à faire progresser et à élever le niveau de développement personnel et professionnel des futurs professionnels PANDC de la conformité :

- créer des opportunités de développement pour acquérir des qualifications reconnues à l'échelle mondiale ;
- aider à développer leur boîte à outils de conformité pour faire face aux menaces et tendances émergentes en matière de lutte contre la criminalité financière ;
- fournir une plateforme pour le *networking* et le mentorat entre pairs.

L'attribution des bourses est sélective et repose sur différents facteurs. Les candidats doivent démontrer un vif intérêt pour la conformité et les cryptoactifs, et s'engager à tirer profit, en matière de développement personnel et professionnel, de la certification CCAS. En outre, tous les candidats doivent faire preuve d'ambition, de dynamisme et de motivation.

Les bénéficiaires d'une bourse rejoignent une grande organisation internationale à *membership* comptant plus de 100 000 membres répartis dans 180 pays, une communauté internationale dynamique de professionnels partageant les mêmes idées et visant à améliorer et à protéger leurs organisations et les communautés dans lesquelles ils vivent et travaillent. Ils bénéficient également de la visibilité et de la reconnaissance mondiales qu'offrent les plateformes internationales d'ACAMS.

Cultiver des solutions qui protègent les plus vulnérables et la biodiversité dans le monde

Les professionnels de la lutte contre la criminalité financière occupent une position privilégiée pour protéger non seulement l'intégrité du système financier, mais aussi l'écosystème mondial. En effet, ils enquêtent sur les réseaux de transactions et d'échanges commerciaux utilisés par les syndicats criminels pour générer des milliards de dollars de produits illicites chaque année.

Afin d'éliminer les obstacles à la formation professionnelle continue et d'élargir l'accès aux conseils sur les menaces récentes qui pèsent sur la société et les communautés mondiales, ACAMS, en partenariat avec plusieurs organisations mondiales spécialisées (*Finance Against Slavery & Trafficking* (FAST), Initiative au Centre de recherche sur les politiques de l'Université des Nations Unies (UNU-CPR), *World Wide Fund for Nature* (WWF), *Basel Institute on Governance*, *United for Wildlife*, *The Royal Foundation of the Duke and Duchess of Cambridge*), a lancé pour la première fois en 2020 une série de certificats d'impact social gratuits pour lutter contre le trafic d'êtres humains et le commerce illégal d'espèces sauvages. D'autres certificats ont été ajoutés en 2021 avec le soutien de la *Wildlife Justice Commission* et du Polaris Project. Depuis le lancement des certificats d'impact social, plus de 40 000 personnes se sont inscrites dans 150 pays.

Ces formations certifiantes montrent aux professionnels de la conformité et de la lutte contre le blanchiment d'argent comment identifier et effectuer un suivi des activités financières liées au commerce illégal d'espèces sauvages et à l'esclavage moderne, et comment se prémunir contre l'exploitation du secteur financier formel. Les participants apprennent à repérer et à enquêter sur les flux financiers potentiellement liés aux quelque 23 milliards de dollars de recettes illicites générées chaque année par le transport fluvial.

En 2022, ACAMS a élargi son programme de certificat *Ending Illegal Wildlife Trade - A Comprehensive Overview* avec des traductions en chinois simplifié et en japonais.

Les tendances et les événements géopolitiques, notamment l'essor des actifs virtuels et la pandémie de Covid-19, peuvent également être à l'origine d'initiatives ESG au sein d'ACAMS.

Dans le cadre de ses efforts pour atténuer les risques liés aux financements illicites associés à la blockchain, ACAMS a lancé une nouvelle formation certifiante destinée aux professionnels de la lutte contre la criminalité financière engagés dans le secteur des actifs virtuels, dénommée *Certified Cryptoasset Anti-Financial Crime Specialist* (CCAS). Conçue pour soutenir les professionnels de la lutte contre la criminalité financière à travers un éventail de parties prenantes – des prestataires de services d'actifs virtuels aux forces de l'ordre, en passant par les établissements bancaires – elle forme les candidats sur des sujets et des stratégies visant à prévenir l'exploitation criminelle des cryptoactifs et à protéger les entreprises contre les risques réglementaires et de réputation.

Les modules sont axés sur les contrôles de la lutte contre le blanchiment d'argent et les politiques et procédures de gestion des risques. Ils permettent aux apprenants de maîtriser des sujets tels que les types de blockchains et leurs caractéristiques, les typologies communes de financement illicite dans l'espace crypto, les normes et les bonnes pratiques de connaissance du client, les stratégies de surveillance et de suivi des paiements liés à la blockchain, et les applications pertinentes des outils de *machine learning* et d'intelligence artificielle.

En outre, dans le cadre de ses efforts visant à renforcer les programmes de lutte contre le blanchiment d'argent sur le plan mondial, ACAMS a lancé, au cours de la période considérée, un nouveau module de sa solution SaaS ACAMS Risk Assessment™ destiné aux entreprises de services monétaires, notamment celles qui offrent des produits et services liés à des actifs virtuels. Il apporte aux entreprises de services financiers un cadre standardisé pour comprendre, évaluer et expliquer les risques de blanchiment d'argent ayant un impact sur leurs activités, en leur offrant une vue d'ensemble de leurs programmes de lutte contre le blanchiment d'argent, de sanctions et de contrôle des activités suspectes. Grâce à une approche fondée sur le risque, cette solution logicielle aide les institutions à évaluer et à mesurer les risques de blanchiment d'argent auxquelles elles sont exposées à travers les produits, les services, les canaux de distribution, les types de clients et les zones géographiques.

En outre, en juin 2020, puis en juillet 2021, le groupe d'action financière (GAFI) a publié des orientations sur le commerce illégal d'espèces sauvages et la criminalité environnementale, soulignant l'intérêt d'intégrer les questions écologiques. Au vu de ces dernières, qui rejoignent les orientations du GAFI sur les questions environnementales et sociales, ainsi que des recherches déjà publiées sur le trafic d'êtres humains, l'exploitation de la main-d'œuvre, l'extraction illicite de l'or et l'inclusion financière, il est clair que les facteurs ESG prendront à l'avenir une importance accrue dans la lutte contre la criminalité financière. La lutte contre la criminalité financière et les facteurs ESG ont pour même objectif d'améliorer la qualité des flux financiers tout en favorisant la durabilité et la responsabilité.

En conséquence, ACAMS a synthétisé ces résultats et recommandations dans son livre blanc de 2022 – également traduit en chinois – « *Environment, Social, and Governance (ESG) and Anti-Financial Crime (AFC) Convergence Managing AFC Risk: Applying the ESG Framework to Stop Illicit Financial Flows* ». Celui-ci sert les objectifs suivants : (1) aider les professionnels de la lutte contre la criminalité financière à comprendre le rôle qu'ils peuvent jouer en aidant les organisations à mettre en place des fonctions ESG ; (2) relier les processus actuels de lutte contre la criminalité financière aux cadres ESG ; (3) partager les enseignements tirés du déploiement de la lutte contre la criminalité financière afin d'avoir un impact significatif sur la protection de la planète.

En outre, ACAMS a offert ses conseils et son expertise en matière d'ESG lors d'événements organisés dans le cadre de la session « *It's Only Natural: Using ESG Practices to Manage Financial Crime Risk* ». Réunissant un régulateur, le département des services financiers de New York et des *leaders* du secteur, cette session a apporté des perspectives et des conseils (i) sur la manière d'utiliser l'intelligence financière pour identifier les clients à haut risque ayant des liens avec les crimes environnementaux qui accélèrent le changement climatique, tels que l'exploitation forestière illégale et le trafic de déchets, (ii) sur la manière d'intégrer les protocoles ESG dans les modèles de gestion des risques pour renforcer la surveillance dans le cadre d'enquêtes sur la chaîne d'approvisionnement par exemple et détecter des activités criminelles telles que le trafic de main-d'œuvre, et (iii) sur la manière de rester informé des dernières réglementations ESG, notamment les nouvelles exigences de *reporting* de la Réserve fédérale, et d'ajuster le système institutionnel de gestion des risques en conséquence.

4.2.5.4 Enjeux liés au climat

■ Atténuation du changement climatique

En 2022, sous la houlette de Wendel, ACAMS a réalisé son premier bilan carbone. Ce premier exercice confirme que l'activité de l'organisation a une intensité carbone très faible. **Les émissions de CO₂ par salarié s'élèvent à seulement 1,22 tonne.**

Pour l'exercice 2022, ACAMS était une organisation 100 % à distance et le restera dans un avenir prévisible. Les salariés ont accès à des pôles mondiaux situés dans trois régions : Amériques, Asie-Pacifique et Europe, Moyen-Orient et Afrique. Le siège de la région Amériques, situé à Washington DC, est également le siège mondial de l'organisation. Les émissions de Scopes 1 et 2 sont donc considérées comme nulles. Les émissions générées par la consommation d'énergie des ordinateurs lorsque les salariés travaillent à domicile ont été estimées dans le Scope 3.

Les émissions les plus importantes sont liées aux déplacements professionnels effectués pour assister aux conférences d'ACAMS, aux réunions professionnelles et aux événements tels que les tables rondes du secteur public et privé. Elles représentent 81 % du total des émissions de l'organisation.

Scope	2022	Commentaire
Scope 1 (tCO ₂ éq.)	0	En 2022, ACAMS est devenue une organisation 100 % à distance
Scope 2 (tCO ₂ éq.)	0	-
Scope 3 (tCO ₂ éq.)	371	81 % concernent les déplacements professionnels (catégorie 6) 17 % sont liés au transport quotidien des employés (<i>commuting</i>) (catégorie 7) 1 % concerne l'achat de biens et de services (catégorie 1)
Intensité des émissions de Scopes 1, 2 et 3, par salarié (tCO ₂ éq./salarié)	1,22	

Compte tenu de ce premier exercice d'évaluation de son empreinte carbone et de la faible intensité de ses émissions, ACAMS n'a pas encore défini d'objectif visant à les réduire.

■ Adaptation au changement climatique

L'activité d'ACAMS, à faible émission de carbone, ne nécessite pas de matières premières ou d'infrastructures spécifiques. Son exposition aux risques climatiques est donc considérée comme faible. Au vu de son domaine d'activité et de sa faible exposition, l'organisation n'a pas pris ou prévu de mesures d'adaptation particulières.

4.2.5.5 Faits marquants 2022

En mars 2022, ACAMS a été rachetée par le Groupe Wendel, ce qui a ouvert de nouvelles perspectives relatives à la structure et la gouvernance de l'organisation. La nomination de plusieurs dirigeants clés a permis d'accomplir des progrès significatifs sur la voie de la transition vers une organisation autonome et du renforcement de l'agilité, de la croissance et de l'impact pour les années à venir.

Dans le cadre du renforcement de ses capacités, l'organisation s'est concentrée sur la mise en place d'équipes autonomes de services administratifs (ressources humaines, services juridiques, financiers et informatiques) afin de favoriser les progrès en matière d'éthique des affaires et de SSE des salariés.

En outre, grâce à son intégration au sein du Groupe Wendel, ACAMS a établi sa toute première feuille de route ESG et son bilan carbone, qui seront fondamentaux pour stimuler la performance et l'impact sociétal au cours des années à venir.

4.2.5.6 Notes méthodologiques

Période de reporting

La période retenue pour le rapport annuel 2022 est l'année civile à partir du 11 mars, date d'acquisition d'ACAMS jusqu'au 31/12/2022. Les données sont présentées au 31/12/2022.

Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting couvre 100 % des salariés d'ACAMS.

Normes de reporting et choix des indicateurs

Pour suivre l'évolution de sa performance environnementale, sociale et sociétale, ACAMS a adopté des indicateurs clés de performance significatifs pour elle et cohérents avec les engagements RSE du Groupe Wendel.

La matrice des risques ESG présentée ci-après a été approuvée par le Comité d'audit en novembre 2022.

Les données relatives aux indicateurs clés de performance ESG sont présentées pour une seule année, qui est la première année de reporting extra-financier. Pour cette première année de reporting, les données extra-financières d'ACAMS ont fait l'objet d'un audit à blanc.

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées et présentées conformément au *GHG Protocol*. Le Scope 3 ne comprend que les déplacements professionnels des salariés, la consommation d'énergie pour le travail à distance et certains achats de services. Elle ne comprend pas les émissions liées aux déplacements des participants aux sessions de formation ou aux conférences organisées par ACAMS, ni les achats de produits et de services.

Définitions des indicateurs spécifiques

- Taux de rotation : la formule utilisée est la suivante : nombre de départs (volontaires et involontaires /effectifs à la clôture). Elle exclut les stagiaires et les salariés en CDD ;
- Nombre de pays couverts : un pays est considéré comme « couvert par ACAMS » si cette dernière y a effectué au moins une transaction au cours de l'année écoulée ;
- Nombre de produits mis à jour au cours de l'exercice : comprend le nombre total de mise à jour sur l'exercice par rapport au nombre total de produits. Cela inclut les certifications, examens et nouvelles traductions.
- Nombre de certificats *Ending Illegal Wildlife Trade* « achetés » et nombre de certificats *Fighting Modern Slavery and Human trafficking* « achetés » : ces certificats sont vendus au prix de 0 dollar américain ;
- Engagement des salariés (% de salariés couverts par les enquêtes annuelles sur l'état d'esprit et l'engagement afin d'évaluer les niveaux d'engagement, % de salariés qui se sentent satisfaits ou très satisfaits sur le plan professionnel lors de l'enquête annuelle auprès des employés) : ces indicateurs sont calculés et fournis par un tiers externe ;
- Taux de fidélisation des clients (*Net Promoter Score*) : cet indicateur est calculé et fourni par un tiers externe.

4.3 Enjeux spécifiques à Wendel SE

L'entité Wendel SE comprend les activités de la société d'investissement, c'est-à-dire, les équipes d'investissement et services supports comprenant 89 collaborateurs, répartis sur 3 bureaux : Paris, New-York et Luxembourg.

Sur ce périmètre, les risques matériels extra-financiers sont les suivants :

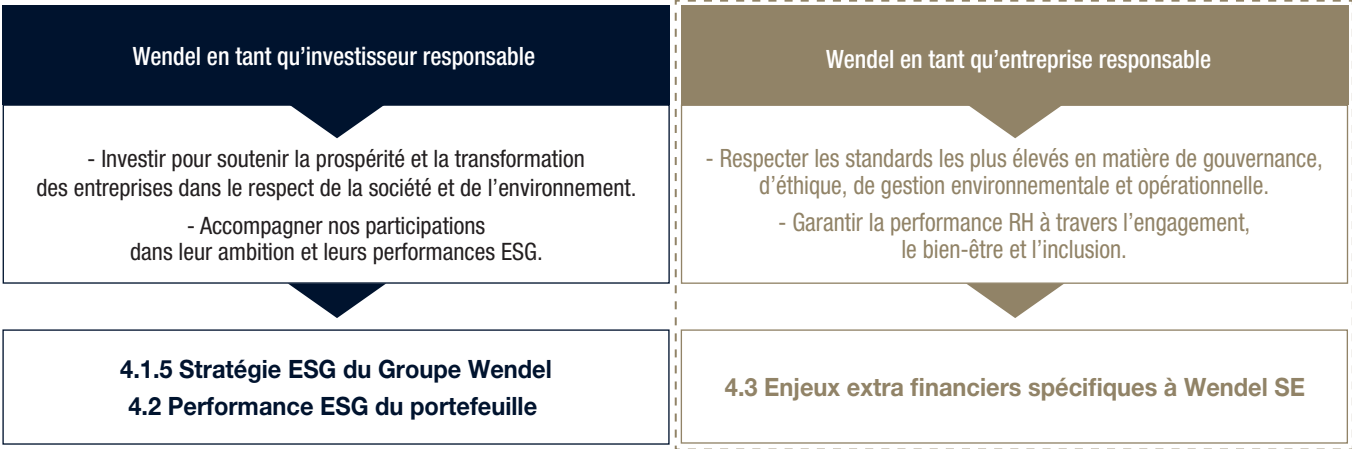
- risques liés aux ressources humaines : 4.3.1 Performance RH : *favoriser l'employabilité, l'inclusion, le bien-être et l'engagement au travers d'actions concrètes ;*
- risques liés à la non-indépendance des organes de gouvernance et mécanismes de contrôle et risques liés à l'éthique des affaires : Partie 4.3.3 Gouvernance et éthique des affaires.

Outre ces principaux risques extra-financiers, cette section comprend également une partie dédiée à la performance environnementale de l'entité Wendel SE - 4.3.2 Performance environnementale.

L'approche ESG de Wendel est fondée sur la responsabilité et sur des valeurs fondamentales que sont l'engagement, l'excellence et l'esprit d'entrepreneuriat.

Ces valeurs guident le comportement de Wendel à la fois en tant qu'investisseur, mais aussi et en tant qu'entreprise afin d'accomplir sa mission : s'associer avec des équipes entrepreneuriales pour bâtir des *leaders* durables dont les performances à long terme créeront de la valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

À cette fin, et dans le cadre de la stratégie ESG publiée début 2020 et dont l'essentiel des orientations est fixé à horizon 2023, Wendel a défini, en plus de ses objectifs en tant qu'investisseur, **une roadmap ESG sur le périmètre de sa holding, Wendel SE.**



4.3.1 Performance RH de Wendel : favoriser l'engagement, le bien-être, l'accompagnement, l'employabilité et l'inclusion

Dans le cadre de la stratégie ESG publiée début 2020 et dont l'essentiel des orientations est fixé à horizon 2023, Wendel a défini les objectifs ci-dessous sur la thématique des ressources humaines :

		Objectif 2023	2020	2021	2022
Social	Parité H/F	Maintenir ou atteindre la parité femmes-hommes, définie comme le maintien d'un pourcentage de femmes compris entre 30 et 60 % à tous les niveaux			
		% de femmes parmi les salariés	54 %	57 %	60 %
		% de femmes parmi les postes de management	37 %	42 %	40 %
		% de femmes dans les équipes d'investissement	37 %	42 %	45 %
		% de femmes au Directoire	0 %	0 %	0 %
		% de femmes au Comité d'investissement	33 %	29 %	33 %
		% de femmes au Comité de gestion	45,5 %	40 %	44 %
		% de femmes au Comité de coordination	26 %	21 %	22 %
		% de femmes au Conseil de surveillance	45 %	50 %	40 %
		Réaliser chaque année une revue des progrès en matière de diversité			
		Nombre de fois où les sujets relatifs à la diversité ont été revus chaque année au sein des instances de Wendel (comités, Directoire, Conseil de surveillance)	10,00	20,00	23
		Revue des écarts salariaux H/F sur l'année [oui/non]	Oui	Oui	Oui
		Revue des dispositifs de promotion & nomination sur l'année [oui/non]	Oui	Oui	Oui
		Revue des taux d'embauche H/F sur l'année [oui/non]	Oui	Oui	Oui
	Achats responsables	Déployer une démarche d'achats responsable - % des fournisseurs détenteurs d'un label ESG tiers	NA	27 %	21 %
		Déployer une démarche d'achats responsable - % de fournisseurs disposant d'une démarche « achats responsables »	NA	51 %	47 %
	Formation	100 % des salariés ont formalisé un plan de développement des compétences	100 %	100 %	100 %
		100 % des salariés bénéficient de formations non obligatoires par an, en ligne avec les objectifs de leur plan de développement de carrière	98 %	99 %	96 %
		Heures de formation non obligatoire par salarié (compétences générales ou techniques, en fonction des objectifs de développement de carrière du salarié)	29,5	29,5	30,8
	Qualité de vie au travail	Mener des enquêtes sur la qualité de vie au travail tous les deux ans, à partir d'avril 2020	Oui	Oui	Oui
		Taux de participation à l'enquête sur la qualité de vie au travail des salariés (%)	60 %	81 %	88 %
		Formaliser et déployer des plans d'action pour le bien-être au travail des salariés en fonction des résultats des enquêtes - nombre d'actions déployées	6	9	9
Sociétal	Partenariats associatifs	Établir des partenariats à long terme avec au moins deux organisations - Nombre de partenariats à long terme [> 2 ans] formalisés avec des organisations à but non lucratif [avec localisation]	3	2	3
		Montants (k€) versés à différents projets communautaires/philanthropiques	881,80	834,30	1 130,8

1. Principaux risques liés aux Ressources Humaines et politique générale

Promouvoir une culture de l'intégration, de l'accompagnement et de la diversité pour favoriser le bien-être et la performance au travail

Risques liés aux ressources humaines des équipes Wendel

Note : Cette section recouvre l'ensemble des risques prioritaires Wendel liés aux ressources humaines identifiées via la matrice de risques (Personnes clés, Acquisition et rétention des talents, Rémunérations, Équilibre vie personnelle/vie professionnelle, Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité, Accompagnement des équipes dans un contexte de crise sanitaire).

Description du risque

L'attraction, le développement et la rétention de talents sur la durée sont des enjeux déterminants dans la réussite du Groupe.

Wendel exerce une activité de service exigeant de ses collaborateurs un haut niveau de compétences et d'engagement. Les collaborateurs sont au quotidien les garants de la relation avec les sociétés du portefeuille, avec lesquelles ils doivent nourrir un dialogue constructif sur tous les sujets stratégiques de la vie de l'entreprise et permettre la réalisation de la mission de Wendel.

2. Composition des équipes Wendel

Au 31 décembre 2022, Wendel et ses holdings emploient au total 89 collaborateurs.

La société située au Luxembourg (depuis 1931) a principalement des activités AIFM réglementées et de *holding*. L'implantation aux États-Unis date de 2013 et est consacrée à la recherche d'investissements et/ou à l'accompagnement des sociétés du Groupe.

En France

Wendel emploie 67 collaborateurs en France répartis entre les équipes d'Investissement, de Direction et les équipes *Corporate* (notamment les fonctions supports : Direction financière, Direction juridique, Secrétariat général, Direction fiscale, Direction du développement durable et de la communication, Direction de l'Audit interne, Direction des ressources humaines et Direction de l'Informatique et des Moyens Généraux). Parmi ces fonctions dites *Corporate*, une équipe d'experts intervient aussi régulièrement sur les opérations d'investissement/désinvestissement, en France et à l'étranger, en support des équipes d'investissement.

En 2022, Wendel a employé un CDD (contrat de professionnalisation) et dix intérimaires dont une personne qui a ensuite été recrutée en CDI. Pour l'exercice 2022, et comme l'année précédente, les CDD sont inclus dans les données sociales présentées dans ce chapitre, les intérimaires, en revanche, en sont exclus.

Salariés avec un contrat de travail en France : effectifs et mouvements	31.12.2022			Variation 2021/2022	31.12.2021		
	Employés	Cadres	Total		Employés	Cadres	Total
Effectif total	6	61	67	+ 8 %	6	56	62
dont Femmes	3	37	40	+ 11 %	3	33	36
Hommes	3	24	27	+ 4 %	3	23	26
Recrutements	1	10	11	+ 38 %	0	8	8
dont Femmes	1	6	7	+ 17 %	0	6	6
Hommes	0	4	4	+ 100 %	0	2	2
Départs	0	6	6	+ 20 %	0	5	5
dont Femmes	0	3	3	-	0	3	3
Hommes	0	3	3	+ 50 %	0	2	2

À l'étranger

Les *holdings* et bureaux hors de France sont implantés au Luxembourg et aux États-Unis et comptent 22 collaborateurs dont plus de 40 % dans des équipes d'investissement (investisseurs + *office managers* et assistant(e)s). Le reste des équipes travaille principalement dans les activités financières et juridiques au sein de la société *holding* au Luxembourg.

Pays	Effectifs au 31.12.2022	Variation 2021/2022	Dont femmes	Variation 2021/2022
France	67	+ 8 %	40	+ 11 %
USA	9	0 %	5	0 %
Luxembourg	13	0 %	8	+ 14 %
TOTAL	89	+ 6 %	53	+ 10 %

3. Management des talents

Personnes clés - Acquisition, développement et rétention des talents

Du fait de son effectif optimisé, Wendel doit veiller à ce que son activité ne soit pas affectée par le départ de personnes clés. Une démarche visant à anticiper et à accompagner les évolutions de carrière au sein de l'entreprise permet ainsi de poser des jalons clairs s'agissant de l'évolution professionnelle de chacun, favorisant l'épanouissement des talents. L'objectif est de soutenir et d'accompagner ceux qui seront dans la capacité de marquer une différence majeure dans leur rôle actuel, afin d'occuper d'autres fonctions et d'autres responsabilités pour assurer le développement et la poursuite des activités de l'entreprise. La parité femmes/hommes est naturellement intégrée à ce processus tout en gardant la compétence pour chaque rôle comme vecteur élémentaire parmi les successions envisagées, et ce, conformément à la politique de mixité mise en place chez Wendel.

Combinée à une politique de rémunération juste, cohérente avec le marché, le Groupe anticipe au mieux la gestion des risques liés au développement de son organisation. Aussi, l'évaluation des compétences et résultats sur objectifs des collaborateurs réalisée chaque année se focalise, outre la performance, sur des critères de transparence, progrès, en prenant en compte l'évolution personnelle et le travail en équipe.

Wendel développe chaque année une offre de formation individuelle et collective adaptée aux attentes et aux profils de ses collaborateurs, améliore continuellement leurs conditions de travail afin de les rendre plus attractives, met en place des avantages sociaux différenciant répondant aux besoins de chacun et promeut activement la diversité au sein des équipes.

Formation

Formation professionnelle métiers et développement des compétences

Wendel considère que le développement des compétences et de l'expérience de ses salariés est essentiel à l'employabilité de chacun, ce qui en fait une priorité. Pour souligner l'importance de cet enjeu, le pourcentage de salariés ayant suivi au moins une formation non obligatoire par an est l'un des critères constitutifs du calcul de l'attribution de l'intéressement annuel, au même titre que le pourcentage de salariés ayant des objectifs individuels clairs et mesurables fixés par le manager pour l'année suivante.

Le processus de *feedbacks* à 360° mis en place en 2018 permet d'améliorer la qualité des objectifs définis pour chaque collaborateur et d'adapter les plans de formation.

Wendel veille à ce que ses salariés développent leurs compétences avec notamment une offre de formation individualisée alignée avec les orientations stratégiques de la Société. Afin de favoriser l'employabilité des équipes les formations certifiantes ou diplômantes sont favorisées :

- en 2022, Wendel a poursuivi le partenariat développé avec des grandes écoles internationales, notamment l'*Insead* et la *Harvard Business School*. Depuis la mise en place de ce programme, 8 collaborateurs ayant des postes de direction ont suivi une formation axée sur le *leadership* ou la stratégie en lien avec leurs missions ;
- plusieurs salariés ont eu l'opportunité de reprendre, à leur demande, des études financées par Wendel, délivrant un diplôme reconnu (*bachelor*, *master*) et permettant une évolution de carrière. Ces formations ont été en grande partie suivies sur le temps de travail du collaborateur. Au 31 décembre 2022, 6 personnes sont concernées.

Afin de permettre à chaque collaborateur de développer son expertise, Wendel met l'accent sur les formations dites « métier », c'est-à-dire des formations axées sur un aspect spécifique de leur profession, ainsi que sur les formations de développement personnel. L'ensemble de ces formations « métier » représente 23 % du volume d'heures global de formation. Les formations de **développement personnel représentent 32 % des formations dispensées.**

Renforcement des formations sur la thématique ESG en 2022

Cette année, Wendel a accompagné le déploiement de sa politique RSE avec un programme de formation dédié, quasiment tous les salariés ont bénéficié d’une formation « Fresque de climat » permettant de comprendre les bases scientifiques du dérèglement climatique. La lutte contre le changement climatique faisant partie des quatre priorités ESG du Groupe. Une formation RSE a également été suivie par le Conseil de surveillance. Deux collaborateurs vont passer la certification CESGA (certificat d’analyse ESG) en 2023, formations débutées en 2022, et un collaborateur est inscrit aux formations Carbone 4 (Climat et finance et empreinte carbone).

L’ensemble des formations liées à l’ESG représente 281 heures pour 2022, soit environ 3 h de formation par personne, et 209 h sont d’ores et déjà prévues pour 2023.

Chiffres clés 2022

- 2 898,8 heures de formations
- 95 % de collaborateurs formés
- 31 heures de formation, en moyenne par collaborateur
- 6 collaborateurs sont inscrits ou ont suivi une formation diplômante de 2nd cycle
- 89,9 % ont suivi une formation sur la thématique ESG, dont 100 % des membres du Comité de coordination *
- 2,2 % de la masse salariale dédiés formation

* Effectifs hors absence longue durée.

Suivi des heures de formation

Indicateur de suivi	2022	2021	2020
Pourcentage de salariés formés	95,5 % (tous les pays)	98,8 % (tous les pays)	97,6 % (tous les pays)
	92,5 % (France)	98,4 % (France)	100 % (France)
Heures de formation par salarié	30,8 (tous les pays)	29,5 (tous les pays)	29,5 (tous les pays)
	31,12 (France seulement)	30,56 (France seulement)	25,08 (France seulement)

Rémunération

Pour la France, la somme des rémunérations totales en numéraire (salaire fixe, rémunération variable et primes individuelles liées à la fonction) versées pour l’année 2022 s’élève à environ 20 M€.

La politique salariale de Wendel veille à aligner les intérêts des salariés sur ceux des actionnaires, au travers de plusieurs leviers que sont entre autres : la part variable de la rémunération, l’intéressement (en France) et le déploiement de l’actionnariat salarié, ouvert à tous les collaborateurs. Cette convergence d’intérêt est un élément fondamental de la culture d’entreprise.

Chaque année, Wendel revoit le niveau de la rémunération de ses salariés en fonction de la nature de leurs missions, de leurs compétences, de leur expérience et du marché. Les rémunérations variables sont attribuées en fonction des performances individuelles et collectives des équipes et de l’entreprise.

En France, une majorité de collaborateurs ont pu se voir attribuer une prime exceptionnelle de partage de la valeur (ex-prime pouvoir d’achat - PEPA) selon les dispositions légales en vigueur. Cette approche avait déjà été mise en place en 2019, 2021 et ainsi renouvelée en 2022.

Par ailleurs, les salariés de Wendel et leurs familles sont couverts par un régime de prévoyance très complet financé en grande partie par Wendel.

Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2022, les anciens salariés et salariés (hors membres du Directoire) détenaient 0,30 % du capital de Wendel au sein du FCPE Wendel et 0,49 % du capital de Wendel au sein du PEG au nominatif pur.

Que ce soit au sein du plan d’épargne Groupe dont la plupart des salariés bénéficient depuis plus de 30 ans ou à travers l’attribution d’actions de performance et/ou de stock-options depuis 2007, Wendel a toujours favorisé l’actionnariat salarié comme une valeur clé d’un partenariat de long terme avec ses collaborateurs. La campagne d’attribution est destinée à inclure les collaborateurs de Wendel à la stratégie de l’entreprise et intéresser chacun à sa performance à long terme. La Société compte 82 salariés actionnaires au 31 décembre 2022.

Le plan d'épargne Groupe

Le plan d'épargne Groupe Wendel est un dispositif d'épargne collective qui permet aux salariés de Wendel France et Luxembourg qui le souhaitent de se constituer une épargne personnelle au travers de parts de Fonds Commun de placement (FCPE).

Le FCPE Wendel s'engage à être investi entre 95 % et 100 % en actions Wendel et la valeur de la part a vocation à suivre l'évolution du cours de l'action Wendel.

En 2022, les salariés ont pu participer à une augmentation de capital en octobre. Un nombre total de 37 057 actions sur les 37 500 autorisées par l'Assemblée générale du 16 juin 2022 a ainsi été souscrit par 89 % des salariés éligibles. Cette année encore, les salariés ont pu bénéficier d'une décote de 30 % et leur versement volontaire a été abondé jusqu'à hauteur des plafonds légaux maximum.

Attributions d'options d'achat d'actions et d'actions de performance

88 % des salariés présents dans l'effectif monde à la date d'attribution ont bénéficié d'allocations de stock-options et/ou actions de performance. Ces attributions sont soumises à la réalisation de conditions de présence et de performance.

L'historique des plans de stock-options et d'actions de performance figure aux tableaux 6, 7 et 9 du Code Afep-Medef présentés à la section 2.2.2.2.

Le tableau ci-dessous précise pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 :

- le nombre total d'options qui ont été attribuées aux dix salariés (hors membres du Directoire) qui ont reçu individuellement le plus grand nombre d'options ;
- le nombre total d'options exercées par les dix salariés et anciens salariés (hors membres du Directoire) qui ont individuellement exercé le plus grand nombre.

	Nombre total	Prix d'exercice moyen pondéré
Options consenties au cours de l'exercice aux dix salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	18 667	84,27 €
Options levées au cours de l'exercice par les 10 salariés et anciens salariés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	20 750	66,45 € ⁽¹⁾

(1) En 2022, ces options ont été exercées aux prix de 54,93 € (plan W 5) et 82,90 € (plan W 6).

Les salariés se sont vu attribuer des actions de performance au travers de 2 plans différents. Les dix plus importants bénéficiaires parmi les salariés du Groupe (hors membre de Directoire) se sont vu attribuer 117 237 actions, total cumulé pour les deux plans d'actions de performance consenties aux salariés au cours de l'exercice.

Des possibilités de compléments de retraite

Plan d'épargne pour la retraite collectif (Perecol)

Au 31 décembre 2022, 43,27 % des salariés présents ont investi au sein du Perecol.

Dès 2010, la Société a mis en place un Perco pour ses salariés en France. Il a pour objet de permettre aux bénéficiaires de l'Entreprise de se constituer, avec l'aide de celle-ci, une épargne sous la forme d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières et de bénéficier des avantages dont est assortie cette forme d'épargne collective en offrant un dispositif de financement complémentaire pour la retraite. Conformément à la loi PACTE (loi relative à la croissance et la transformation des entreprises), afin d'harmoniser et simplifier les produits d'épargne retraite, Wendel a, en 2021, transformé le dispositif Perco en Perecol (plan d'épargne retraite d'entreprise collectif) faisant bénéficier ses collaborateurs de mesures plus favorables.

Certains versements bénéficient d'un abondement de la Société jusqu'à hauteur du plafond légal.

4. Bien-être au travail

Équilibre vie professionnelle-vie personnelle, conditions de travail et risques psychosociaux

En tant qu'employeur, Wendel doit s'assurer que ses collaborateurs bénéficient de conditions de travail favorables à l'équilibre entre leur vie professionnelle et personnelle. Cet équilibre est aussi garant de leur engagement sur le long terme et de leur investissement au sein du projet de l'entreprise.

En France

L'accompagnement des managers, un dialogue étroit avec les représentants du personnel (CSE) et un processus de revue de fin d'année très ouvert au partage d'information, vise à optimiser les conditions et les relations de travail. Wendel peut ainsi mettre en œuvre les mesures les plus appropriées répondant aux attentes des équipes.

Politique familiale

Afin de permettre à ses collaborateurs de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, Wendel propose depuis 2010 aux salariés qui en font la demande des places en crèches financées par la Société. En 2022, Wendel a financé 8 places de crèche pour les enfants de 7 salariés. En 2021, une plateforme pour la parentalité a été ouverte pour les salariés. Ce service offre des coachings parentaux, des propositions de compléments de garde, des exemples d'ateliers pour les enfants en fonction de leur tranche d'âge, un accompagnement pour les nouveaux parents, ou encore des conférences.

Chiffres clés :

- 100% des demandes de places en crèches satisfaites
- 32 places en crèches financées sur les 5 dernières années
- Complément de salaire congés maternité et paternité rémunéré à 100 %

La Charte sur le télétravail de Wendel vise à offrir la flexibilité aux salariés qui en émettent le souhait. Dans ce contexte, Wendel reste vigilant quant à l'application de la Charte au droit à la déconnexion.

Autres avantages

Par ailleurs, au-delà de la part du budget du Comité social et économique consacrée aux activités sociales et culturelles (par exemple ⁽¹⁾: chèques vacances, chèques cadeaux, places de cinéma à prix réduit, etc.), Wendel prend en charge différentes prestations individuelles et collectives : participation à des cours de sport, tickets Cesu, bilans de santé complets et réguliers.

À l'instar de l'année précédente, de nombreux avantages offerts par Wendel ont été mis en place ou révisés afin d'anticiper les besoins des collaborateurs et leur être plus favorable : mise en place de bilans prédictifs du cancer du sein, pris en charge par Wendel, et multipathologies pour les salariés de plus de 40 ans pris en charge à 50 % par l'entreprise, révision des prestations intégrées dans les bilans de santé médicaux, augmentation du montant journalier des titres-restaurant, mise en place d'un service de conciergerie pour certains collaborateurs, proposition de massages Amma-assis, mise en place de créneaux de vaccination contre la Covid accessibles sur volontariat, offre élargie de cours de sport dispensés dans les locaux (cours plus variés et plus d'heures proposées), ou encore mise en place d'une conférence « santé, bien-être » suivie de bilans de santé « bien-être » individualisés et personnalisés avec un sportif de haut niveau.

Afin de mettre en avant tous les avantages dont les salariés peuvent bénéficier et en assurer la transparence totale, la Société a mis à disposition un catalogue récapitulatif de ceux-ci par pays. Celui-ci est régulièrement actualisé.

À l'étranger

À l'étranger, Wendel veille à fournir des prestations similaires en cohérence avec les usages locaux (exemples : couverture santé de qualité, participation aux frais d'inscription dans une salle de sport...).

Dans la continuité de ce qui a été effectué en France, la Société a entamé un processus de révision et d'amélioration des avantages proposés aux États-Unis et au Luxembourg. Ainsi, les plans de pensions des deux pays ont été intégralement revus et sont désormais beaucoup plus intéressants pour les salariés qui avaient préalablement validé cette démarche. Aux États-Unis, un programme *Health Equity* a été déployé et ouvert à tous les

collaborateurs. Ce programme permet une harmonisation des avantages sociaux offerts dans le domaine de la santé et de la prévoyance à des conditions très avantageuses offertes par Wendel.

Un catalogue récapitulatif des différents avantages est également accessible pour chaque pays.

Enquêtes sur la qualité de vie au travail

Wendel souhaite s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de vie au travail. Pour cela, la Société a décidé de renouveler en 2022 l'enquête sur l'évaluation des risques psychosociaux. Bien que cette initiative relève de la réglementation française, la Société a fait le choix de l'étendre de manière proactive à l'ensemble des bureaux internationaux.

Cette enquête avait pour but de mesurer, anticiper et suivre les risques professionnels potentiels ainsi que de comparer les résultats avec ceux obtenus lors de la première enquête réalisée en janvier 2020. Elle avait également pour objectif d'estimer le niveau de stress ressenti par les collaborateurs pour chacune des thématiques évaluées : environnement de travail, relationnel au travail, rythme et charge de travail, contenu du travail, représentation du présent et du futur et travail en période de pandémie (nouveau thème par rapport à l'étude de 2020).

Avec 88 % de répondant, le taux de participation est très significatif et très satisfaisant.

Les résultats obtenus sont très positifs, voire en amélioration comparée à ceux obtenus en 2020. Il est à noter, que dans les résultats, l'âge, l'ancienneté et le sexe n'ont pas d'impact sur le niveau de stress ressenti par les salariés de Wendel. Globalement, il ressort de cette enquête que les salariés sont satisfaits du relationnel avec leurs collègues et le management, de l'autonomie dont ils disposent pour organiser leur temps et leurs tâches, de la répartition du travail dans leur équipe et de la possibilité de développer leurs compétences. De plus, ils éprouvent une passion pour leur métier ainsi qu'une certaine confiance en l'avenir et estiment que leur rémunération est en adéquation avec leurs qualifications. Les résultats ont ensuite été communiqués et partagés auprès du CSE et en interne à tous les collaborateurs afin que chacun puisse réagir et enrichir les propositions d'amélioration suggérées.

Enfin, Wendel continue d'inscrire pleinement sa volonté d'être une entreprise socialement responsable et a maintenu la journée de mécénat d'entreprise, également appelé mécénat de compétences. Ce dispositif, accessible sur volontariat, permet d'allier l'engagement des salariés au profit d'œuvres caritatives et le développement de leurs compétences (voir section « soutenir et renforcer nos engagements auprès de la société civile »).

(1) Exemple d'œuvres sociales mises en place par le CSE en 2021. Cette liste est non exhaustive et n'équivaut pas à une allocation systématique. Ces attributions sont à la seule charge et volonté du CSE.

Indicateurs de suivi

La Direction des ressources humaines de Wendel effectue un suivi de proximité de l'ensemble des salariés de Wendel en France et à l'international.

	2022	2021
Absentéisme (périmètre : France) ⁽¹⁾	6,23 %	2,61 %

(1) *Méthodologie de calcul de l'absentéisme : (total jours ouvrés d'absence x 100)/(218j x nombre moyen de salariés).*

Absences prises en compte : maladies, accidents de trajet, accident de travail, enfants malades, mi-temps thérapeutique/Absences non prises en compte : événements familiaux et congés parents.

L'absentéisme, hors événements familiaux, est de l'ordre de 6,23 % en 2022.

	2022	2021
Nombre d'accidents de travail (périmètre : France)	0	0
Nombre d'accidents de trajet	0	0
Nombre d'accidents mortels	0	0

En 2022, il n'y a pas eu d'accident de travail ou d'accident de trajet entraînant un arrêt de travail.

	2022	2021	2020
Ancienneté moyenne des salariés (années)	7,6	7,9	7,8

Au niveau monde, l'ancienneté moyenne des salariés est de 7,6 ans.

5. Diversité, inclusion et droits humains

Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité

Wendel met tout en œuvre pour promouvoir la diversité au sein de l'entreprise et considère qu'il s'agit d'un bénéfice majeur, contribuant à l'excellence du Groupe. Wendel promeut auprès de ses collaborateurs une Charte éthique et égalité.

Wendel veille à ce que les décisions en matière de recrutement, de développement des carrières (formations et promotions) et de rémunérations soient exemptes de toute forme de discrimination. Seules sont prises en compte les compétences et l'expérience des candidats afin de s'assurer que les compétences requises et développées au sein de l'entreprise restent en lien avec les besoins du poste.

Égalité entre les femmes et les hommes

Wendel vise à offrir un environnement de travail accueillant et stimulant pour les hommes et les femmes et a mis en place plusieurs initiatives pour atteindre cet objectif.

Wendel exige, par exemple, lors de chaque processus de recrutement, que les femmes soient représentées équitablement dans les bassins de candidatures.

À poste équivalent, il n'y a pas de différence de rémunération entre les hommes et les femmes.

Wendel fournit des formules adaptées aux contraintes de vie personnelles et des avantages parentaux afin de favoriser l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle, comme décrit précédemment (voir section Équilibre vie personnelle/vie professionnelle)

Wendel est consciente que l'égalité femmes-hommes nécessite un effort collectif, en particulier dans le domaine de l'investissement. C'est à cet égard que Wendel a signé la Charte de la parité femmes-hommes de France Invest publiée le 6 mars 2020.

Les femmes sont ainsi représentées dans l'effectif total, l'effectif cadre, ainsi que dans les fonctions d'investissement et dans les organes de gouvernance :

Chiffres clés :

- 40 % de femmes au Conseil de surveillance
- 40 % de femmes dans les fonctions de management
- 45% au sein des équipes d'investissement (soit 18 % au-dessus de la moyenne de l'étude Deloitte France Invest 2022)

	2022			2021		
	France	International	Groupe	France	International	Groupe
Femmes dans l'effectif ⁽¹⁾ total	59,7 %	59 %	59,5 %	58 %	54,5 %	57 %
Femmes dans l'effectif ⁽¹⁾ cadre	60 %	N/A	N/A	59 %	N/A	N/A
Femmes Investisseurs ⁽²⁾	46 %	43 %	45 %	42 %	43 %	42 %
Femmes dans les fonctions de management ⁽³⁾	40 %	40 %	40 %	42 %	40 %	42 %
Femmes aux Comités d'investissement et de gestion ⁽⁴⁾	Comité d'investissement : 33 %			Comité d'investissement : 29 %		
	Comité de gestion : 44 %			Comité de gestion : 40 %		
Femmes au Conseil de surveillance ⁽⁵⁾			40 %			50 %
Femmes dans les recrutements	64 %	80 %	69 %	75 %	50 %	67 %

(1) En 2021 et 2022 : Périmètre France : effectif CDI et CDD en France/Périmètre international : salariés avec un contrat de travail permanent ou temporaire à l'international.

(2) Femmes salariées au sein des équipes d'investissement, hors assistant(e)s et office managers.

(3) Responsable hiérarchique d'au moins 1 collaborateur (excluant le Président du Directoire).

(4) Incluant le Président du Directoire.

(5) Exclusion des membres représentant les salariés.

La Société affiche des taux de féminisation de ses équipes d'investissement (45 % en 2022) qui dépassent, à date, les objectifs fixés par la Charte sur la parité de France Invest (40 % à horizon 2030). En 2022, Wendel a obtenu la 9^e place au palmarès de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF 120.

En vertu de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, Wendel est tenue de publier l'indicateur requis par l'index égalité professionnelle femmes-hommes. En 2022, Wendel a obtenu 55/100. Le périmètre de l'index concerne les effectifs de Wendel en France. Il est important de souligner que Wendel est engagée dans une démarche d'application du principe du « travail égal, salaire égal » selon une approche métier qui n'est pas prise en compte par la méthodologie de l'index. En effet, dans l'index, il est impossible de répartir les salariés en fonction de leur métier. Étant donné l'effectif réduit et la disparité existante entre les différents métiers, le premier indicateur n'est pas vraiment représentatif de la réalité. À ce jour, nous n'avons pas trouvé de méthode de répartition plus adaptée à Wendel, nous avons donc appliqué la loi *stricto sensu*.

Handicap

Wendel accueille et reconnaît tous les talents, et s'engage à n'exercer aucune forme de discrimination à l'égard de candidats ou collaborateurs en situation de handicap.

La Société emploie deux personnes (dans ses effectifs permanents) reconnues en situation de handicap en France et contractualise régulièrement avec des établissements d'aide par le travail (ESAT), notamment pour l'achat de fournitures de bureau.

Wendel adapte également un comportement de prévention vis-à-vis de ses collaborateurs. Ainsi, la Société met à disposition des collaborateurs qui en expriment le besoin du matériel ergonomique, même si ces demandes n'émanent pas d'un médecin.

Wendel construit un environnement de travail respectueux de chaque individu en assurant des conditions de travail sécurisées et le respect de chacun.

Emploi des jeunes et des seniors

Répartition des effectifs permanents et temporaires par tranche d'âge :

Moins de 30 ans	14 %
30 à 39 ans	38 %
40 à 49 ans	28 %
50 ans et plus	20 %

- Part des jeunes dans les recrutements (< 30 ans) : 5 personnes de moins de 30 ans recrutés dans le monde.
- Part des 30-39 ans dans les recrutements : 8 personnes entre 30 et 39 ans recrutés dans le monde.
- Part des 40-49 ans dans les recrutements : 1 personne entre 40 et 49 ans recruté dans le monde.
- Part des seniors dans les recrutements (> 50 ans) : 2 personnes de plus de 50 ans recrutés.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT et des Droits humains

La gestion des ressources humaines de Wendel respecte les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

La France a ratifié les 8 conventions fondamentales de l'OIT portant sur le travail forcé, sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, sur le droit d'organisation et de négociation collective, sur l'égalité des rémunérations, sur l'abolition du travail forcé, sur les discriminations, sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et sur toute forme de travail des enfants.

Wendel n'exerce pas d'activité dans un secteur porteur de risques en termes de violation des droits des travailleurs, et n'est donc pas confrontée à la problématique de respect de ces conventions.

Au cours de l'année 2020, la Charte éthique de Wendel a été intégralement revue et une formation obligatoire sur ce sujet a été dispensée. Cette formation avait notamment pour objet de sensibiliser les collaborateurs aux engagements pris par Wendel en matière de respect des droits individuels et humains. Cette charte est remise à chaque nouvel employé embauché à son arrivée.

Wendel insiste ainsi sur le fait qu'être valorisé et respecté engage le cercle vertueux d'une culture positive du travail et construit ainsi un environnement respectueux de chaque individu. Une tolérance zéro à l'encontre de toute forme de harcèlement ou de discrimination permet à Wendel de se conformer aux différentes réglementations imposées à chacun des pays dans lequel un bureau est implanté. Quasiment tous les collaborateurs des bureaux français et luxembourgeois ont été formés ou sensibilisés sur la thématique du harcèlement et plus largement sur les risques psychosociaux. De plus, certains collaborateurs impliqués dans les processus de recrutement ont suivi un module de formation « recruter sans discriminer ».

Les Diligences relatives aux conventions fondamentales de l'OIT et des Droits humains mis en œuvre par Wendel dans le cadre de ses investissements sont détaillées dans la section 4.5 relative au Devoir de Vigilance.

6. Soutenir et renforcer nos engagements auprès de la société civile

L'engagement de Wendel dans la société civile est propre à l'ADN du Groupe. C'est, en effet, une part de son héritage familial. Cet engagement est associé à une vision de long terme en ligne avec son métier d'investisseur.

Début 2022, Wendel lançait son fonds de dotation, baptisé Wendel Cares. Wendel souhaitait en effet donner un nouvel élan à sa démarche philanthropique, en rassemblant d'une part toutes ses actions de mécénat au sein d'une structure dédiée et d'autre part en étendant son champ d'action à d'autres thématiques en phase avec les défis sociétaux de notre époque.

Historiquement, les actions de mécénat de Wendel ont été développées autour de deux piliers : l'éducation et la culture, au travers de partenariats de long terme avec le Centre Wendel pour l'Entreprise Familiale (Insead) depuis 1996 et le Centre Pompidou-Metz depuis 2010.

Aujourd'hui, Wendel Cares a pour but de financer des initiatives correspondant à l'un des cinq domaines sur lequel il a choisi de s'engager :

1. la culture ;
2. l'éducation ;
3. l'égalité des chances et l'insertion professionnelle ;
4. la recherche médicale et la santé ; et
5. la protection de l'environnement.

Engagements pour le long terme

Depuis 1996, Wendel soutient l'Insead qui a créé, cette même année, une chaire puis un centre consacré aux entreprises familiales auquel Wendel s'est associée dès l'origine : Le Centre Wendel pour l'Entreprise Familiale.

Depuis 2010, année de sa création, Wendel est engagée auprès du Centre Pompidou-Metz, souhaitant soutenir une institution emblématique dont le rayonnement culturel touche le plus grand nombre. Ainsi, en 2020, Wendel a à nouveau renouvelé pour cinq ans sa convention de mécénat avec le Centre Pompidou-Metz. Alors en pleine crise économique et sanitaire liée à la Covid-19, il était d'une importance cruciale pour Wendel de continuer à soutenir le monde de la culture.

Wendel œuvre activement aux côtés de ces institutions partenaires sur leurs projets de développement. Le Groupe est notamment représenté au Conseil d'administration du Centre Pompidou-Metz par Nicolas ver Hulst, Président du Conseil de surveillance de Wendel.

En raison de son engagement depuis de longues années en faveur de la culture, Wendel a reçu des mains du ministre de la Culture le titre de Grand Mécène de la Culture le 23 mars 2012.

Des initiatives répondant aux nouveaux axes d'engagement de Wendel Cares

Afin de répondre aux axes d'engagement que Wendel Cares s'est fixé, les membres du fonds de dotation ont sélectionné, en 2022, trois associations qui feront l'objet d'un soutien sur trois ans, avec une clause de rendez-vous annuel.

Recherche médicale et santé

Nouveau soutien de Wendel Cares, HELEBOR contribue au développement des soins palliatifs en France et à l'amélioration de la qualité de vie des personnes gravement malades et de leurs proches. Structure d'intérêt général, HELEBOR développe des partenariats entre les différents acteurs de la société pour soutenir et accompagner le développement de projets innovants en soins palliatifs.

■ Pour en savoir plus : www.helebor.fr

Égalité des chances et insertion professionnelle

Autre nouveau soutien de Wendel Cares, Alliance pour l'éducation - United Way favorise l'égalité des chances et l'accrochage scolaire des jeunes venus des territoires prioritaires et des milieux ruraux pour garantir des choix d'avenir éclairés à ces publics. Dans une optique d'impact collectif, le programme Défi Jeunesse mutualise et déploie, dans les territoires, les soutiens obtenus auprès des multiples acteurs engagés auprès de l'association.

■ Pour en savoir plus : alliance-education-uw.org

Protection de l'environnement

Dernier nouveau soutien de Wendel Cares, Plastic Odyssey est un projet global visant à réduire la pollution plastique de l'océan en créant un réseau mondial d'initiatives locales du recyclage. Il est porté par plusieurs acteurs qui ont tous en commun la volonté de construire un monde dans lequel les déchets plastiques ne finiront plus leur course dans l'océan.

Plastic Odyssey a récemment lancé une mission d'exploration dans les zones les plus touchées par la pollution plastique. L'objectif ? Trouver des solutions pour lutter contre la pollution plastique et tester de nouveaux modèles, à petite échelle, pour ensuite les répliquer sur d'autres territoires. 3 continents, 30 villes - et autant de solutions testées et partagées avec le monde entier.

■ Pour en savoir plus : plasticodyssey.org

Engagements complémentaires en 2022

Au-delà des cinq axes qui définissent le champ d'action de Wendel Cares, en 2022, Wendel a continué de soutenir des projets solidaires, d'une part en renouvelant certains de ses engagements et d'autre part, en choisissant de s'associer à de nouvelles causes.

Le soutien aux associations peut revêtir plusieurs formes. Il peut se traduire par un don qui va venir participer au budget global de la structure permettant ainsi à l'association de couvrir ses différentes actions pour une année donnée. Ou il peut aussi se faire sous la forme d'un soutien à un projet spécifique.

Wendel a donc renouvelé ses donations au profit d'associations solidaires qu'elle soutient pour certaines depuis 2018, à savoir :

- Clubhouse France (France) ;
- Hellen Keller Europe (France) ;
- 914 Cares - Empty Bowls (États-Unis) ;
- The Teen Project.

Soutien aux victimes de la guerre en Ukraine

Profondément touchés par les événements se déroulant en Ukraine depuis février 2022, Wendel Cares et les équipes se sont également mobilisés durant l'année pour soutenir les victimes de la guerre en Ukraine. Ce soutien a fait l'objet de plusieurs initiatives. D'abord au niveau de Wendel Cares, qui a réalisé deux donations pendant l'année, une auprès de la Croix-Rouge française et une seconde auprès de la fondation Tarkett, toutes deux ayant déployé des moyens dès le début du conflit pour venir en aide aux victimes.

Les équipes se sont également mobilisées dans le cadre du semi-marathon de Paris. La Wendel running Team a été à l'origine du lancement d'une cagnotte toujours en faveur de la Croix-Rouge française pour son action en Ukraine. Pour soutenir cette démarche des équipes, Wendel Cares a versé 2 euros pour chaque euro récolté.

Ces trois initiatives ont permis de verser au total 140 680 € aux deux structures.

Soutien aux organismes de santé et/ou d'éducation

Enfin, à travers sa participation Crisis Prevention Institute (CPI), Wendel a renouvelé un programme d'aide à la formation initié en 2020, à destination des personnels encadrants des organismes de santé et/ou d'éducation visant à prévenir la violence via le financement d'heures de formation dispensées par les instructeurs certifiés de CPI.

Au total, en 2022, le montant des donations Wendel en matière de mécénat s'élève à 1 130 832 €.

Depuis 2010, ce montant s'élève à plus de 6 millions d'euros.

Une journée de mécénat de compétences proposée à tous les collaborateurs Wendel

Depuis 2021, dans le cadre du renforcement de sa stratégie de mécénat, Wendel offre la possibilité à chaque collaborateur de consacrer une journée de temps de travail par an à une action solidaire. Cette journée de mécénat de compétences permet à chacun de s'investir auprès de l'association de son choix, dans le respect des principes de la Charte éthique de Wendel et sous réserve que cette association soit dépourvue de connotation politique et/ou religieuse et à but non lucratif. Afin d'encourager les équipes à s'engager dans cette démarche, Wendel, en collaboration avec ses associations partenaires, propose un certain nombre de missions de solidarité prédéfinies qui permettent au collaborateur de mettre à profit son temps et ses compétences au service de l'intérêt général.

4.3.2 Mesurer et piloter notre empreinte environnementale

Dans le cadre de la stratégie ESG publiée début 2020 et dont l'essentiel des orientations est fixé à horizon 2023, Wendel a défini les objectifs ci-dessous sur la performance environnementale de ses bureaux :

	Objectif 2023	2020	2021	2022
Environnement	Réaliser chaque année un bilan carbone sur le périmètre Wendel SE (scopes 1, 2 et 3)	Oui	Oui	Oui
	Réduire notre empreinte carbone en se fournissant à 100 % en énergie renouvelable pour les bureaux de Wendel dans le monde <i>% des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de Wendel</i>	21 %	26 %	28 %
	Promouvoir des solutions circulaires et minimiser les déchets de bureau mis en décharge - <i>% d'employés couverts par des systèmes de recyclage</i>	100 %	100 %	100 %
	<i>Volume total de déchets recyclés, en tonnes par employé (périmètre Paris, Luxembourg)</i>	0,08	0,06	0,10

Impact carbone et gestion du changement climatique

Description du risque

Le Groupe Wendel est conscient de l'urgence climatique et de l'importance de l'implication de chacun dans l'atténuation de ses effets. Le *management* du changement climatique et des risques et opportunités qu'il génère est une dimension prioritaire de l'action du Groupe en qualité d'actionnaire responsable. Si Wendel se concentre avant tout sur la réduction des émissions de CO₂ de ses sociétés de portefeuille et qu'elle vise la mise en place d'un objectif de réduction consolidé, elle veille néanmoins à mesurer et communiquer de façon transparente son empreinte carbone annuelle. Il convient de rappeler que la taille limitée de la Société (89 collaborateurs au 31 décembre 2022) et son activité

(investissement) rendent son empreinte carbone marginale au regard des émissions générées indirectement par les sociétés dans lesquelles elle investit. En effet, Wendel SE représente 0,1% des émissions du Groupe Wendel incluant les sociétés en portefeuille.

Politiques et résultats

Un bilan carbone annuel pour Wendel SE

Toutefois, par souci d'exemplarité, Wendel s'est engagé en 2019 à calculer chaque année l'empreinte carbone de ses trois bureaux (Paris, Luxembourg et New York) et de mettre en œuvre des actions de réduction ou de compensation.

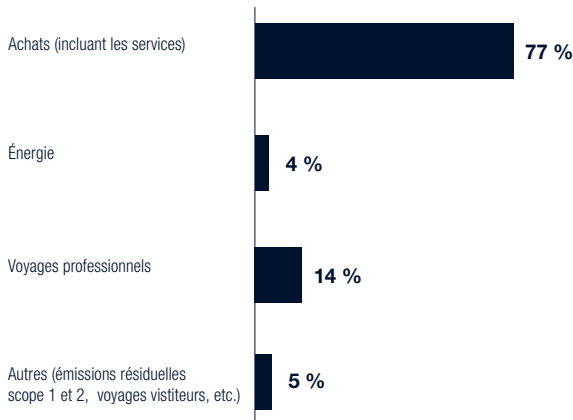
Au 31 décembre 2022 le bilan carbone de Wendel est le suivant :

Émissions par catégories (en t CO ₂ éq)	2021	2022	Évolution 2021-2022
Scope 1	21	15	- 29 %
Scope 2	140	158	13 %
Scope 3	3 034	3 362	11 %
TOTAL (SCOPE 1, 2, 3)	3 195	3 535	11 %
Intensité scope 1, 2, 3 par employé	38,03	39,71	4,2 %

En 2022, la méthodologie de calcul utilisée pour définir les émissions de GES correspondant aux achats de prestations intellectuelles a été affinée. Wendel a demandé à ses principaux fournisseurs de prestation intellectuelle un ratio d'intensité d'émissions de GES correspondant à la prestation réalisée. Les données historiques ont également été retraitées sur la base de ces facteurs d'émissions.

Les émissions de Wendel SE en 2022 sont en augmentation de 11 % principalement en raison de l'augmentation des voyages d'affaires en avion (voir infographie ci-dessous). Le principal poste d'émission de Wendel SE demeure le Scope 3 qui est principalement constitué de prestations intellectuelles inhérentes à l'activité d'investissement (Cabinets d'avocats, assurances, conseil en stratégie, etc.).

Répartition des émissions de Wendel SE
sur les scopes 1, 2 et 3



Les bureaux de Paris et du Luxembourg sont approvisionnés en électricité d'origine renouvelable, portant la part de renouvelable à 28 % de l'énergie consommée par Wendel SE.

En 2023, les bureaux du siège de Paris seront déménagés dans des locaux plus sobres énergétiquement, certifiés BREEAM (niveau excellent *asset building* et *building management*).

Gestion des déchets

Sur l'exercice 2022, 7,9 tonnes de déchets ont été triées et recyclées au total, représentant 0,1 tonne de déchets recyclés par employé ⁽¹⁾.

Le projet *Paperless*, qui consiste à mettre à disposition des collaborateurs des outils numériques qui limitent le recours à l'impression et à l'utilisation de papier en général (logiciels avancés de retouche de documents, signature électronique, etc.) a permis de stabiliser la consommation de papier de 2022 par rapport à 2021, malgré l'augmentation du nombre d'utilisateurs et le retour des équipes au bureau.

(1) Calculé via les effectifs présents au 31 décembre 2022.

4.3.3 Gouvernance et éthique des affaires

Dans le cadre de la stratégie ESG publiée début 2020 et dont l'essentiel des orientations est fixé à horizon 2023, Wendel a défini les objectifs ci-dessous sur les thématiques de la gouvernance et de l'éthique des affaires. Les aspects liés à la parité dans les organes de gouvernance sont repris en 4.3.2 Performance des Ressources Humaines.

		Objectif 2023	2020	2021	2022
GOUVERNANCE & ÉTHIQUE	Éthique	100 % des salariés ont signé la Charte éthique sur l'année en cours	94 %	99 %	96 %
		100 % des salariés suivent chaque année une formation Wendel sur l'éthique des affaires	98 %	99 %	96 %
		Revue annuelle de la Charte éthique au niveau du Directoire	Oui	Oui	Oui
		Audit annuel du programme de lutte contre la corruption de Wendel	Non	Oui	Oui
	Gouvernance ESG	Ajouter l'ESG comme une mission clé du Conseil de surveillance et du Comité de gouvernance et du développement durable de Wendel	3,00	3,00	8,00
		Nombre de réunions du Comité de gouvernance et du développement durable de Wendel traitant des questions liées à l'ESG			
		Nombre de réunions du Comité de pilotage ESG	4,00	7,00	5,00

Assurer une gouvernance équilibrée

Indépendance des organes de gouvernance

Description du risque

Wendel a un actionnaire de contrôle, la société Wendel-Participations SE, qui détenait (avec ses affiliés) au 31 décembre 2022, 39,59 % du capital de Wendel et 51,81 % des droits de vote théoriques. Il pourrait résulter de cette situation un risque de conflit d'intérêts ou de non-respect du principe d'égalité entre actionnaires.

Politiques et résultats

Diverses mesures de bonne gouvernance sont appliquées pour éviter ce risque. Tout d'abord, la structure duale de Wendel, société à Directoire et Conseil de surveillance, permet de dissocier clairement les fonctions exécutives, exercées par un Directoire indépendant, des fonctions de contrôle, exercées par le Conseil de surveillance (voir section 2.1.7 - Répartition des pouvoirs entre le Directoire et le Conseil de surveillance). Au sein même du Conseil de surveillance, les membres indépendants représentent 40 % des membres (hors membres représentant des salariés), ce qui est supérieur aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef (voir section 2.1.1 - Le Conseil de surveillance et son fonctionnement). En outre, depuis 2018, le Président du Conseil de surveillance de Wendel n'assume pas la fonction de Président du Conseil d'administration de Wendel-Participations. Enfin, le règlement intérieur du Conseil de surveillance prévoit une procédure de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, et confie une mission spécifique au membre référent du Conseil de surveillance (qui est un membre indépendant) en matière de conflits d'intérêts avec l'actionnaire majoritaire.

Robustesse des mécanismes de contrôle interne

Description du risque

Wendel doit s'assurer de l'efficacité du contrôle interne de sa propre organisation et de celle de ses filiales consolidées, afin de maîtriser les risques portant sur leurs activités opérationnelles.

Politiques et résultats

Concernant les procédures de contrôle interne, se référer au chapitre 3 (voir section 3.3 - Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne).

Renforcer et préserver l'éthique des affaires au sein du Groupe

La gestion des risques principaux au sens de la DPEF

Description du risque

Dans le cadre de l'éthique des affaires, Wendel a identifié comme risques principaux au sens de la DPEF les risques suivants :

- la corruption ;
- les abus de marché.

D'autres risques liés à l'éthique des affaires sont pris en compte par Wendel et mentionnés à la suite de l'exposition de ces deux risques DPEF prioritaires.

Lutte contre la corruption

Description du risque

La cartographie des risques établie pour Wendel (à savoir Wendel SE, ses *holdings* et ses bureaux étrangers) a montré que le risque de corruption pouvait survenir dans le cadre de certaines de ses activités, notamment de son activité d'investissement. Par exemple, ce risque pourrait se produire lors d'un investissement afin d'influencer l'issue d'un processus compétitif, ou pour obtenir des autorisations spécifiques ou des informations confidentielles.

La corruption fausse le jeu de la concurrence et le fonctionnement normal du marché économique. Si elle advenait, elle serait très préjudiciable à la réputation de Wendel et de ceux qui l'ont commise ou laissé faire. Elle exposerait Wendel à des conséquences financières particulièrement dommageables, ainsi qu'à des sanctions administratives et pénales. Elle pourrait perturber la bonne marche du groupe Wendel et déstabiliser ses activités.

Politiques et résultats

Au niveau de Wendel

Le Directoire érige la prévention et la détection des faits de corruption comme une nécessité absolue pour le Groupe Wendel et s'engage en faveur d'une politique de tolérance zéro en matière de corruption. Tout recours à la corruption dans les affaires du Groupe Wendel, ainsi que dans ses relations avec ses partenaires ou avec des tiers, publics et privés, est strictement interdit.

Pour prévenir ce risque, le Directoire, fortement engagé dans la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, a mis en place un programme robuste conforme à la Loi Sapin 2 et aux recommandations de l'Agence française anti-corruption (AFA). La Direction de la conformité Groupe et celle de l'audit interne en assurent le suivi, le contrôle et la constante amélioration. À cet égard, une Charte de conformité anti-corruption précise le rôle et les responsabilités de la fonction *Compliance* de Wendel.

Par ailleurs, Wendel conduit régulièrement une revue de la cartographie des risques liés à la corruption. En 2022 comme en 2021, lors de l'exercice annuel visant à évaluer le besoin de mise à jour de la cartographie, aucune nouvelle zone d'exposition au risque de corruption n'a été identifiée. De même, afin de mieux refléter l'ensemble des contrôles en place, les mesures d'atténuation des risques ont été revues et recensées de manière détaillée pour chaque scénario de corruption, ceci permettant aussi un meilleur alignement avec les exigences de l'AFA.

La politique de prévention de la corruption est adaptée aux risques spécifiques liés aux activités de Wendel tels qu'identifiés dans sa cartographie des risques et répond aux dernières Recommandations de l'AFA en la matière. Cette politique est intégrée au règlement intérieur et le non-respect de ses obligations expose l'ensemble des salariés de Wendel notamment à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement pour faute.

En ce qui concerne le cœur de l'activité de Wendel, à savoir l'investissement, l'équipe conformité réalise, en collaboration avec des cabinets externes, des diligences approfondies en matière de corruption avant la réalisation de toute opération d'investissement. Les analyses portent sur une vérification de l'intégrité de la cible et de son équipe de direction, mais aussi sur la définition du profil de risque de la cible en matière de corruption et sur l'évaluation du dispositif conformité en place, lorsqu'il est existant. En 2022, Wendel a formalisé son process dans une politique spécifique intitulée *M&A Compliance Due Diligence Policy* et dispensé une formation auprès des équipes concernées afin de renforcer la sensibilisation au sujet et la prise en compte de la *compliance* à toutes les étapes du projet d'investissement.

En ce qui concerne le déploiement effectif du dispositif anti-corruption, Wendel s'est dotée d'un outil dédié à la conformité et au contrôle interne - Wendel Protect - afin de rationaliser et optimiser les processus de conformité et d'en améliorer la traçabilité, par exemple en ce qui concerne les cadeaux et invitations ou les conflits d'intérêts.

Wendel Protect permet également d'assurer une évaluation rigoureuse des tiers. Différents niveaux de *due diligence* des contreparties sont prévus en fonction de leur profil de risque, dans le respect des Recommandations de l'AFA. À noter que le processus en place prévoit un lien fort avec les procédures comptables empêchant le paiement d'un tiers qui n'aurait pas été évalué au préalable.

Les contrôles comptables ont été revus à la lumière du guide de l'AFA paru en 2022 à ce sujet. Cette analyse a permis de conclure à l'absence d'écarts significatifs entre les process déjà en vigueur et les nouvelles préconisations du Régulateur.

En matière de sensibilisation, outre les formations spécifiques à certaines politiques du Groupe lorsqu'elles sont mises à jour ou en place, des formations relatives aux risques de corruption sont régulièrement dispensées à tous les collaborateurs. Par ailleurs, l'équipe conformité veille à diffuser une culture de la conformité via des rappels réguliers des procédures à suivre dans le cadre du programme en place et la procédure d'*onboarding* des collaborateurs et équipes de direction leur impose d'adhérer aux politiques du Groupe.

Les contrôles de niveau 2 ont encore été renforcés en 2022 afin, d'une part, de s'assurer que les process définis et diffusés en interne étaient effectivement appliqués par les équipes et, d'autre part, de permettre l'amélioration continue de ces mêmes process. Enfin, l'ensemble de ces mesures a fait l'objet d'un contrôle de la part de la Direction de l'audit interne de Wendel en 2022. Les résultats du rapport ont été présentés au Comité d'audit de Wendel en juin 2022 ; le dispositif en place a été évalué comme étant en tout point conforme aux exigences réglementaires.

Concernant le système d'alerte, aucune alerte n'a été reçue en 2022, étant précisé que la ligne d'alerte est disponible à tout moment sur le site Internet de Wendel, dans l'espace ESG du site www.wendelgroup.com.

Au niveau des sociétés contrôlées du portefeuille

Wendel veille également au déploiement des mesures prévues par la loi Sapin 2 au sein des sociétés contrôlées de son portefeuille. Wendel exige que le programme Sapin 2 soit régulièrement mis à l'ordre du jour des Comités d'audit. En particulier, afin de continuer à suivre les progrès faits en matière de lutte contre la corruption, chacune des sociétés contrôlées produit un rapport annuel relatif au dispositif Sapin 2, présentant les principales améliorations réalisées ainsi qu'un plan d'actions relatif à l'année suivante. De plus, un point d'étape sur l'avancement du plan d'actions est prévu au Comité d'audit à la mi-année.

En outre, Wendel organise, selon les besoins, des réunions régulières avec les Responsables Conformité des sociétés afin de les orienter et d'échanger sur des points spécifiques et, au moins une fois par an, une session d'échange (appelée *Compliance Forum*) avec les responsables conformité des sociétés du portefeuille. En 2022, cette session a eu pour objectif de partager les bonnes pratiques en matière d'enquêtes internes, dans le prolongement de la transposition de la Directive européenne relative à la protection des lanceurs d'alerte.

Enfin, les sociétés du portefeuille signent chaque année une déclaration de conformité aux obligations résultant de la loi Sapin 2 en matière de corruption (*Compliance Statement*) et Wendel veille à ce que des objectifs en matière de *compliance* soient donnés aux CEO des sociétés contrôlées du portefeuille.

Prévention des abus de marché

Description du risque

Compte tenu de son activité d'investisseur et de son statut de société cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris, il peut exister des informations privilégiées concernant Wendel. Une information est qualifiée de privilégiée s'il s'agit d'une information précise, qui n'a pas été rendue publique, qui concerne directement ou indirectement les sociétés du Groupe Wendel ou leurs titres et qui, si elle était rendue publique, serait susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours des titres concernés (cf. art 7 du règlement européen 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché - dit « Règlement MAR »). Dans ce cadre, Wendel se doit de prévenir tout abus de marché.

Politiques et résultats

Wendel s'assure de sa conformité avec le Règlement MAR. Elle communique une information exacte, précise et sincère aux investisseurs, aux actionnaires et aux analystes. Elle veille également à respecter l'égalité d'information entre actionnaires.

Un Comité de déontologie - composé des membres du Directoire, du Déontologue et du Directeur général adjoint chargé des finances - veille au respect de la réglementation boursière au sein de Wendel.

Une Charte de confidentialité et de déontologie boursière définit les règles qui s'imposent à tous les salariés et mandataires sociaux de Wendel en matière de prévention d'abus de marché. Les principales règles édictées par la Charte figurent à la section 2.1.8 du Document d'enregistrement universel. La Charte est régulièrement revue et mise à jour le cas échéant. Par ailleurs, les principales dispositions de la Charte qui s'appliquent aux membres du Conseil de surveillance sont reprises dans le règlement intérieur du Conseil de surveillance.

Une procédure de qualification de l'information privilégiée a été définie et mise en place. Des listes d'initiés sont ouvertes à chaque fois que nécessaire et des périodes de fenêtres négatives - pendant lesquelles toute opération sur les titres Wendel est interdite - ont été instaurées pour couvrir les périodes de préparation des comptes et de calcul de l'ANR. Des listes de confidentialité et d'abstention peuvent également être ouvertes en présence d'informations non encore privilégiées mais potentiellement précises ou sensibles. Wendel a déployé un outil digital pour la gestion de ces listes et fenêtres négatives, qui automatise leur traitement et assure une meilleure traçabilité.

La gestion des autres risques en matière d'éthique des affaires

Autres démarches portées par le programme de conformité de Wendel

Outre les dispositifs ci-dessus mis en place pour gérer les enjeux réglementaires les plus importants pour Wendel au sens de la DPEF, d'autres processus de conformité ont été mis en œuvre afin d'assurer une démarche conformité globale à travers le respect, par tous ses dirigeants et salariés, non seulement des normes législatives et réglementaires, mais aussi de l'ensemble des valeurs et des engagements du Groupe en matière d'intégrité et d'éthique des affaires. Wendel porte d'ailleurs une attention toute particulière à la mise en œuvre de son programme de conformité dans un contexte réglementaire fortement évolutif et entend agir de manière éthique dans toutes ses activités en prévenant efficacement les risques de non-conformité.

La mise en œuvre du programme de conformité est, par conséquent, de nature à renforcer la confiance, vis-à-vis de Wendel, de la part de toutes ses parties prenantes dans le respect de ses engagements en tant qu'investisseur de long terme.

Afin de favoriser une vision d'ensemble, les autres initiatives faisant partie du programme de conformité de Wendel adopté à l'initiative du Directoire sont décrites ci-après.

Charte éthique

Adoptée par le Directoire avec le soutien du Conseil de surveillance, la Charte éthique de Wendel a pour objectif d'inscrire l'activité d'investisseur de long terme du Groupe dans une démarche d'exemplarité en matière de conduite des affaires. Elle illustre notamment la volonté de Wendel d'adopter une conduite responsable et loyale envers ses collaborateurs et ses parties prenantes, en allant au-delà des exigences purement légales. Cette charte a pour objectif d'assurer la conformité permanente des activités de Wendel vis-à-vis des lois et règlements, tout en renforçant l'éthique du Groupe en matière de respect des droits humains, d'accompagnement des collaborateurs et d'engagement citoyen.

Les principes et valeurs éthiques édictés dans cette charte guident la conduite des affaires. Wendel promeut une approche fondée sur la responsabilité de chacun et applique une tolérance zéro dans ce cadre.

Cette charte s'applique à tous les collaborateurs et dirigeants de la Société, de ses *holdings* et de ses implantations internationales. Wendel exige des sociétés dans lesquelles elle investit l'adoption de standards similaires. La charte peut être consultée sur le site Internet de Wendel, au sein de l'espace ESG : www.Wendelgroup.com.

À noter qu'en 2022, la charte a fait l'objet d'une nouvelle revue par le Directoire avant d'être diffusée auprès de l'ensemble des salariés. Les modifications qui ont été apportées concernent entre autres les « dons et mécénats ».

Protection des informations confidentielles

Dans le cadre de son activité d'investisseur pour le long terme, Wendel traite de nombreuses données confidentielles concernant les sociétés en portefeuille, les potentielles cibles et les projets d'acquisition ou de désinvestissement.

Une Charte de confidentialité et de déontologie boursière prévoit les règles qui s'imposent à tous les salariés et mandataires sociaux de Wendel en matière de protection des informations confidentielles et, le cas échéant, d'obligation d'abstention. Les principales règles édictées par la charte figurent à la section 2.1.8 du Document d'enregistrement universel.

Respect des sanctions économiques

D'une manière générale, Wendel (ses *holdings* et ses implantations internationales) veille à ne pas exercer d'activité interdite par les réglementations en matière de sanctions et embargos, et à ne pas entrer en relation avec des personnes physiques ou morales figurant sur des listes de sanctions. Tous les tiers font l'objet de contrôles en termes de sanctions sur la base d'outils dont Wendel s'est équipé ou, pour les cas plus complexes, d'enquêtes externes.

Ce sujet a fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de Wendel dans le contexte du conflit russo-ukrainien et des mesures de sanctions adoptées en particulier par les États-Unis et l'Union européenne. Aussi, en 2022, Wendel a mis à jour sa politique sanctions internationales et dispensé une formation générale obligatoire sur le sujet à l'ensemble de ses salariés.

Lutte contre le blanchiment

La politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AML-CFT), est en vigueur depuis 2017 et s'applique à Wendel SE, ses *holdings* et ses implantations internationales.

En outre, dans le cadre de la réglementation AIFM à laquelle est soumise la société de gestion luxembourgeoise (Wendel Luxembourg S.A.) et ses filiales, une politique AML-CFT spécifique est en place et revue annuellement. Tous leurs employés, administrateurs et membres du Comité des Directeurs suivent chaque année une formation sur le sujet.

Tous les membres du Conseil d'administration sont conjointement responsables du respect des obligations AML-CFT et l'un d'eux a été nommé responsable du contrôle du respect des obligations AML-CFT. Ils sont assistés du Responsable de la Conformité de l'AIFM (*Compliance Officer*), agréé par la CSSF. Il rapporte au Comité des Directeurs de l'AIFM qui analyse régulièrement les questions de conformité.

La fonction *compliance* veille au respect des règles et de la politique AML-CFT. En particulier, elle détermine l'étendue des mesures de diligence raisonnable à effectuer en fonction du niveau de risque attribué à chaque investisseur ou investissement.

Politique fiscale

Le premier objectif de la politique fiscale de Wendel est d'assurer sécurité juridique et stabilité sur le long terme. Wendel considère que les montages agressifs et artificiels créent à long terme des risques financiers et réputationnels qui sont contraires à ses intérêts et à ses valeurs. Wendel s'engage à ne pas utiliser de structures domiciliées dans des territoires considérés comme des paradis fiscaux ⁽¹⁾ et ayant pour but de réduire le montant des impôts dus.

Wendel veille également à la conformité de ses activités aux lois et réglementations fiscales en vigueur. En particulier, Wendel s'assure que ses opérations ne l'engagent pas dans une situation qui pourrait être qualifiée d'évasion fiscale ⁽²⁾ et que les transactions intragroupes respectent le principe de pleine concurrence issu des principes directeurs de l'OCDE sur les prix de transfert.

Wendel s'assure que les déclarations fiscales et les paiements sont effectués conformément aux réglementations des juridictions dans lesquelles elle exerce ses activités.

Wendel est engagée à échanger avec les autorités fiscales de manière coopérative et transparente, notamment à l'occasion des contrôles fiscaux.

Wendel participe, principalement au travers d'organisations professionnelles, aux initiatives auprès des législateurs ou organisations gouvernementales nationales et internationales qui tendent à améliorer la sécurité fiscale et à encourager une croissance durable.

Wendel SE dépose chaque année, pour le compte de Wendel-Participations, une déclaration pays par pays (*Country by Country reporting*) auprès de l'administration fiscale française. Cette déclaration est ensuite échangée automatiquement avec toutes les administrations fiscales des pays dans lesquels la Société ou ses filiales opèrent.

La gestion des incertitudes sur les traitements fiscaux fait partie intégrante du processus global de gestion des risques au sein du Groupe. Dans ce cadre, le Directeur fiscal informe régulièrement le Comité d'audit et le Comité de gestion sur la situation fiscale globale du Groupe, l'état des risques et des litiges éventuels et les principaux changements anticipés.

Procédure d'alerte

Comme indiqué dans la section dédiée à la lutte contre la corruption, la ligne d'alerte est disponible à tout moment sur le site Internet de Wendel, dans l'espace ESG du site www.Wendelgroup.com. Il est ici rappelé que l'utilisation de ce dispositif d'alerte est ouverte à l'ensemble des salariés (actuels ou anciens), des organes de direction et de surveillance, des actionnaires, des collaborateurs extérieurs et occasionnels, des prestataires et co-contractants ainsi que leurs organes de direction et leurs salariés ou ceux de leurs sous-traitants.

Outre la lutte contre la corruption, ce dispositif d'alerte peut être utilisé dans les domaines suivants : financier et comptable, déontologie boursière, pratiques anticoncurrentielles, santé, hygiène et sécurité au travail, lutte contre les discriminations et le harcèlement au travail, protection de l'environnement, droits de l'homme et libertés fondamentales.

Protection des données personnelles

Wendel prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel. Elle met en œuvre des mesures adéquates pour assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données personnelles dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après le règlement général sur la protection des données ou « RGPD »).

La Politique de protection des données à caractère personnel de Wendel est disponible sur son site Internet. Elle décrit les mesures prises à l'égard de tous les traitements de données personnelles effectués par Wendel vis-à-vis des différentes catégories de personnes dont les données sont collectées et traitées par Wendel (par exemple : visiteurs du site Internet, fournisseurs, prestataires de services, candidats dans le cadre d'un recrutement, actionnaires, co-investisseurs, dirigeants des sociétés dans lesquelles Wendel envisage une prise de participation).

Par ailleurs, une Politique interne dédiée à la protection des données à caractère personnel des salariés est accessible aux collaborateurs depuis l'intranet de Wendel. Wendel a aussi défini une Charte RGPD décrivant un certain nombre d'obligations et de procédures s'appliquant au Directoire ainsi qu'à l'ensemble des salariés de Wendel qui, dans le cadre de leurs activités, sont impliqués dans le traitement des données à caractère personnel. En 2022, des *Golden Rules* en matière de protection des données personnelles ont été diffusées à l'ensemble des salariés de Wendel. Elles expliquent de manière synthétique et pédagogique les fondamentaux du RGPD et alertent sur les principaux points d'attention concernant les obligations de chaque salarié en matière de respect du RGPD.

Diffusion auprès des salariés

L'ensemble des politiques du programme de conformité ont été diffusées auprès de l'ensemble des dirigeants et salariés de Wendel, de ses *holdings* et de ses implantations internationales. Chaque année, ainsi que lors de chacune de leurs mises à jour, elles sont soumises à la signature de chaque salarié qui est ainsi à nouveau sensibilisé et amené à réitérer son engagement d'en respecter les principes.

(1) Selon la liste des États et territoires non coopératifs en matière fiscale prise par arrêté du 3 février 2023.

(2) Visée par l'article 20 de la loi n° 2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude.

4.4 Taxonomie verte européenne

En application du règlement UE 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 qui établit un cadre visant à favoriser les investissements durables, Wendel a établi un rapport de ses revenus, dépenses d'investissement (Capex) et dépenses de fonctionnement (OpEx) éligibles et alignés selon les annexes I et II du règlement.

Cette réglementation vise à flécher les financements vers des activités qui contribuent de manière significative à la réalisation d'un ou plusieurs des 6 objectifs environnementaux de la Taxonomie :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À date, seul l'acte délégué sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique a été adopté (objectifs 1 et 2, annexes I et II du règlement européen).

Le présent rapport établit donc l'éligibilité et l'alignement à ces deux premiers objectifs environnementaux. De ce fait, les contributions à des objectifs environnementaux autres (tel que l'économie circulaire par exemple) ne sont pas capturées dans les ratios présentés ci-dessous.

Conformément au règlement Taxonomie, les règles suivantes ont été appliquées pour définir l'éligibilité et l'alignement des activités :

- éligibilité : sont considérées comme éligibles les activités décrites dans les annexes I et II relatives aux objectifs d'atténuation et d'adaptation du changement climatique du règlement Taxonomie.
- alignement : sont considérées comme alignées les activités éligibles réunissant les 3 critères ci-dessous :
 - contribution substantielle (*Substantial Contribution criteria*) : l'activité éligible respecte les critères d'examen technique fixés pour chaque objectif (atténuation ou adaptation),
 - ne cause pas de préjudice important (*Do Not Significant Harm - DNSH*) : l'activité éligible n'a pas d'incidence significative sur aucun des 5 autres objectifs de la Taxonomie,
 - garanties minimales (*Safeguards*) : l'activité éligible est menée dans le respect des principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises, y compris les huit conventions fondamentales de l'OIT et la Charte internationale des droits de l'homme. Ces exigences regroupent les 4 piliers ci-après : les droits humains, la lutte contre corruption, la fiscalité et la compétition loyale.

4.4.1 Alignement à la taxonomie du chiffre d'affaires consolidé

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des ratios d'éligibilité et d'alignement au sein des sociétés contrôlées du portefeuille ainsi que pour l'entité Wendel SE. L'ensemble des valeurs ci-dessous sont établies pour l'exercice 2022.

La présentation des ratios d'alignement et d'éligibilité pour les chiffres d'affaires, Capex et OPEX sur le périmètre consolidé au sens de l'article 8 du règlement et de l'annexe II de l'acte délégué du 6 juillet 2021 est reprise dans la section 4.4.4.

Activité économique	Unité	Bureau Veritas	Constantia Flexibles	Stahl	CPI	ACAMS	Total
Chiffre d'affaires	M€	5 651	1 955	915	114	66	8 700
Chiffre d'affaires éligible à la taxonomie	M€	145,3	0	520	0	0	665,3
Chiffre d'affaires aligné à la taxonomie	M€	141,5	0	37,8	0	0	179,3
Part du chiffre d'affaires aligné avec la taxonomie	%	2,5 %	0 %	4,1 %	0 %	0 %	2,1 %

Sur l'exercice 2022, la part de chiffre d'affaires des activités alignées sur le périmètre consolidé s'établit à 2,1 % et concerne l'objectif d'atténuation au changement climatique exclusivement.

Seules les participations Bureau Veritas et Stahl présentent à ce jour une part de chiffre d'affaires éligible et/ou alignée avec la Taxonomie Européenne.

En effet, les activités de Constantia Flexibles devraient présenter une adhérence plus forte à la Taxonomie sur l'objectif de transition

vers une économie circulaire qui sera prochainement applicable, tandis que CPI et ACAMS poursuivent des activités de formation à impact social et sociétal non concernés actuellement par la Taxonomie.

Les activités présentant une éligibilité et un alignement sont décrites dans les pages suivantes.

Bureau Veritas – Activités de service liées à l’inspection, l’audit et l’émission de certification

Le chiffre d’affaires présenté est extrait de l’outil de gestion du groupe Bureau Veritas (FLEX) qui couvre 96 % des activités au 31 décembre 2022. Toutefois, seulement 57 % des activités disposaient des attributs nécessaires pour étudier leur éligibilité. Le reporting sur la taxonomie ne porte que sur ces seuls 57 %. Les 43 % non-analysés sont déclarés comme non-éligibles, conformément à une note de la Commission qui interdit les extrapolations. Le chiffre d’affaires éligible à la taxonomie est de ce fait sous-évalué en 2022.

La part de chiffre d’affaires éligible et alignée de Bureau Veritas se décompose comme suit :

Activité économique	CA éligible (en millions d’euros)	CA aligné (en millions d’euros)	% alignement sur CA total
Contrôle technique et inspection d’infrastructures de transport ferroviaire (Annexe I-6,14)	9,4	9,4	0,2 %
Audits de performance énergétique des bâtiments (Annexe I-9,3)	20,0	20,0	0,4 %
Inspection des stations de recharges de véhicule électriques (Annexe I – 6,15)	10,0	10,0	0,2 %
Émission de certificats d’économie d’énergie (annexe I-7,3)	77,6	77,6	1,4 %
Inspection d’installations de production d’énergie renouvelable (annexe I-7,6)	24,5	24,5	0,4 %
Inspection des équipements de chauffage, ventilation et climatisation (annexe I-7,3)	3,8	0	0 %
TOTAL	145,3	141,6	2,5 %

Au total la part alignée du chiffre d’affaires de Bureau Veritas est de 2,5 %. Le ratio alignement/éligibilité est de 97 %, seules les activités liées à l’inspection des équipements de chauffage, ventilation et climatisation sont considérées comme éligibles mais non alignées.

La performance du ratio alignement/éligibilité s’explique par le fait que les activités d’inspections et d’audits, par nature, n’ont pas d’incidence significative sur les objectifs environnementaux. D’autre part, certains DNSH sont directement considérés comme non-applicables par la réglementation (tels que sur les catégories 9.3 et 7.6). Les garanties minimales sont également respectées sur l’ensemble des 4 piliers grâce aux politiques déployées au niveau groupe par Bureau Veritas (plan de vigilance, Code d’éthique, politique fiscale). Ces politiques sont détaillées dans le Document d’Enregistrement Universel de Bureau Veritas.

Par ailleurs, de nombreux services de Test, d’Inspection et de Certification (TIC) non-décrits ci-dessus contribuent également à un ou plusieurs objectifs environnementaux de la Taxonomie. **Une part significative de ces activités ne sont pas explicitement mentionnées dans la Taxonomie et ne sont donc pas strictement éligibles au sens de la réglementation.**

Deux types d’activités sont dans ce cas de figure :

- les activités de test/inspection/certification implicitement incluses dans des activités éligibles listées dans les actes délégués de la Taxonomie liés à la fabrication d’équipement (Annexe I – section 3), la construction et l’opération de bâtiments et d’infrastructures (Annexe I sections 4, 5, 6, 7). C’est par exemple le cas des différents services et inspections menés par Bureau Veritas dans le secteur des énergies renouvelables ;
- les activités de tiers indépendant pour la vérification et la certification requise par les TSC (*Technical Screening Criteria*) de la taxonomie pour l’alignement de certaines activités éligibles. C’est particulièrement le cas pour les services liés à la vérification de la réduction des émissions de GES sur le cycle de vie, requises dans les critères techniques d’un nombre significatif d’activités éligibles.

Ces activités contributives mais non directement éligibles au sens du règlement Taxonomie expliquent la différence entre la proportion de chiffre d’affaires lié à la *green-line* et le ratio d’alignement taxonomique. Le descriptif de ces activités considérées comme « contributives » est repris dans le Document d’Enregistrement Universel de Bureau Veritas.

Stahl – Fabrication des produits à base d'eau

Au sein du portefeuille produit de Stahl, certains produits offrent, du fait de leur composition (teneur en eau importante et faible teneur en solvants) une empreinte carbone sur le cycle de vie du produit significativement inférieure aux standards du marché. Ces produits à base d'eau ou *water based*, exclusivement commercialisés en « B to B » sont considérés de ce fait comme des technologies à faible teneur en carbone, permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout au long de la chaîne de valeur.

La part de chiffres d'affaires aligné pour Stahl se décompose comme suit :

Activité économique	CA éligible (en millions d'euros)	CA aligné (en millions d'euros)	% éligibilité sur CA total	% alignement sur CA total
Fabrication d'autres technologies à faibles émissions carbone (Annexe I-3,6)	520	38	56,8 %	4,1 %

La différence entre la part alignée et la part éligible résulte d'une approche particulièrement rigoureuse et prudente des hypothèses d'alignement. Cette dernière est décrite dans l'analyse d'alignement ci-dessous :

- critère de contribution substantielle : ont été pris en compte uniquement les produits à base d'eau couverts par une analyse de cycle de vie sur les émissions de GES évitées selon la norme ISO 14040/44 mentionnée dans la recommandation de la Commission 2013/179/UE portant sur les analyses de cycle de vie. Ces analyses de cycle de vie revues par un tiers indépendant, et permettent de valider une empreinte carbone diminuée d'environ de moitié selon les cas en comparaison aux produits à base de solvants ;
- DNSH :
 - adaptation au changement climatique : Stahl a réalisé en 2021 une analyse des risques physiques et de transition et a défini un plan de résilience climat, approuvé par le Conseil d'administration en 2022 (cf. section 4.2.3),
 - utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines : les sites fabriquant les produits à base d'eau au sein de l'Union européenne sont conformes à la réglementation européenne citée en Annexe B du règlement Taxonomie. Dans une approche conservatrice, les sites hors Union européenne ont été exclus du périmètre d'alignement, en attendant la collecte d'éléments de preuves de conformité,
 - transition vers une économie circulaire : les politiques, systèmes de management de l'environnement et actions mises en œuvre par Stahl respectent les dispositions mentionnées pour ce DNSH,
- prévention et contrôle de la pollution : l'ensemble des produits à base d'eau ont fait l'objet d'un contrôle par les départements réglementaires et R&D afin de s'assurer de l'absence de substances mentionnées dans la réglementation européenne citée en annexe C du règlement taxonomie. Les produits comportant des substances listées dans l'annexe C ont été considéré comme non-alignés.
- protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes : une analyse géographique des sites au sein de l'Union européenne par rapport aux zones protégées a été réalisée. Ont été pris en compte dans le périmètre d'alignement l'ensemble des sites éloignés des zones protégées ou ayant mis en place une évaluation appropriée lorsque à proximité d'une zone protégée ;
- *Safeguards* : les garanties minimales selon les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies sont respectées au niveau du groupe Stahl sur l'ensemble des 4 piliers (les droits humains, la lutte contre corruption, la fiscalité et la compétition loyale) grâce aux politiques déployées. En effet, Stahl dispose d'un plan de vigilance au sens de la loi française sur le devoir de vigilance (cf. section 4.5), d'un dispositif anti-corruption au sens de la loi française Sapin II, d'un Code de conduite et d'une politique fiscale publique et accessible sur le site internet de l'entreprise.

Il est attendu que la part d'alignement augmente de manière significative à court terme avec une extension possible du périmètre de produits couverts par une analyse de cycle de vie et l'intégration des sites de fabrication hors UE. La couverture de produits en analyse de cycle de vie est considérée comme le principal levier de croissance du taux d'alignement.

4.4.2 Alignement à la taxonomie des CapEx consolidés

Les CapEx éligibles et alignés à la Taxonomie sont présentés au sein de la section 4.4.4. Le taux d'alignement consolidé des CapEx est de 0,7 %.

Stahl dispose de CapEx alignés liés à leurs chiffres d'affaires alignés présentés ci-dessus. Ces derniers ont été calculés en proportion du chiffre d'affaires aligné à la Taxonomie sur le périmètre des CapEx mentionnés dans l'acte délégué du 6 juillet 2021.

Les participations Stahl et Constantia Flexibles disposent de CapEx individuels alignés avec la Taxonomie liés aux investissements suivants :

■ Constantia Flexibles :

- achat de véhicules électriques (Annexe I-6.5),
- modernisation des systèmes de chauffage, éclairage et machines sur les sites de production pour améliorer l'efficacité énergétique (Annexe I – 7.3),
- installation de stations de recharges pour véhicules électriques (Annexe I – 7.4),
- installation de 1 500 panneaux solaires au niveau d'un site production (Annexe I – 7.6) ;

■ Stahl :

- installation de panneaux solaires au niveau des sites de production (Annexe I – 7.6),
- amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (Annexe I – 7.3).

La différence entre la part de CapEx éligible et la part de CapEx alignée est essentiellement liée aux catégories 7.7 (Acquisition et propriété de bâtiments) et 6.5 (Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires). En effet, dans la majorité des cas la granulométrie d'information disponible n'a pas permis d'établir la part alignée sur ces catégories en 2022. Les CapEx éligibles ont à défaut été considérés comme non-alignés dans ces cas de figure. Pour autant Wendel et ses participations demeurent attentives aux critères environnementaux dans ses investissements, en 2023, les bureaux du siège historique de Paris seront par exemple déménagés dans des locaux plus sobres énergétiquement, certifiés BREEAM (niveau excellent *asset building* et *building management*).

4.4.3 Exemption sur le périmètre des OpEx

Les OpEx visés par l'acte délégué (EU) 2021/2178 du 6 juillet 2021 du règlement Taxonomie (R&D, rénovation des bâtiments, contrats de location à court terme, entretiens et réparations) représentent 216,3 M€, soit moins de 3 % des dépenses courantes au niveau consolidé. Les charges opérationnelles telles que définies par la

taxonomie ne revêtent donc pas d'importance significative dans les sociétés de portefeuille en comparaison avec d'autres charges opérationnelles. Conformément à l'exemption mentionnée au point 1.1.3.2 de l'acte délégué cité précédemment les OpEx éligibles et alignés ne sont pas publiés ci-après.

4.4.4 Tableaux réglementaires des informations liées à la Taxonomie

Chiffre d'affaires

			Critères de la contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important											
Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Chiffre d'affaires absolu (3)	Part du chiffre d'affaires (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires de l'année N alignée sur la taxonomie (18)	Part du chiffre d'affaires de l'année N-1 alignée sur la taxonomie (19)	Catégorie (activité habilitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)	
		M€	%	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	%	H	T	
A- ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																					
3.6 - Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone			37,8	0,4 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	O	O	O	O	0,4 %			H	
6.14 - Infrastructures de transport ferroviaire			9,4	0,1 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	O	O	O	O	0,1 %			H	
6.15 - Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone			10,0	0,1 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	O	O	O	O	0,1 %			H	
7.3 - Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique			77,6	0,9 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	O	O	O	O	0,9 %			H	
7.6 - Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables			24,5	0,3 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	O	O	O	O	0,3 %			H	
9.3 - Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments			20,0	0,2 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	O	O	O	O	0,2 %			H	
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie) (A.1)			179,3	2,1 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	O	O	O	O	2,1 %				
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																					
3.6 - Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone			482,2	5,5 %																	
7.3 - Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique			3,8	0,0 %																	
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non aligné sur la taxonomie) (A.2)			486	5,6 %																	
Total (A.1 + A.2)			665,3	7,6 %																	
B- ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)			8 035	92,4 %																	
Total (A + B)			8 700	100 %																	

CapEx

				Critères de la contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important												
Activités économiques (1)	Code(s) (2)	CapEx absolues (3)	Part des CapEx (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des CapEx de l'année N alignée sur la taxonomie (18)	Part des CapEx de l'année N-1 alignée sur la taxonomie (19)	Catégorie (activité habilitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)			
		M€	%	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	%	H	T			
A- ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																							
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																							
3.6 - Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone		1,2	0,2 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	O	O	O	O	O	0,2 %		H				
6.5 - Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers		0,5	0,1 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	O	O	O	O	O	0,1 %			T			
7.3 - Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique		1,0	0,2 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	O	O	O	O	O	0,2 %		H				
7.4 - Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments		0,1	0,0 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	O	O	O	O	O	0,0 %		H				
7.6 - Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables		1,0	0,2 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	O	O	O	O	O	0,2 %		H				
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		3,8	0,7 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	O	O	O	O	O	0,7 %						
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																							
3.6 - Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone		15,6	3,0 %																				
4.25 - Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale		1,4	0,3 %																				
6.5 - Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers		43,3	8,2 %																				
7.2 - Rénovation de bâtiments existants		0,7	0,1 %																				
7.7 - Acquisition et propriété de bâtiments		127,4	24,2 %																				
8.1 - Traitement de données, hébergement et activités connexes		1,1	0,2 %																				
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		189,5	36,1 %														0,0 %						
Total (A.1 + A.2)		193,3	36,8 %														0,7 %						
B- ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																							
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)		332,3	63,2 %																				
Total (A + B)		525,6	100 %																				

OpEx

				Critères de la contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important											
Activités économiques (1)	Code(s) (2)	OpEx absolues (3)	Part des OpEx (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des OpEx de l'année N alignée sur la taxonomie (18)	Part des OpEx de l'année N-1 alignée sur la taxonomie (19)	Catégorie (activité habilitante) (20)	Catégorie (activité transitoire) (21)	
		M€	%	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	%	H	T	
A- ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																					
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignée sur la taxonomie) (A.1)		0,0	0,0 %	0,0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	O	O	O	O	O	0,0 %				
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																					
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0,00	0,0 %														0,0 %				
Total (A.1 + A.2)		0	0,0 %														0,0 %				
B- ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)		216	0,0 %																		
Total (A + B)		216	100 %																		

4.5 Plans de vigilance

Afin de répondre aux exigences de la loi du 27 mars 2017 sur le Devoir de vigilance, le Comité de pilotage ESG de Wendel a mis en place un groupe de travail en 2016 en vue d'établir un plan de vigilance pour les sociétés du Groupe entrant dans le champ d'application de cette réglementation. Les principales sociétés concernées par le Devoir de vigilance dans le Groupe sont les suivantes : Bureau Veritas, Constantia Flexibles, Stahl et CPI.

Dans le cadre des informations publiées en vertu des dispositions de l'article R 225-105-1 du Code de commerce, un certain nombre d'outils et de procédures ont déjà été mises en place sur les thématiques couvertes par le Devoir de vigilance.

En tant que société d'investissement qui exerce un rôle d'actionnaire professionnel, Wendel n'entre pas dans le *management* opérationnel de ses filiales, mais veille à ce que les risques ciblés par la réglementation sur le Devoir de vigilance soient pris en compte par les filiales qu'elle contrôle sur la base des

risques liés à leur activité. Dans ce cadre, les sociétés concernées ont effectué une analyse des risques au regard des sujets couverts par la réglementation relative au Devoir de vigilance :

- prévention de la violation des droits humains et des libertés fondamentales ;
- santé et sécurité des personnes ;
- prévention des atteintes à l'environnement.

Sur la base de ces évaluations, les sociétés du périmètre concerné ont établi un plan de vigilance qui est publié dans le présent Document d'enregistrement universel, à l'exception de Bureau Veritas, conformément à la réglementation applicable. Le Programme de Conformité de Bureau Veritas est disponible par ailleurs dans le Document d'Enregistrement Universel du Groupe. Les spécificités du plan de vigilance mis en place par chaque société du périmètre consolidé sont détaillées ci-dessous :

Wendel SE

Au niveau de Wendel, compte tenu de son activité de *holding* composée d'une équipe restreinte, les enjeux relatifs au Devoir de vigilance concernent principalement ses sociétés contrôlées. Wendel a néanmoins mené les actions suivantes en vue de renforcer sa démarche de prévention contre toute atteinte potentielle aux droits humains, à la santé et la sécurité des personnes, et à l'environnement :

- signature de la Charte éthique par l'ensemble des collaborateurs et des nouveaux arrivants. Cette Charte éthique prévoit notamment un rappel du strict respect des conventions internationales en matière de respect des droits humains auquel se soumet Wendel, et propose un ensemble de règles et de dispositifs garantissant un environnement de travail plus sûr (respect au travail, procédure d'alerte en cas de manquement, etc.). Cette charte est portée à la connaissance de l'ensemble des tiers et partenaires avec lesquels le Groupe engage une relation transactionnelle. Wendel exige l'adoption de standards similaires dans les sociétés de portefeuille dans lesquelles elle investit ;

- adoption de règles relatives au travail à distance en conformité avec la réglementation applicable sur le travail sur site et à distance dans les pays où le Groupe est présent lorsque les autorités locales l'exigent. Les équipes Wendel maintiennent également un dialogue permanent avec les équipes dirigeantes des sociétés du portefeuille afin de les accompagner et de les conseiller dans la gestion des différents épisodes de la pandémie liée à la COVID-19, pour que soient prises les meilleures dispositions pour protéger leur personnel tout en assurant la continuité de l'activité ;

- renforcement de l'outil interne Wendel Protect début 2022 via le développement d'un module d'évaluation ESG, qui évalue les tiers sur la base de critères de durabilité lorsqu'un montant-seuil est dépassé sur l'année. Ce module vise à sélectionner et privilégier des tiers soucieux d'intégrer des critères environnementaux et sociaux dans leur propre chaîne de valeur, par exemple via la mise en place d'une Charte d'achats responsables ou l'obtention de labels tiers.

La procédure d'alerte interne de Wendel est ouverte aux signalements d'atteintes sociales et environnementales graves, tels que visés par la réglementation sur le Devoir de vigilance. Elle est disponible sur le site Internet de Wendel, au sein de l'espace ESG : www.wendelgroup.com.

Stahl

Évaluation des risques

Stahl a procédé à un examen de son évaluation des risques et de ses politiques de contrôle dans le cadre de la loi française sur le Devoir de vigilance. Cet examen a couvert les risques liés à ses salariés, à ses fournisseurs et à ses clients/marchés externes. Stahl a adopté des politiques de gouvernance couvrant la santé et la sécurité, l'environnement et les droits humains, destinées à atténuer les risques associés. Ces politiques sont décrites dans la section ci-après relative à la cartographie des risques. L'équipe Vigilance a effectué une revue des trois risques en 2022.

Équipe Vigilance

Stahl a créé une équipe Vigilance en 2019. En 2020, deux membres sont venus compléter l'équipe, qui compte désormais les fonctions opérations (Directeur des opérations), les ressources humaines (Directeur de groupe), le fiscal et la conformité (Responsable), les finances (Directeur financier), l'ESG (Directeur et Responsable groupe Environnement, Social et Gouvernance) et la gestion des risques (Responsable). L'équipe Vigilance se réunit chaque trimestre pour contrôler l'efficacité du plan de vigilance et pour suivre les progrès au niveau de la DPEF et de Sapin II.

Plan de vigilance

Le plan de vigilance de Stahl se calque sur la loi française 2017-399 (mars 2017) relative au Devoir de vigilance. Il identifie et vise à prévenir les risques de manquement grave aux droits humains et aux libertés fondamentales, ainsi que l'atteinte à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement. L'équipe Vigilance de Stahl se réunit régulièrement afin de contrôler l'efficacité du plan de vigilance.

Le plan de vigilance met l'accent sur les trois (3) principaux risques en matière de Devoir de vigilance ci-après, associés aux activités de Stahl, et sur une prévention appropriée de ces risques par le biais de mesures d'atténuation et du contrôle de l'efficacité de celles-ci :

Risques liés au non-respect des droits humains et à l'impact sociétal des activités

- **Risque brut** : l'esclavage moderne, le manque de diversité et la discrimination doivent être supprimés de l'industrie, et cela commence par les salariés et les politiques de l'entreprise. Les violations et les poursuites à cet égard peuvent également avoir un impact sur la performance financière et la réputation de la Société.

■ Les mesures d'atténuation comprennent :

- **Code de conduite** : le Code de conduite des salariés de Stahl comprend des chapitres sur l'esclavage moderne, les conflits d'intérêts, les pratiques commerciales, la protection des données et des droits de propriété intellectuelle, et le *reporting* financier. Il souligne également les règles inhérentes au signalement des abus. Stahl a mis également en place son Code de conduite du partenaire commercial (mis à jour en 2020 sur la base des dix principes du Pacte mondial des Nations unies). Les fournisseurs sont évalués à l'aide du système de notation externe indépendant EcoVadis. Le Code de conduite du partenaire commercial fait partie intégrante des contrats conclus avec les tiers. Ces deux Codes de conduite sont abordés lors des réunions mensuelles de l'équipe de direction et lors des réunions trimestrielles avec le groupe de contrôle exécutif ;
- **lancement d'alertes** : la politique de lancement d'alertes de Stahl permet à quiconque (salariés et tiers) de dénoncer par e-mail ou par téléphone, tout en bénéficiant de la protection nécessaire, des comportements suspects qui pourraient se révéler contraires au Code de conduite. Cette politique a été mise à jour en 2021. Depuis 2022, Stahl offre la possibilité à toute personne (interne ou externe à la société) de faire un signalement de manière anonyme sur le site Internet de la société, via un formulaire sur une page dédiée. Ce formulaire permet de laisser ses coordonnées. Les cas issus du système de lancement d'alertes sont consignés chaque année dans le rapport ESG externe ;
- **formation** : pour garantir la bonne compréhension de nos collaborateurs des problématiques liées notamment à l'esclavage moderne, à la diversité, à la discrimination, à l'égalité de traitement et au harcèlement sexuel au regard de leur propre comportement et celui de leurs partenaires commerciaux (y compris leurs fournisseurs), il est recommandé d'organiser régulièrement une formation sur le sujet. Les collaborateurs de Stahl ont suivi des formations en ligne de différents niveaux. Les heures de formation sont consignées dans le rapport ESG annuel de Stahl.
- Le responsable conformité de Stahl échange également chaque année avec certains collègues, distributeurs et fournisseurs autour des sujets du dispositif de lutte contre la corruption et des droits humains.
- 2021 : publication de la politique relative aux droits humains à l'attention des salariés.
- 2021 : introduction de trois nouvelles formations sur la diversité.
- 2021 : réalisation de la première enquête Stahl sur l'expérience des collaborateurs.

- 2022 : création, soutien et promotion d'une culture ouverte (par exemple, au travers de l'enquête Stahl sur l'expérience des collaborateurs, de webinaires, de formations, d'un bulletin hebdomadaire d'information pour les employés, etc.).
- 2022 : lancement des audits fournisseurs (dix fournisseurs sélectionnés) sur les conditions de travail, réalisés par un tiers.
- 2022 : groupes de discussion et d'action constitués sur la base des résultats de l'enquête 2021 de Stahl sur l'expérience des collaborateurs.
- 2022 : création d'un Comité de pilotage sur la diversité, l'équité et l'inclusion et de groupes locaux pour mettre en œuvre les plans d'action résultant de l'enquête 2021 de Stahl sur l'expérience des collaborateurs.
- 2022 : mise en place d'un outil de *due diligence* sur les clients qui permet à Stahl de connaître ses clients et d'éviter d'entrer dans des relations commerciales qui porteraient atteinte à la confiance qui lui a été accordée.
- 2022 : lors des révisions salariales, introduction explicite de la référence Mercer et contrôle régulier de la conformité des paiements.

Risques liés à la santé et à la sécurité de nos collaborateurs et sous-traitants

- Risque brut : les risques de cette catégorie vont des blessures des salariés à la suite de glissades ou de chutes, aux accidents plus graves impliquant des produits chimiques, l'utilisation de machines ou l'exposition à des substances dangereuses. Ces risques sont courants dans l'industrie chimique (très réglementée) et Stahl respecte les normes les plus strictes en matière de santé et de sécurité à cet égard.
- Les mesures d'atténuation comprennent :
 - une application stricte de la législation et des audits : Stahl fait régulièrement l'objet d'audits par des organismes externes, y compris des instances gouvernementales (comme l'ISO, des cabinets d'experts-comptables (notamment sur la conformité à la NFRD), des initiatives sectorielles (par exemple, le ZDHC d'Eurofins/Chemmap) et les autorités locales pour les autorisations environnementales). La politique de Stahl consiste à adopter les normes réglementaires les plus strictes et à les appliquer à l'ensemble de ses activités, partout dans le monde ;
 - des politiques de Sécurité, Santé et Environnement (SSE) efficaces avec des règles, des directives et des indicateurs clés de performance (KPIs) clairs. Stahl applique une politique de tolérance zéro envers les comportements dangereux ;
 - l'audit et le *reporting* des questions liées à la sécurité et à la santé, y compris les accidents et les incidents. Stahl applique ce processus une fois par mois et une fois par an ;

- la formation : sessions relatives à des thèmes généraux de SSE, à la gestion des produits chimiques y compris la sécurisation de leur manipulation (pour les salariés de Stahl, ses sous-traitants et les visiteurs de ses sites) ;
- l'identification des risques pour la santé et la sécurité chez les clients qui utilisent les produits chimiques Stahl et mise en place de mesures y afférentes ;
- la création, le soutien et la promotion d'une culture ouverte (par exemple, par le biais de l'enquête Stahl sur l'expérience des collaborateurs, de webinaires, de formations, d'un bulletin d'information pour les employés, etc.) ;
- 2022 : nouveau système de gestion SSE mis au point par un partenaire externe reconnu, afin de poursuivre le développement d'une boîte à outils numérique pour l'évaluation des risques et de faciliter l'établissement de rapports au moyen d'une application disponible sur tout appareil digital ;
- 2022 : augmentation significative de nos dépenses d'investissement relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement dans les conditions de travail, à la sécurité des processus et à l'élimination des risques mineurs de glissades, trébuchements et chutes et de coupures. Les dépenses sont passées de 1,5 M€ à 5 M€ ;
- 2022 : projets clés sur des réservoirs de stockage souterrains, des protections contre les débordements, des équipements de protection individuelle pour tous les employés au niveau mondial ;
- 2022 : mise en œuvre d'un programme d'amélioration de la sécurité sur tous les sites ;
- 2022 : organisation d'ateliers SafeAlign avec le soutien de Dekra sur la plupart des sites.

Risques liés à la protection de l'environnement

- Risque brut : ces risques sont liés aux rejets non planifiés dans l'environnement de matières dangereuses à partir des sites de Stahl, ainsi qu'aux pratiques de gestion environnementale de nos fournisseurs et de nos clients dans la chaîne d'approvisionnement, en particulier ceux qui utilisent nos produits dans le cadre de leurs activités de fabrication ou qui nous fournissent en matières premières.
- Les mesures d'atténuation comprennent :
 - alignement sur les 17 objectifs de développement durable des Nations unies ;
 - des politiques SSE efficaces, couvrant notamment les risques liés aux déversements ou aux rejets dans l'environnement, et une équipe déversements dédiée, dont les membres bénéficient régulièrement de formations ;
 - un *reporting* régulier couvrant les déversements, rejets, incidents, émissions, déchets et autres KPIs environnementaux ;

- un plan de résilience et d'adaptation au changement climatique, indiquant de quelle manière la société s'adapte aux risques et opportunités liés au changement climatique ;
- une participation proactive à des projets de gestion environnementale au sein de la chaîne d'approvisionnement ;
- des objectifs ESG à long terme (feuille de route ESG jusqu'en 2030) en matière de lutte contre le changement climatique (principalement en réduisant les émissions de CO₂ et la consommation d'énergie) ;
- Stahl prend également en compte les risques potentiels liés à la santé et à la sécurité chez les clients qui utilisent ses produits chimiques, ce qui nécessite également des mesures d'atténuation. En effet, de nombreux clients de Stahl travaillent dans des secteurs moins réglementés que l'industrie chimique. Stahl a mis en place des mesures, que ce soit de façon individuelle ou avec d'autres sociétés du même secteur et des organisations non gouvernementales, afin de former les utilisateurs à (1) l'utilisation sécurisée des produits chimiques, (2) l'usage adapté des équipements de protection individuelle, et (3) la communication de règles claires sur la prévention de l'exposition aux substances chimiques potentiellement dangereuses. En outre, Stahl organise régulièrement des séminaires à travers le monde, par exemple en Inde, au Pakistan et au Bangladesh, auxquels participent de nombreux clients. Ces séminaires sont consacrés à la santé et la sécurité, la gestion environnementale et le développement durable au sens large ;
- 2022 : fixation d'un objectif pour le scope 3, qui s'ajoute aux objectifs déjà définis pour les scopes 1 et 2, en attente de validation de la SBTi concernant le bilan carbone complet (objectif pour les scopes 1, 2 et 3 sur les émissions absolues) ;
- 2022 : création d'un Comité de pilotage et de groupes de travail sur le carbone pour accélérer et faciliter les opportunités et plans de réduction des émissions de carbone ;
- 2022 : introduction d'une politique globale relative aux déchets fondée sur la norme ISO 14001 et les principes de l'économie circulaire ;
- 2022 : mise en place d'une usine de traitement des eaux usées sur le site de Waalwijk (Pays-Bas) ;
- 2022 : mise en place d'une installation de traitement des eaux usées sans rejet sur le site de Suzhou (Chine) ;
- 2022 : installation de condenseurs, réduisant considérablement les émissions dans l'air sur un site européen ;
- 2022 : mise en œuvre de trois projets de panneaux solaires en Inde, au Mexique et à Singapour.

Contrôle des politiques et mesures en place et évaluation de leur efficacité

- Les KPIs relatifs à la corruption, à la corruption, au harcèlement, à la non-conformité, à l'environnement et à la sécurité sont présentés au moins une fois par an, dans les publications ESG de Stahl.
- EcoVadis permet d'assurer un suivi et un contrôle de la performance avec certains fournisseurs et leurs propres fournisseurs sur les aspects sociaux, environnementaux et de sécurité.
- Les incidents, les cas signalés et les accidents sont suivis de près et contrôlés, et des mesures sont prises en fonction des résultats.
- L'efficacité des politiques de Stahl est évaluée selon les performances en matière de sécurité et de déversements de chaque site. Des mesures sont prises si les données évoluent dans le mauvais sens.
- La feuille de route ESG 2030 de Stahl comprend des objectifs environnementaux, sociaux et de sécurité (voir section 4.2.3 - Performance ESG de Stahl).
- La médaille de platine EcoVadis, qui correspond à la plus haute notation possible dans les quatre domaines de priorité d'EcoVadis que sont : l'environnement, le travail et les droits humains, l'éthique et les achats durables.
- Stahl participe à des projets ciblés avec des ONG et les pouvoirs publics, visant à former les travailleurs qui utilisent ses produits chimiques, tels que le projet de manipulation sûre des produits chimiques au Bangladesh, où les statistiques de formation et l'amélioration des taux d'incidents feront l'objet d'un suivi.
- Le Code de conduite intègre la non-conformité des tiers.
- La lettre de représentation, signée par les responsables locaux de Stahl chaque année, qui inclut les risques liés au Code de conduite.

Constantia Flexibles

Cartographie des risques

Risques liés aux activités propres de Constantia Flexibles

L'identification détaillée, l'analyse et l'évaluation des risques concerne les pays au sein desquels Constantia Flexibles exploite ses propres sites de production. La société compte 17 sites de production au sein de l'Union européenne et 21 usines situées en dehors de l'Union européenne, notamment dans la Fédération de Russie (2), au Vietnam (1), en Inde (11), en Afrique du Sud (3), aux États-Unis (1), au Royaume-Uni (1) et au Mexique (1) (la note de risques pour chaque pays provient des bases d'organisations telles que l'Organisation Internationale du Travail).

Risques pour la santé et la sécurité des personnes (salariés et sous-traitants sur site, consommateurs, résidents)

Les risques de « blessures et décès dans le cadre du travail » et les « éléments dangereux et substances toxiques liés à l'environnement de travail » ont été intégrés au même niveau que le risque d'« accidents industriels (majeurs) » pour tous les sites.

En outre, Constantia Flexibles s'engage à fournir des emballages flexibles qui répondent aux spécifications des clients et aux exigences réglementaires des secteurs agroalimentaire et pharmaceutique. Cet aspect inhérent à la « santé et sécurité du consommateur » a été reconnu et cartographié en tant qu'opportunité (avantage concurrentiel) et un certain nombre de mesures de prévention sont déjà mises en œuvre de manière efficace par Constantia Flexibles. Les autres opportunités commerciales dont Constantia Flexibles bénéficie se retrouvent dans les tendances de long terme comme l'urbanisation, l'émergence de classes moyennes, la demande de produits sans effet nocif sur la santé, les produits premium et la durabilité.

Risques liés à l'environnement

Constantia Flexibles a identifié le risque de « changement climatique » et de « pollution de l'air » comme risques principaux parallèlement à la gestion des problématiques et risques connexes d'autres enjeux environnementaux.

Ses politiques relatives au climat sont décrites dans la section 4.2.2.

Constantia Flexibles est conscient du risque de pollution de l'air et de l'impact des émissions de COV sur l'environnement. Ces émissions proviennent d'usines qui utilisent des solvants. Dans ce contexte, la société a installé des systèmes d'oxydation thermique régénérative dans plusieurs de ses usines et entend réduire sa consommation globale de solvants.

Lors de l'évaluation des risques destinée à répondre aux exigences du cadre du Devoir de vigilance, d'autres catégories de risques potentiels comme l'épuisement des matières premières et ressources, la pénurie d'eau et la destruction des sols, de l'écosystème ainsi que de la biodiversité ont été jugés très faibles.

Risques liés aux droits humains et aux libertés fondamentales

En tant que fabricant d'emballages flexibles intervenant dans 19 pays à travers le monde, Constantia Flexibles s'engage à respecter les droits humains reconnus sur le plan international. Les catégories pour lesquelles Constantia Flexibles a évalué les risques résiduels associés sont les suivantes :

- non-respect de la liberté d'association et de négociation collective (y compris le droit d'intégrer et de former des syndicats et le droit de grève) ;
- non-respect des normes internationales du travail applicables aux travailleurs migrants ; et
- non-respect de la confidentialité des données personnelles.

Ces sujets ont été identifiés comme prioritaires en raison de l'activité multipays de la société. Au vu de l'organisation du groupe, les pays exposés aux risques susvisés se situent principalement au-delà des frontières de l'Union européenne.

Constantia Flexibles reconnaît et respecte le droit à la liberté de réunion de ses salariés, ainsi que leur droit d'élire leurs représentants de façon libre et indépendante.

En outre, Constantia Flexibles a une approche de tolérance zéro au regard de l'esclavage moderne et de ses diverses formes comme l'exploitation, la servitude, le travail forcé et obligatoire, le trafic des êtres humains, ces pratiques étant toutes destinées à priver une personne de sa liberté afin de l'exploiter à des fins personnelles ou commerciales.

Le groupe s'est engagé à agir de manière éthique et avec intégrité dans l'ensemble de ses négociations et relations commerciales en mettant en place et en appliquant des systèmes et contrôles efficaces afin d'éliminer de potentielles atteintes dans sa chaîne d'approvisionnement.

Constantia Flexibles respecte les règles des Nations Unies en matière de droits humains et de droits des enfants, et s'engage à offrir des conditions de travail exemptes de toute forme de harcèlement ou d'intimidation. Aucune forme de violence ou de harcèlement n'est tolérée.

Risques liés aux achats de Constantia Flexibles

Constantia Flexibles a procédé à l'identification des risques associés à ses principaux fournisseurs en plusieurs étapes au regard des différentes catégories d'achat.

La première étape a consisté à recueillir et à centraliser les données clés pour chaque grande catégorie d'achats réalisés par son service Achats. La cartographie couvre les quatre grandes catégories d'achat au sein de Constantia Flexibles, qui sont l'« Aluminium », les « Films », les « Produits chimiques » et le « Papier ». Ces catégories représentent, pour chacune, la quantité de biens achetés en valeur dépensée, à savoir : aluminium (environ 1/3), films (environ 1/3), produits chimiques (environ 1/5) et papier (moins de 10 %).

La seconde étape du processus de cartographie a été de classer les risques RSE - répartis en sous-catégories comme « droits humains et libertés fondamentales », « santé et sécurité » et « environnement » -, puis de faire le lien et d'évaluer les risques respectifs au regard de chacun des pays depuis lesquels les fournisseurs produisent les biens et les matières premières nécessaires.

Pour cette évaluation, la société a utilisé l'évaluation des risques réalisée par « Global Risk Profiles » (www.globalriskprofile.com).

Par l'intermédiaire de son service Achats, le groupe Constantia Flexibles contrôle la performance extra-financière des principaux fournisseurs de matières premières au moyen de formulaires standardisés. Dans le cadre du processus d'évaluation des fournisseurs, ces derniers doivent remplir un formulaire d'autoévaluation dans lequel sont abordés des thèmes clés liés aux risques environnementaux, sociaux et éthiques que peuvent présenter leurs méthodes de fabrication et qui reposent sur le Code de conduite de Constantia Flexibles. D'autres audits fournisseurs, réalisés par Constantia Flexibles sur le site de production du prestataire, sont basés sur un ensemble de questions standardisées qui permettent de s'assurer du respect des normes applicables.

Procédures de contrôle régulier et mesures d'atténuation

Risques liés aux activités propres de Constantia Flexibles

Constantia Flexibles a mis en place un cadre des Risques et Opportunités qui adopte une approche ascendante basée sur un catalogue de risques standard valable dans l'ensemble du groupe. Les risques sont consolidés et réévalués deux fois par an à l'échelle du groupe.

Au cours de ce processus, certains risques nécessitent l'intervention des services des ressources humaines, du développement durable/environnement et de la santé et la sécurité du groupe. Il est par ailleurs prévu d'intégrer à l'exercice les principaux risques commerciaux des différents sites opérationnels (usines) à l'échelle mondiale, qui seront également recensés, évalués et suivis.

L'analyse de ces risques intègre les mesures d'atténuation appropriées et leurs effets potentiels au stade actuel, et décrit en conséquence le niveau de risque résiduel.

Constantia Flexibles favorise la responsabilisation en désignant des responsables des risques, qui sont notamment tenus de mettre en place les mesures d'atténuation définies. Ceci concerne la gestion des risques à l'échelle du groupe, mais aussi à celle des différents sites.

Constantia Flexibles réunit un Comité des risques et un Comité de sûreté. Le Comité d'audit (sous l'égide du Conseil de surveillance) examine tous les aspects de l'audit interne englobant les processus financiers, les audits réglementaires, etc. Il traite également les risques sociaux ou d'atteinte aux droits humains (horaires de travail, confidentialité des données personnelles, conditions de travail, etc.), les risques liés à la santé et à la sécurité (rapports d'accident, arrêts maladie, rémunération des salariés) et les risques environnementaux (gestion des déchets, éventuelles zones de pollution, etc.). Des experts de Constantia Flexibles issus d'autres fonctions du groupe sont consultés chaque fois que nécessaire.

Risques pour la santé et la sécurité des personnes (salariés et sous-traitants sur site, consommateurs, résidents)

Ces risques sont principalement issus de la « Liste des principaux risques » qui peut être appliquée ici.

Constantia Flexibles considère la sécurité comme une priorité absolue en particulier sur les sites de production, où les salariés et prestataires sont exposés aux risques inhérents à ses activités. Par conséquent, s'agissant de la protection des personnes, le groupe applique le même degré d'exigence en matière de prévention et de règles de sécurité au travail à l'égard de tous ses employés (salariés, travailleurs temporaires, sous-traitants). Par ailleurs, les efforts constants visant à créer et à maintenir des conditions de travail sûres et durables sont soutenus par :

- les normes du groupe comme la Politique SSE et les normes SSE sous-jacentes applicables à l'ensemble des filiales ;

- le processus de *reporting* groupe dédié aux accidents, incluant des modèles standardisés ;
- des conditions générales établies à l'échelle du groupe afin de garantir une compréhension et des valeurs de performance communes à tous les pays au sein desquels Constantia Flexibles intervient, indépendamment des exigences individuelles et nationales ;
- un ensemble minimum de thèmes SSE intégrés aux visites/audits de site réalisés par les équipes SSE et audit interne du groupe.

Pour l'ensemble des normes définies à l'échelle du groupe, comme les procédures groupe, un système de contrôle des documents internes permet d'accéder à la version la plus récente du document sur les pages intranet de Constantia Flexibles. Au-delà de cette base de données, toutes les fonctions de direction suivent régulièrement des formations en ligne sur les différentes politiques du groupe, comme le Code de conduite.

D'autres services de Constantia Flexibles, comme le développement des opérations dans le cadre des opérations mondiales, s'assurent de la mise en œuvre constante des améliorations techniques qui relèvent de la sécurité technique en complément de l'efficacité et de l'excellence opérationnelle (dans le domaine de la protection incendie, par exemple).

Risques liés à l'environnement

Constantia Flexibles a mis en place une politique de développement durable globale incluant une annexe qui détaille les actions et mesures mises en œuvre pour tenir les engagements ainsi que les objectifs que s'est fixés la société. En outre, le Code de conduite ainsi que le Code de conduite des fournisseurs comprennent des clauses sur l'environnement et l'approvisionnement responsable, reflétant et soulignant ainsi l'importance du développement durable dans les principes écrits de l'entreprise, vis-à-vis des parties prenantes aussi bien internes et qu'externes.

Toutes les mesures d'atténuation en matière environnementale sont présentées dans la section 4.2.2 Performance ESG de Constantia, et comprennent notamment :

- un plan d'atténuation des émissions de GES (objectifs à l'horizon 2030, pour 2030 et pour 2050 approuvés par la SBTi), incluant les actions mises en œuvre pour atténuer le risque de pollution de l'air et diminuer les émissions du scope 3 (en aval et en amont) ;
- la participation à des initiatives et à leur pilotage tout au long de la chaîne de valeur (l'*Aluminium Stewardship Initiative*, le projet *A Circular Economy for Flexible Packaging*, la *New Plastics Economy* soutenue par la Fondation Ellen MacArthur).

Risques liés aux droits humains et aux libertés fondamentales

La catégorie de risques la plus importante est présentée dans cette section. Elle peut impacter les collaborateurs et les prestataires de services travaillant pour le compte de Constantia Flexibles à tous les niveaux de l'organisation et dans tous les pays au sein desquels le groupe compte des sites de fabrication.

Les sous-catégories pour lesquelles les risques liés aux pays ont été évalués ont été identifiées principalement sur la base des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et du Code de conduite de l'ETI.

En raison des réglementations établies et des normes appliquées, tous les pays appartenant à l'Union européenne pourraient se voir attribuer une note moins élevée au regard de leur exposition aux catégories de risques susvisées.

Constantia Flexibles a néanmoins mis en place des normes internes au niveau du groupe et établi des règles de *reporting* spécifiques au regard des KPI qui sont compilés pour l'ensemble de l'organisation.

L'un des principaux documents, le Code de conduite, couvre la plupart des thèmes rencontrés au sein du groupe. Cependant, lors des évaluations réalisées dans le cadre du Devoir de vigilance, de possibles améliorations ont été identifiées en matière de temps de travail et d'égalité salariale au regard des normes minimales.

Risques liés aux achats de Constantia Flexibles

Pour répondre aux exigences du Devoir de vigilance et décrire les différents types de procédures d'évaluation, Constantia Flexibles a identifié les domaines d'activité et procédures en place ci-dessous. Toutes les catégories d'achat ont été synthétisées pour être classées communément sous la rubrique « fabrication industrielle » (B2B uniquement) :

- les risques liés aux thèmes « droits humains et libertés fondamentales », « santé et sécurité » et « environnement » sont effectivement couverts par la Charte d'achats en matière de RSE, intitulée « Code de conduite des fournisseurs ». Constantia Flexibles exige de tous ses fournisseurs qu'ils manifestent leur adhésion de principe à ce code ;
- intégration des exigences minimales obligatoires liées aux conditions RSE prévues dans les contrats et les bons de commande ; le service Achats du groupe réalise des audits sur les sites de production des fournisseurs et leur demande de remplir un formulaire d'autoévaluation appelé « questionnaire de pré-audit ».

Mécanisme d'alerte

En 2008, Constantia Flexibles a mis en place une assistance téléphonique destinée au signalement de toute situation d'alerte ou de violation. Elle est gérée par un prestataire externe de services juridiques dédié qui intervient en tant que premier point de contact pour traiter tous les e-mails et appels entrants. Ce prestataire est tenu à des obligations strictes de confidentialité. Il est à même de répondre dans la plupart des langues parlées au sein du groupe Constantia Flexibles et de ses filiales dans le monde. Chaque alerte est transférée (selon le souhait de la personne concernée) à l'équipe Conformité de Constantia Flexibles.

Ce système vise à encourager les salariés et les travailleurs temporaires/intérimaires à signaler tout comportement abusif au regard de l'éthique, toute violation des droits humains, tout dommage à l'environnement, ou toute autre préoccupation relative au Code de conduite, à la politique de lutte contre la corruption et de conformité, à la politique antitrust, et aux politiques en matière de ressources humaines, de santé et de sécurité.

Couvrant également la loi Sapin II relative à la lutte contre la corruption, Constantia Flexibles fournit une description de ce système d'alerte mis à disposition sur l'intranet, ainsi que dans le Code de conduite susmentionné (à la disposition de tous les collaborateurs et les travailleurs temporaires/intérimaires). Via la Politique d'approvisionnement éthique et le Code de conduite des fournisseurs, disponibles sur le site Internet de la société et contenant les coordonnées des personnes à contacter afin de procéder à un signalement, Constantia Flexibles s'assure que ces informations sont mises à la disposition des parties prenantes externes (tels que les fournisseurs, les clients et leurs employés).

Système de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

Constantia Flexibles a mis en place différents systèmes et standardisé leur suivi au niveau de l'ensemble de ses sites opérationnels.

Des formations et des campagnes de sensibilisation sont organisées. À titre d'exemple, s'agissant du document socle du Devoir de vigilance, à savoir le Code de conduite, Constantia Flexibles propose des formations annuelles en ligne sur les exigences associées, y compris un test (anonyme) qui doit être réussi (moyennant 80 % de réponses correctes) afin de valider la session de formation.

Pour s'assurer de l'efficacité du cadre du Devoir de vigilance, certaines fonctions du groupe ont mis en place des mesures spécifiques :

- le service Achats réalise des audits fournisseurs sur la base de critères définis et évalue de façon récurrente les risques internes au niveau des catégories d'achat définies (aluminium, produits chimiques, films, etc.) ;
- l'équipe développement durable recueille et assure le suivi d'indicateurs environnementaux essentiels pour Constantia Flexibles et contrôle la performance dans l'ensemble du groupe ;
- la plateforme de consolidation à l'échelle du groupe utilisée comme base de données fournit et intègre des contrôles de cohérence et des demandes de téléchargement de documents justificatifs pour les données rapportées par les unités opérationnelles ;
- le service Ressources Humaines du groupe, ainsi que d'autres disciplines comme la fonction SSE bénéficient de la participation de plusieurs unités opérationnelles via Sedex. Utilisée par plus de 50 000 membres dans plus de 150 pays, Sedex est l'une des plus importantes plateformes collaboratives au monde pour le partage de données sur l'approvisionnement responsable des chaînes d'approvisionnement. Des sociétés d'audit tierces réalisent des audits Smeta (*Sedex Members Ethical Trade Audit*) sur les sites de production pour le compte de Sedex. Ces audits reposent sur quatre piliers : les normes de travail, la santé et la sécurité, l'éthique commerciale et l'environnement ;
- le service SSE du groupe met en place des normes visant à alimenter le système de gestion ciblé de Constantia Flexibles basé sur la vision « Zéro perte - Pas de dommage ». En outre, les KPIs définis pour l'ensemble du groupe et suivis de façon mensuelle permettent également de partager les enseignements tirés des événements (accidents de travail avec arrêt, par exemple), des audits détaillés sur site et des vérifications croisées avec les observations et les conclusions identifiées par le service Audit interne du groupe. Ce service propose une matrice d'autoévaluation interne à destination des unités opérationnelles et effectue des visites régulières sur site afin, notamment, de s'assurer du respect des normes définies par Constantia Flexibles dans le Code de conduite et ses dispositions, couvrant les aspects liés aux droits humains, à la santé et la sécurité, ainsi qu'à l'environnement.

Les audits effectués par des tiers indépendants conformément aux normes applicables permettent à Constantia Flexibles de clôturer le cycle et de tirer parti des divers enseignements. Ces audits, réalisés pour le compte de Sedex, et nécessaires à l'obtention de tout certificat basé sur les normes ISO ou afin de respecter les exigences des clients en matière d'emballage (comme celles inhérentes au BRC - *British Retail Consortium*) permettent à Constantia Flexibles de s'améliorer en permanence à l'échelle mondiale, tout en veillant à la fiabilité de son cadre répondant au Devoir de vigilance.

Crisis Prevention Institute

Cartographie des risques

Les parties prenantes suivantes ont été intégrées dans la cartographie des risques : principaux fournisseurs, filiales au Royaume-Uni et en Australie, collaborateurs et clients.

La cartographie des risques est réalisée tous les ans et consiste à identifier et à hiérarchiser les principaux risques pour chaque partie prenante. Cette évaluation est basée sur des critères tels que la localisation géographique de chaque partie prenante, son secteur d'activité et son poids au sein de la chaîne de valeur de CPI. L'entreprise utilise des référentiels internationaux, tels que Global Risk Profile et le SASB, comme base pour l'évaluation des critères.

Les principaux risques identifiés au sein des filiales sont les suivants :

- risque lié à l'environnement, comme les émissions de gaz à effet de serre ;
- risque lié aux problèmes de santé et de sécurité affectant les salariés ;
- risque lié au non-respect des droits humains et des principes de l'Organisation Internationale du Travail et à la discrimination.

Les principaux risques identifiés pour la chaîne d'approvisionnement amont sont les suivants :

- risque lié aux problèmes de santé et de sécurité, au non-respect des droits humains et des principes de l'Organisation Internationale du Travail et à la discrimination pour les salariés des fournisseurs ;
- risque lié au défaut de sécurité des données personnelles chez les fournisseurs de stockage en ligne ;
- risques liés à l'environnement, tels que la consommation de matières premières.

Les principaux risques identifiés pour la chaîne d'approvisionnement aval sont les suivants :

- risque lié à la santé et à la sécurité des personnes formées directement par CPI.

Procédures d'évaluation

Les risques au sein des filiales sont évalués à travers le questionnaire d'évaluation interne couvrant les risques de cybersécurité qui est complété au niveau des sites sur une base annuelle.

Les risques liés à la chaîne d'approvisionnement aval sont évalués au moyen d'enquêtes envoyées à chaque participant qui suit un programme de formation CPI. Ces enquêtes sont gérées via SurveyMonkey et les réponses sont examinées par CPI toutes les semaines. Les formateurs ont la possibilité de signaler tout incident ou risque relatif aux clients lors de réunions organisées au niveau régional sur une base hebdomadaire.

La mise en place de procédures d'évaluation des principaux fournisseurs sera prise en compte.

Mesures d'atténuation des risques

CPI a mis en place les procédures suivantes afin de réduire les risques :

- intégration d'une politique de diversité et de lutte contre la discrimination et d'une politique de sécurité au travail dans le Manuel du salarié, qui est signé par tous les collaborateurs à leur arrivée et qui fait l'objet d'un accusé de réception annuel ;
- ajout de critères de développement durable dans les documents d'appel d'offres pour tous les fournisseurs et pour toutes les entités du groupe, à l'exception de l'Australie. Cette démarche permet de formaliser les normes de durabilité requises par CPI pour les achats aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les activités en Australie seront également couvertes à compter de 2022 ;
- intégration des risques liés aux droits humains et à la diversité, dans toutes les filiales ;
- formations sur la santé et la sécurité proposées aux collaborateurs clés, dans toutes les filiales ;
- certifications telles que IACET, CQC, BILD/RNN et ASQA obtenues par CPI au niveau des pays. Chaque entité de CPI dispose d'au moins une des certifications listées. Elles couvrent les sujets relatifs aux droits humains, à la santé et à la sécurité.

Mécanisme d'alerte

En 2020, CPI a mis en place un système d'alerte permettant aux collaborateurs et autres personnes de signaler anonymement un problème auprès d'un bureau dédié, en envoyant un e-mail à l'adresse whistleblower@crisisprevention.com. L'objectif est d'identifier les comportements ou pratiques illégaux ou contraires à l'éthique ou les violations des politiques de CPI. Ce mécanisme d'alerte est référencé dans le Manuel du salarié et est disponible sur le site Internet de l'entreprise. L'alerte est reçue et traitée par le Directeur de la conformité et, le cas échéant, par un partenaire juridique externe.

En 2022, le groupe a reçu une alerte par le biais du mécanisme d'alerte, dénonçant des actes d'intimidation d'un salarié à l'encontre d'un autre salarié, et cette situation a été résolue en un mois.

Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre

La cartographie des risques et la mise en œuvre du plan de vigilance s'appuient sur le Directeur général, le Directeur des ressources humaines et le Directeur de la conformité qui se réunissent trimestriellement.

Les KPIs suivants sont suivis en interne et communiqués au Comité d'audit et/ou au Conseil d'administration chaque année afin d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation :

- 100 % des sites couverts par le questionnaire d'évaluation interne sur l'année ;
- 100 % des collaborateurs ayant signé le Manuel du salarié à la clôture de l'exercice ;
- 100 % des dossiers d'appels d'offres incluant un critère de durabilité ;
- 100 % des entités de CPI couvertes par au moins une certification pluriannuelle (IACET, BILD/RNN, ASQA) à la clôture ;
- 100 % des collaborateurs « à risque » formés aux pratiques de lutte contre la corruption sur l'année.

ACAMS

Compte tenu de son acquisition par Wendel en 2022, cette participation n'a pas encore formalisé de plan de *due diligence* au sens de l'article R 225-105-1 du Code de commerce. L'analyse des risques extra-financiers menée conjointement par ACAMS et Wendel n'a mis en évidence aucun risque à ce jour en matière de respect des droits humains et des libertés fondamentales, de santé, de sécurité ou d'environnement. ACAMS étant une société de formation basée aux États-Unis, la grande majorité de ses collaborateurs travaillent depuis leur domicile.

4.6 Table de concordance et note méthodologique

4.6.1 Table de concordance

Description du risque

DPEF

Politiques et résultats

La table de concordance ci-dessous fait le lien entre les informations extra-financières requises dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) et les autres parties du Document d'enregistrement universel de Wendel, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques menées par la Société, conformément à l'article L 225-102-1 du Code de commerce.

Thématiques	Paragraphe
Modèle d'affaires	
Description des principales activités (secteurs et/ou métiers), des produits ou services, incluant des chiffres clés (i.e. volume d'activité, effectifs, résultats) par activité/métier et/ou zone géographique	Cahier introductif et partie 4.1.1 Modèle d'affaires
Interactions au sein de sa ou ses filières/secteurs (i.e. catégories de clients, partenariats éventuels, recours à la sous-traitance, positionnement concurrentiel, relations avec les parties prenantes...)	Partie 1.2 – Activité
Enjeux et perspectives d'avenir de l'entité et de ses activités (i.e. tendances de marché, transformations en cours, enjeux sectoriels de développement durable)	Partie 1.3 Modèle d'investissement : stratégie et objectifs
Éléments relatifs à la création de valeur et sa répartition entre les parties prenantes	Cahier introductif et partie 4.1.1 Modèle d'affaires Partie 8.1.2 Dividende Partie 4.3.1 Performance RH de Wendel : favoriser l'engagement, le bien-être, l'accompagnement l'employabilité et l'inclusion
Vision et objectifs de l'entité (i.e. valeurs, stratégie, plan de transformation ou d'investissement)	Partie 1.3 Modèle d'investissement : stratégie et objectifs
Principaux risques liés à l'activité de Wendel	
Enjeux ESG du Groupe Wendel et procédures d'investissement responsable	Partie 4.1.5 Stratégie ESG du Groupe Wendel
Enjeux ESG des sociétés en portefeuille	Partie 4.2 Performance ESG des sociétés en portefeuille
Risques liés au changement climatique	Partie 4.1.5 et 4.2 (intégrés dans les risques ESG Wendel et la performance ESG des sociétés en portefeuille)
Risques liés aux ressources humaines des équipes Wendel	Partie 4.3.1 Performance RH de Wendel : favoriser l'engagement, le bien-être, l'accompagnement l'employabilité et l'inclusion
Risque de non-indépendance des organes de gouvernance et mécanismes de contrôle et risques liés à l'éthique des affaires	Partie 4.3.3 Gouvernance et éthique des affaires

Thématiques	Paragraphe
Autres informations mentionnées par l'article L 225-102-1 du Code de commerce	
Les conséquences sociales de l'activité, notamment en ce qui concerne les accords collectifs et leurs impacts, la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité, les engagements sociétaux, la promotion d'activité sportives et le handicap ;	Partie 4.3.1 Performance RH de Wendel : favoriser l'engagement, le bien-être, l'accompagnement l'employabilité et l'inclusion
Les conséquences environnementales de l'activité, notamment en ce qui concerne le changement climatique, l'économie circulaire, le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ;	Les enjeux climatiques de l'activité de Wendel font partie des risques principaux du Groupe. Les risques, opportunités, politiques et KPIs liés au changement climatique sont présentés en partie 4.1.5, 4.2 et 4.3.2. La démarche d'économie circulaire mise en place au sein de l'entité de Wendel SE est présentée en partie 4.3.2 - Mesurer et piloter notre empreinte environnementale. Les enjeux liés à l'économie circulaire spécifiques à Constantia Flexibles sont présentés en partie 4.2.2 Les autres risques environnementaux n'ont pas été identifiés comme pertinents au regard de l'activité d'investisseur de Wendel (en dehors des risques spécifiques liés aux activités des sociétés contrôlées mentionnés en partie 4.2 Performance ESG des participations contrôlées)
Les effets de l'activité quant au respect des Droits humains ;	Partie 4.3.1 Performance RH de Wendel : favoriser l'engagement, le bien-être, l'accompagnement l'employabilité et l'inclusion Partie 4.5 Plans de vigilance
Les effets de l'activité quant à la lutte contre la corruption.	Partie 4.3.3 - Gouvernance et éthique des affaires

4.6.2 Précisions méthodologiques

Les éléments de méthodologies et spécificités (ex : limites de périmètres, spécificités dans la consolidation de certains indicateurs, etc.) sont présentés au niveau des différents indicateurs consolidés publiés en section 4.1.5 et 4.3 ou au niveau des notes méthodologiques de chacune des participations en section 4.2.

4.7 Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société Wendel SE (ci-après la « Société ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1886 (Accréditation Cofrac Inspection, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière, préparées selon les procédures de la Société (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Il nous appartient également d'exprimer, à la demande de la Société et en dehors du champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que certaines informations, sélectionnées par la Société et présentées dans la Déclaration ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Conclusion d'assurance modérée sur la déclaration consolidée de performance extra financière conformément à l'article L.225-102-1 du code de commerce

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Conclusion d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations incluses dans la Déclaration

À notre avis, les informations suivantes sélectionnées par la Société sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel :

- Émissions de CO₂ éq de scopes 1 et 2 – contrôle financier (kT CO₂ éq) ;
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1 000 000 d'heures travaillées) ;
- Pourcentage de femmes à des postes de management ;
- Pourcentage de femmes parmi l'ensemble des personnes désignées directement ou indirectement par Wendel dans les Conseils pertinents (conseils d'administration ou équivalents) du portefeuille.

Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur le site internet de la Société.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Directoire :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;

- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de la Société tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par la Société des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à notre programme de vérification en application des dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative, et de la norme internationale ISAE 3000 (révisée – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre Septembre 2022 et Mars 2023 sur une durée totale d'intervention de 20 semaines environ.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nos travaux ont fait appel à l'utilisation de technologies de l'information et de la communication permettant la réalisation des travaux et entretiens à distance sans que cela n'entrave leur exécution.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques.

■ Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

■ apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et

■ corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et présentées en annexe. Pour certaines informations, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres des travaux ont été menés dans une sélection d'entités.

■ Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.

■ Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.

■ Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :

■ des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

■ des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités et de sites contributeurs⁽¹⁾ pour chacune d'elles et couvrent :

- Pour Stahl, entre 17 % et 81 % des informations sélectionnées pour cette filiale ;
- Pour Constantia Flexibles, entre 22 % et 41 % des informations sélectionnées pour cette filiale ;

– Pour CPI, 100 % des informations sélectionnées pour cette filiale ;

– Pour Wendel SE, 100 % des informations sélectionnées pour cette entité.

■ Nous avons pris connaissance des travaux et conclusions de l'organisme tiers indépendant de Bureau Veritas ;

■ Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble de la Société.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

A la demande de la Société, nous avons mené des travaux complémentaires afin de nous permettre de formuler une conclusion d'assurance raisonnable sur les informations suivantes :

■ Émissions de CO₂ éq de scopes 1+2 - contrôle financier (kT CO₂ éq) ;

■ Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1 000 000 d'heures travaillées) ;

■ Pourcentage de femmes à des postes de management ;

■ Pourcentage de femmes parmi l'ensemble des personnes désignées directement ou indirectement par Wendel dans les Conseils pertinents (conseils d'administration ou équivalents) du portefeuille.

Les travaux menés ont été de même nature que ceux décrits dans la partie ci-dessus relative à l'assurance modérée, mais plus approfondis, s'agissant en particulier :

■ des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

■ des tests de détail réalisés sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Paris-La Défense, le 16 mars 2023

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Mansour Belhiba
Associé, Audit

Julien Rivals
Associé, Développement Durable

(1) Wendel SE ; Stahl : Parets (Espagne), Kanchipuram (Inde), Suzhou (Chine) ; Constantia Flexibles : C-Teich (Pologne), Asas Turkey (Turquie), Pirk (Allemagne) ; CPI

Annexe : Informations considérées comme les plus importantes

Informations qualitatives	
Informations au niveau de Wendel	Informations au niveau de Stahl, Constantia Flexibles, CPI
■ Actions menées dans le cadre du plan climat ■ Actions menées dans le cadre des procédures d'investissement responsable	■ Politiques et mesures mises en place afin d'améliorer la santé et sécurité des employés au travail ■ Politiques et mesures mises en place afin d'atténuer et de s'adapter au changement climatique ■ Mesures mises en place pour promouvoir un meilleur équilibre des genres parmi les employés ■ Priorités et plans d'actions identifiés concernant l'offre de produits et services durables
Informations quantitatives	
Informations consolidées au niveau du groupe Wendel	
■ Pourcentage d'opportunités d'investissement examinées au moyen de la liste d'exclusion ■ Pourcentage d'opportunités d'investissement évaluées dans le domaine de l'ESG (due diligence approfondie) ■ Pourcentage de sociétés contrôlées du portefeuille disposant d'une feuille de route ESG alignée avec leur stratégie globale ■ Pourcentage des CEO du portefeuille dont la rémunération variable est conditionnée par les progrès réalisés sur leurs feuilles de route ESG ■ Pourcentage des sociétés contrôlées du portefeuille suivant leur bilan carbone (scope 1, 2, 3) ■ Émissions de CO₂ éq de scopes 1+2 – contrôle financier ■ Consommation d'énergie (dont part d'énergie renouvelable) ■ Pourcentage des sociétés contrôlées du portefeuille qui se sont engagées sur une trajectoire de réduction de leurs émissions ■ Pourcentage des sociétés contrôlées du portefeuille ayant évalué leur exposition aux risques et aux opportunités physiques et de transition liés au changement climatique ■ Pourcentage des sociétés contrôlées du portefeuille ayant mis en place un plan de résilience face aux risques liés au changement climatique ■ Pourcentage de sociétés contrôlées du portefeuille ayant un système de management de l'environnement (notamment via la certification ISO 14001) de tout ou partie de leur périmètre d'activité ■ Pourcentage des sociétés contrôlées du portefeuille ont adopté une démarche d'amélioration continue de la santé et de la sécurité au travail ■ Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1 000 000 d'heures travaillées) ■ Pourcentage de sociétés contrôlées du portefeuille ayant un système de management certifié de la santé-sécurité (notamment OHSAS 18001/ISO 45001) ■ Pourcentage des sociétés s'engagent pour une meilleure mixité de genre dans leurs effectifs ■ Pourcentage de femmes dans l'effectif physique total ■ Pourcentage de femmes à des postes de management ■ Pourcentage de femmes dans les instances de gouvernance actionnariale ■ Pourcentage de femmes dans les instances de gouvernance opérationnelle ■ Pourcentage de femmes parmi l'ensemble des personnes désignées directement ou indirectement par Wendel dans les Conseils pertinents (conseils d'administration ou équivalents) du portefeuille ■ Pourcentage des sociétés du portefeuille ayant identifié des priorités pour proposer des produits et services durables ■ Pourcentage du chiffre d'affaires consolidé issu de produits et services à valeur ajoutée environnementale	
Informations au niveau de Wendel SE	Informations au niveau de Stahl
■ Effectifs (par genre et catégorie socio-professionnelle) ■ Embauches et Départs ■ Pourcentage de femmes parmi les postes de management et au Conseil de Surveillance ■ Pourcentage des membres du Comité de Coordination ayant suivi une formation ESG dans l'année ■ Scope 3 émissions absolues	■ Effectifs ■ Taux de gravité ■ Pourcentage du revenu associés à des produits ayant fait l'objet d'une analyse de cycle de vie ■ Produits ZDHC (% du chiffre d'affaires total du portefeuille)
Informations au niveau de Constantia Flexibles	Informations au niveau de CPI
■ Effectifs ■ Pourcentage de recyclabilité du portefeuille de produits ■ Nombre d'audits de fournisseurs réalisés au cours de l'année	■ Effectifs ■ Nombre total d'instructeurs certifiés actifs



W E N D E L

Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 177 630 708 €

4 rue Paul Cézanne - 75008 Paris

Tél. : 01 42 85 30 00 – Fax : 01 42 80 68 67

Avril 2023

WWW.WENDELGROUP.COM

 [Wendel](#)

 [@WendelGroup](#)